

Ce bulletin est publié à titre documentaire et objectif.
Les articles traduisent l'opinion de leurs auteurs, sans engager celle de la Banque.

SOMMAIRE : Le marché monétaire de Paris — Les budgets de 1959 et 1960 — Bibliographie sur la situation monétaire et financière de la Belgique — Législation économique — Statistiques.

LE MARCHÉ MONÉTAIRE DE PARIS

Les marchés monétaires de toutes les grandes places financières présentent dans le jeu de leurs mécanismes des différences essentielles. Celles-ci tiennent en grande partie au fait que chaque nation présente des caractères particuliers, dispose d'une expérience historique et utilise des méthodes de crédit qui lui sont propres. Les législations diverses auxquelles sont soumises soit les banques commerciales, soit la Banque centrale, tendent également à conférer une élasticité très inégale à chaque marché.

On oppose volontiers de nos jours le caractère international du marché de Londres au fonctionnement plus fermé du marché de Paris; on souligne l'étendue des échanges qui s'effectuent sur le marché de New-York pour déplorer le champ restreint du marché français. Il est un fait : actuellement, le marché monétaire de Paris est un marché étroit et cette situation s'explique par de multiples raisons.

*
**

Tout d'abord, par des *raisons psychologiques*. Le public français, dans son ensemble, n'a pas encore pris l'habitude, contrairement au public anglais, par exemple, de laisser en compte dans les banques ses disponibilités et de confier à des établissements de crédit l'exécution de ses règlements courants, préférant conserver en espèces une assez grande partie de ses liquidités et assurer directement ses paiements. Aussi, alors que les banques anglaises disposent de sommes très importantes qui leur permettent de financer la quasi-totalité des avances qu'elles consentent, les banques françaises sont, surtout depuis la

dernière guerre mondiale, obligées de consentir plus de crédits qu'elles n'ont de dépôts, et par conséquent de recourir, dans des proportions variables selon les époques, mais de façon quasi permanente, aux possibilités de réescompte que leur laisse la Banque de France.

A l'encontre, d'ailleurs, d'une grande partie des banques étrangères, les banques françaises, toujours pour des motifs psychologiques, préfèrent, d'une façon générale, faire appel au concours de l'Institut d'émission et ont, jusqu'à une date récente, répugné à avoir des contacts avec des maisons concurrentes pour satisfaire leurs besoins momentanés de trésorerie.

*
**

Le caractère relativement fermé du marché de Paris tient aussi à des *facteurs historiques* et aux *dispositions réglementaires* en vigueur dans le domaine bancaire et dans le domaine des changes.

Les banques de beaucoup de pays étrangers détiennent, en remploi de leurs dépôts, des rentes ou obligations à long terme. En France, ces modalités sont inconnues. De tout temps, les banques ont, par *prudence*, évité de procéder à des placements en valeurs à long terme; cette prudence est devenue une tradition, particulièrement respectée par les banques de dépôts auxquelles, d'ailleurs, la législation de 1945 interdit de recevoir des fonds à plus de deux ans d'échéance et qui se montrent peu soucieuses d'immobiliser des capitaux exigibles à court terme. Actuellement, les portefeuilles d'obligations à long terme et de valeurs d'Etat repré-

sentent à peine 0,20 p.c. de l'ensemble des actifs bancaires; leurs variations sont toujours limitées et les mouvements de fonds sur le marché monétaire ne sont pas influencés par les mouvements de fonds sur le marché financier et réciproquement.

En second lieu, la réglementation bancaire interdit au public l'accès du marché monétaire. Il y a vingt ans, le marché monétaire était vraiment libre : toute personne, française ou étrangère, pouvait y emprunter ou y prêter. Mais la réglementation concernant la profession bancaire, édictée en 1941 et 1943, a interdit aux banques d'emprunter ou de prêter aux particuliers et aux entreprises à des taux librement discutés et les a obligées de se soumettre, dans leurs relations avec le public, à des tarifs homologués. Or, en vertu de ces tarifs, les banques doivent rémunérer leurs dépôts à un niveau très inférieur — et consentir leurs crédits à un taux supérieur — à celui du taux d'escompte de la Banque de France. On verra plus loin que les taux pratiqués sur le marché monétaire se fixent à un niveau très voisin de celui du taux officiel de l'Institut d'émission. Les banques se trouvent donc, du fait des conditions dans lesquelles sont fixés les tarifs homologués, dans l'impossibilité d'effectuer avec leur clientèle des opérations quelconques d'emprunts ou de prêts au taux du marché monétaire. Par ce biais des dispositions réglementaires touchant les conditions bancaires, le public se trouve exclu du marché (1) qui est, en réalité, réservé aux banques et organismes publics assimilables.

Fermé à l'intérieur, le marché monétaire français est également fermé vis-à-vis de l'étranger. Cet isolement à l'égard de l'étranger a été presque total depuis une vingtaine d'années. D'une part, les capitaux étrangers n'étaient pas attirés par le marché monétaire français en raison des risques constants de dévaluation; d'autre part, les capitaux français ne pouvaient pas librement se placer à l'étranger, tenus qu'ils étaient par la réglementation des changes.

Au cours des années les plus récentes, les banques françaises n'ont eu, en matière de placements étrangers, qu'une possibilité : celle de financer les devises achetées à terme pour le compte de la clientèle. La législation des changes autorise en effet les importateurs qui ont reçu l'autorisation de conclure des mar-

(1) Le mot « public » est entendu par la réglementation dans son sens le plus large et comprend à la fois les particuliers et toutes les entreprises non bancaires.

Ceux-ci n'ont plus que quatre moyens principaux d'employer directement leurs liquidités à court terme :

- la souscription de bons sur formules;
- le dépôt de leurs avoirs disponibles à un compte à échéance fixe dans une banque à un tarif homologué comme il est dit ci-dessus;
- accessoirement, le dépôt de ces mêmes avoirs en compte chez un agent de change où ils trouvent des emplois rémunérateurs sous la forme d'opérations de reports, mais celles-ci restent très limitées en volume et ne sont que le fait de personnes très averties;
- enfin, le placement de leurs fonds dans les caisses d'épargne, mais ces dépôts sont limités par personne à un montant relativement faible (1 million de francs).

chés à l'étranger, à se couvrir en devises un ou deux ou trois mois à l'avance, et les banques peuvent financer ces achats de devises sous forme de reports : elles peuvent ainsi procéder à des emplois de fonds dont le taux de rémunération tient compte des taux de placement en vigueur sur les places étrangères. Par ce biais, les taux des places étrangères ont ainsi une répercussion indirecte sur ceux du marché monétaire français. Etant donné que les octrois de licences restent limités, la régularisation des taux entre les marchés se fait automatiquement par le jeu des taux de départ et de report et ne donnent pas lieu à des mouvements intempestifs de capitaux susceptibles d'influencer le fonctionnement du marché monétaire français.

Ces opérations de report, d'ailleurs, sauf en période de crise, n'ont pas eu un retentissement important sur le marché monétaire proprement dit.

Depuis quelques mois, c'est-à-dire depuis la dernière dévaluation, il convient toutefois de remarquer qu'une osmose beaucoup plus grande se manifeste entre les marchés monétaires étrangers et le marché monétaire français. Les taux pratiqués sur ce dernier ont amené les banques françaises et même des banques étrangères à placer sur le marché de Paris les disponibilités qu'elles entretenaient précédemment sur d'autres places. Ceci peut être l'annonce d'une modification du marché monétaire français, mais il est encore trop tôt pour se prononcer à cet égard.

* * *

Le présent article comprend trois parties. La première est consacrée à la description détaillée du marché monétaire de Paris, la deuxième a pour objet la formation des taux, la troisième analyse les conditions d'intervention de la Banque de France.

I. DESCRIPTION DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Le marché monétaire français possède à l'heure actuelle tous les attributs d'un véritable marché, au sens économique du terme :

— le réseau des offres et des demandes est suffisamment étendu pour que la formation des prix s'effectue sur le plan concurrentiel;

— ces prix (exprimés en taux d'intérêt) sont librement débattus et s'il n'y a pas unicité de taux absolue, il s'établit un taux moyen qui sert de référence à toutes les opérations conclues dans des conditions comparables à un même moment; les participants sont nombreux et toutes leurs offres et leurs demandes viennent sur le marché;

— des intermédiaires se chargent de rapprocher les offres et les demandes soit en faisant eux-mêmes la contrepartie (maisons de réescompte), soit en intervenant seulement pour mettre en rapport deux contractants (courtiers);

— concentré à Paris avec des antennes à Lyon, Marseille et Alger, il fonctionne pratiquement sans interruption de 9 h. à 14 h. 30.

Il présente cependant un caractère particulier en ce sens qu'il n'est pas localisé. Les participants ne se réunissent pas dans un lieu déterminé comparable à une Bourse; ils se mettent d'accord par téléphone et les engagements des uns et des autres sont conclus verbalement, sur parole. La réalisation matérielle des opérations tient lieu de confirmation et les traditions, de règlement officiel.

Pour essayer de décrire le fonctionnement de ce marché, il convient d'étudier successivement les acteurs qui interviennent et les conditions dans lesquelles se réalisent les opérations.

1. Les acteurs.

Les appels de capitaux émanent à la fois de l'Etat, des particuliers et des entreprises, mais ni les uns, ni les autres n'interviennent directement sur le marché.

Contrairement à ce qui se produit dans d'autres pays, le Trésor ne procède pas, en France, à intervalles réguliers, à des émissions de bons sur le marché monétaire, mais il recueille automatiquement, en vertu d'une réglementation d'octobre 1948, la contrepartie d'une fraction des dépôts bancaires; les banques sont en effet obligées de détenir un portefeuille minimum de bons du Trésor dont le niveau est fixé en fonction de leurs exigibilités; bien entendu, si l'état de leur trésorerie le leur permet, les banques peuvent souscrire à des bons pour se constituer un portefeuille supérieur aux limites (ou « planchers ») qui leur sont fixées et aucune réglementation ne les empêche d'acheter ou de prendre en pension, sur le marché monétaire, des bons en comptes courants détenus par d'autres établissements ou encore de vendre ou de donner en pension des bons qu'elles détiennent en propre. Ces opérations, bien que moins fréquentes qu'autrefois, représentent une fraction assez importante de celles qui sont traitées sur le marché. Quant aux particuliers et aux entreprises, on a déjà vu que pour des raisons réglementaires, ils ne pouvaient intervenir sur le marché de l'argent à court terme.

L'accès de celui-ci est réservé actuellement :

— d'une part, aux banques et aux organismes publics assimilables;

— d'autre part, à certaines catégories d'intermédiaires dont la tâche consiste à mettre en rapport prêteurs et emprunteurs.

a) Les organismes prêteurs et emprunteurs.

Actuellement, environ 200 banques et caisses publiques interviennent indifféremment en tant que prêteurs et emprunteurs. Sur ce nombre, la moitié effectue des opérations de façon constante, l'autre moitié ne le fait que d'une façon accidentelle.

Pour les raisons indiquées dans l'introduction de cette étude, les banques disposent rarement de ressources excédentaires durables. Lorsque leur trésorerie est à l'aise, toutefois, elles peuvent :

— soit placer leurs excédents de liquidités, c'est-à-dire la partie des dépôts de leur clientèle qu'elles n'ont pas employée et qui, sans cela, s'accumulerait au crédit de leurs comptes à la Banque de France où elle resterait improductive;

— soit, si elles disposent d'une marge de réescompte à la Banque de France alors que d'une façon générale les taux sur le marché sont relativement tendus, mettre à la disposition des établissements dont la trésorerie est étroite les fonds qu'elles se procurent en utilisant momentanément leurs facultés disponibles.

Quant aux organismes publics ou semi-publics qui interviennent le plus fréquemment, ce sont le Crédit National, la Caisse Nationale de Crédit Agricole, la Société Nationale des Chemins de Fer, et surtout la Caisse des Dépôts et Consignations qui gère les fonds de la sécurité sociale, des caisses de retraite et des caisses d'épargne, et dispose de ce fait d'un volant de trésorerie très important. Ces organismes doivent, soit par tradition, soit en vertu d'une réglementation intérieure, conserver certains fonds très liquides en bons du Trésor; ce sont eux qui alimentent le plus souvent le marché des effets publics, les banques étant au contraire de plus en plus incitées à limiter leur portefeuille de bons au niveau minimum qui leur est imposé, tant que le taux de rendement de ces bons est inférieur au taux de réescompte officiel du papier commercial (cf. page 405).

b) Les intermédiaires opérateurs.

Une place à part doit être faite à deux catégories d'intermédiaires qui opèrent sur le marché monétaire : les courtiers et les maisons de réescompte.

1° Les courtiers.

Les courtiers s'efforcent de mettre en relation prêteurs et emprunteurs, car il est tout à fait exceptionnel qu'une banque prête directement à une autre banque. La banque qui dispose de capitaux excédentaires et qui désire les placer préfère passer par l'intermédiaire de courtiers, soit pour discuter le taux, soit pour choisir l'autre partie.

De même, la banque qui a besoin de capitaux ne désire pas donner trop de publicité sur sa position emprunteuse et préfère confier l'opération à un ou à plusieurs courtiers qui se chargent de la mener le plus discrètement possible.

Les courtiers sont rémunérés par une commission versée par le débiteur, qui est actuellement de 1/16 p.c. Il existe une cinquantaine de courtiers agréés, mais une quinzaine seulement travaillent régulièrement.

Certaines banques confient leurs affaires à un seul courtier, la plupart les répartissent entre trois ou

quatre. Chaque courtier a ainsi un noyau de clientèle, tantôt prêteuse, tantôt emprunteuse, et fait la compensation entre toutes les demandes et toutes les offres dont il a connaissance.

Une fois chaque opération mise sur pied, le courtier se retire et les écritures sont passées directement de banque à banque.

2° Les maisons de réescompte.

Les maisons de réescompte sont comparables, à une échelle plus petite, aux *Discount Houses* anglaises. Au nombre de sept, elles ont une double activité :

a) ou bien, elles empruntent et prêtent pour leur propre compte, tantôt au jour le jour, tantôt à plus long terme, et mettent à profit les différences de taux : elles font donc, pour ce genre d'opérations, une véritable spéculation sur les taux. Parfois, elles prêtent à un mois à un taux élevé, et se couvrent, comme emprunteurs, au jour le jour, à des conditions plus avantageuses ; tantôt, elles prêtent ou empruntent au jour le jour au début de la matinée, pour faire l'opération inverse à la fin de la journée, dans l'espoir d'une différence de taux entre les deux moments de la journée ;

b) ou bien, elles empruntent soit au jour le jour, soit à plus long terme, et, au lieu de prêter les capitaux recueillis, les placent systématiquement en bons du Trésor à échéances échelonnées jusqu'à 2 ans.

2. Les conditions de réalisation des opérations.

Les échanges de capitaux entre prêteurs et emprunteurs s'effectuent par remises de chèques ou de virements :

— soit simples ;

— soit accompagnées d'une translation d'effets ou de bons du Trésor.

Les prêts par remises de chèques ou de virements sont assez rares, d'une part, parce que le prêteur n'a aucune garantie pour son opération, d'autre part, parce que les intérêts sur les prêts de cette espèce sont soumis à divers impôts.

La quasi-totalité des échanges de capitaux ont pour contrepartie une translation d'effets ou de bons du Trésor. Cette translation peut être définitive : c'est un achat ou une vente suivant la position où l'on se place ; elle peut être faite encore à titre précaire : on lui donne alors l'appellation de pension. Ce mot, obscur pour les profanes, signifie simplement que l'emprunteur remet à son prêteur en garantie du prêt qui lui est consenti un certain montant d'effets légèrement supérieur à celui de l'avance. Ces titres se trouvent ainsi « mis en pension », d'où, par simplification, le mot couramment utilisé.

Les opérations de vente et d'achat de bons du Trésor qui étaient très actives autrefois tendent à

devenir plus rares par suite de l'institution des planchers de bons du Trésor qui aboutissent à geler les actifs bancaires de cette nature.

Dans chacune des opérations de pension contre effets ou contre bons du Trésor, toute une variété d'échéances peut se présenter : les plus courtes sont au jour le jour, puis à 24 ou 48 heures de préavis, enfin à un mois de terme.

Toutes ces opérations donnent lieu à des mouvements de sommes et de titres. Les mouvements de capitaux s'effectuent généralement par remise de virements tirés sur les comptes ouverts au nom des banques sur les livres de la Banque de France. Ils s'effectuent aussi par échange d'avals de trésorerie en Chambre de Compensation ; les avals sont des bordereaux fournissant le décompte des opérations de transfert de capitaux entre banques (au jour le jour, ou à plus long terme, contre effets publics ou contre effets privés) qui sont réalisées en vue d'écrêter en Chambre de Compensation les soldes créditeurs ou débiteurs qui résulteraient de la seule compensation des chèques, des virements et effets commerciaux présentés pour le compte de la clientèle ; cette forme de règlement s'est développée à partir du milieu de 1956, époque où, du fait de la tension qui régnait sur le marché monétaire, les échanges de capitaux ont pris beaucoup d'ampleur. Occasionnellement, s'il s'agit d'un banquier de province, il est établi un virement télégraphique sur la ville où est installée la banque en question, ce virement étant transmis par Telex.

Les mouvements de titres formant la garantie du prêt (effets de commerce ou bons du Trésor) se font, soit par tradition manuelle, ou mise sous dossier quand il s'agit d'effets commerciaux, soit par virements quand il s'agit de bons du Trésor.

Alors que le transfert des effets de commerce n'offre aucune particularité notable, celui des bons du Trésor fait en France l'objet d'une organisation très spéciale.

Le Trésor émet deux catégories de bons : des bons sur formules, comme dans tous les pays du monde, et qui sont réservés aux personnes physiques ou aux entreprises autres que les banques, les établissements financiers, les compagnies d'assurances, les agents de change, les organismes publics, la Société Nationale des Chemins de Fer. Il existe actuellement environ 1.400 milliards de bons du Trésor sur formules en circulation. Ces bons ne viennent pas sur le marché monétaire.

Une autre catégorie de bons, émise à des taux différents, ne donne pas lieu à création de titres, mais à des inscriptions en compte. Ces bons sont réservés aux banques, aux établissements financiers, aux compagnies d'assurances, aux agents de change, à la Société Nationale des Chemins de Fer et aux organismes publics assimilables. Ils sont assortis d'un taux inférieur au taux des bons sur formules, et sont émis chaque jour par le Trésor, à la demande des souscripteurs, pour des durées variant de 3 mois (au

taux de 2 1/2 p.c.) à un an (au taux de 3 1/4 p.c.) et à 2 ans (au taux de 3 1/2 p.c.).

En fait, les bons à 3 mois et à un an sont très peu souscrits, au contraire des bons à 2 ans qui bénéficient du taux le plus élevé.

Chaque souscription donne lieu à une opération au débit du souscripteur et au crédit du Trésor sur les livres de la Banque de France; en même temps, la Banque de France ouvre sur un registre spécial, dit de comptes courants de bons, une ligne d'un certain montant de bons au profit de tel organisme, à telle échéance. Ces bons peuvent ensuite faire l'objet de transferts entre titulaires de comptes, qu'il s'agisse d'achats, de ventes ou de pensions. Le nombre de virements de bons traités chaque jour par le Service des Comptes Courants de Titres est en moyenne de 700, mais les opérations correspondantes sont effectuées très rapidement grâce à un ordinateur.

II. LES PRINCIPAUX TAUX D'INTERET DU MARCHE MONETAIRE ET LEUR MODE DE FORMATION

Quatre séries d'opérations peuvent être théoriquement effectuées sur le marché monétaire : achats et ventes d'effets de commerce, achats et ventes de bons du Trésor, pensions sur bons du Trésor, pensions sur effets de commerce. Mais, en pratique, depuis la mise en vigueur de la politique de limitation du Crédit, les achats et ventes d'effets de commerce entre banques sont pratiquement inexistantes sur le marché monétaire. Les opérations sont limitées aux trois dernières séries et font l'objet, selon le cas, de taux différents.

1^{re} série de taux : achats et ventes de bons du Trésor.

Ces taux oscillent entre le taux d'émission des bons à 2 ans — point le plus haut : 3 1/2 p.c. actuellement — et le taux d'achat par la Banque de France des bons à 3 mois — point le plus bas : 3 p.c. actuellement.

Afin de réduire la charge budgétaire résultant des intérêts, la Banque de France fait bénéficier les mobilisations de bons du Trésor à 3 mois d'un taux préférentiel de 3 p.c. (alors que le taux officiel est de 4 p.c.) pour permettre au Trésor d'émettre des bons auprès des organismes bancaires au taux le plus bas possible qui se trouve de ce fait inférieur au taux des bons sur formules. En effet, étant donné que les souscriptions de bons sont institutionnellement obligatoires (« planchers » pour les banques, règlements particuliers pour les instituts d'émission des pays de la zone franc et pour les caisses publiques), le Trésor n'a pas besoin de fixer un taux concurrentiel pour ses émissions.

La Banque de France achète donc au taux de 3 p.c. tous les bons venant à échéance dans les

90 jours. Un article de ses statuts, datant de 1936, l'obligeait à acheter cette catégorie d'effets publics sans restrictions; bien que cet article ait été abrogé en 1957, la Banque continue à acheter ces bons tant que l'augmentation de leur volume n'est pas inquiétante.

Sur le marché, il s'est formé un courant de transactions portant sur les bons du Trésor allant de 3 mois à 2 ans d'échéance, dont les taux varient suivant une progression allant de 3 à 3 1/2 p.c. selon l'échéance (4 mois, 5 mois, etc...).

Certaines banques achètent également pour constituer leur portefeuille minimum, préférant se procurer sur le marché des valeurs à échéance plus rapprochée que celles auxquelles elles pourraient souscrire, afin de conserver plus de souplesse dans la gestion de leur portefeuille; ces transactions, autrefois très actives, ont toutefois tendance à se ralentir et, à l'heure actuelle, ce sont surtout les organismes semi-publics qui achètent sur le marché pour se constituer un portefeuille échelonné, au fur et à mesure de l'augmentation de leurs ressources.

2^{me} série de taux : pensions sur bons du Trésor.

Les taux de cette catégorie d'opérations gravitent autour du taux d'émission des bons du Trésor. En effet, étant donné que le Trésor français émet ses bons « on tap », c'est-à-dire « à robinet ouvert », les placeurs ont toujours l'option entre souscrire ou prêter contre bons. Ils n'acceptent de consentir un prêt que s'ils obtiennent un taux très voisin de celui de l'émission.

En réalité, comme les intérêts des bons français sont payés d'avance et portent sur 2 ans, il ressort que le rendement réel de ces bons est supérieur au taux nominal : la différence représentant l'intérêt sur l'intérêt (environ 0,25 à 0,30 p.c. au taux nominal de 3 1/2 p.c.) constitue le bénéfice du placeur.

3^{me} série de taux : pensions sur effets de commerce.

Enfin, en ce qui concerne les taux des pensions contre papier de commerce, le taux du marché monétaire a tendance à suivre les taux officiels, et ceux-ci sont multiples.

En dehors du taux officiel de la Banque de France, 4 p.c. actuellement, qui correspond au réescompte d'effets commerciaux — dont le volume est plafonné —, il existe :

— d'une part, un taux de 4,55 p.c. appliqué aux banques par les caisses publiques qui mobilisent les effets de crédit à moyen terme

— et, d'autre part, des taux de sanction appliqués par la Banque de France aux présentations au-dessus des plafonds, appelés dans le langage des banques l'« enfer » et le « super-enfer » suivant l'ampleur du dépassement. Ces derniers taux ont atteint jusqu'à 10 et 12 p.c.; ils sont actuellement de 5 et 6 p.c.

Selon que les banques sont, *dans leur ensemble*, engagées soit au réescompte d'effets commerciaux à 4 p.c., soit à la mobilisation à 4,55 p.c., soit à l'enfer et au super-enfer, le taux du marché monétaire oscille autour de ces différents niveaux. En effet :

— lorsque les banques n'ont pas atteint le plafond de réescompte d'effets commerciaux, elles n'acceptent pas d'emprunter à plus de 4 p.c. puisqu'elles ont toujours la soupape de la Banque de France à 4 p.c.; les prêteurs sont donc obligés d'accepter ce taux;

— lorsque les banques ont atteint leur plafond, elles doivent mobiliser leurs effets représentatifs de crédits à moyen terme à 4,55 p.c.; à ce moment, le taux du marché monétaire monte à ce niveau;

— lorsque, enfin, les banques n'ont plus que la ressource de l'enfer et du super-enfer, le taux sur le marché monétaire atteint, et a même quelquefois dépassé pour des raisons psychologiques, le niveau de ce taux-sanction : c'est ce qui explique qu'il ait pu à certains moments s'établir entre 10 et 14 p.c. au cours des dernières années.

Pour les pensions contre papier commercial, le marché monétaire cote en général deux taux : l'argent au jour le jour et l'argent à un mois, qui sont actuellement très voisins : 4 p.c. pour le premier, 4 1/16 — 4 1/8 p.c. pour le second.

Il arrive que le taux de l'argent au jour le jour tombe parfois au-dessous de 4 p.c. Cette situation constitue une anomalie puisque les banques sont, dans l'ensemble, débitrices de la Banque de France à ce taux-là. Elle tient à des décalages de jours entre les rentrées de trésoreries bancaires et l'expiration des engagements auprès de l'Institut d'émission.

III. ROLE DE LA BANQUE DE FRANCE

Pendant longtemps, la Banque de France a jugé inutile d'intervenir sur le marché monétaire, en raison de l'étroitesse de celui-ci. En effet, à l'inverse de ce qui s'est produit en Grande-Bretagne, les banques tenaient à des relations directes avec la Banque de France et répugnaient à avoir des contacts entre elles pour s'aider mutuellement dans leur trésorerie.

Ce n'est qu'à la longue que ces préventions sont tombées et que le marché s'est développé. De plus, dans les années qui ont précédé la dernière guerre mondiale, le Trésor français a essayé d'intensifier les souscriptions de bons du Trésor par les banques. A ce moment, la Banque de France s'est préoccupée de contrôler le marché monétaire qui était demeuré jusqu'alors « hors banque » (1) et a demandé aux pouvoirs publics l'autorisation d'acheter et de vendre

(1) Cette expression tient au fait qu'au début du XIX^e siècle, le nom même de banque était lié à la faculté d'émission des billets. Aussi était-il interdit à d'autres maisons que la Banque de France de faire figurer le mot « banque » dans leurs raisons sociales.

des effets de commerce à 3 mois et les bons du Trésor jusqu'à 2 ans d'échéance; auparavant, elle n'avait le droit que de réescompter, c'est-à-dire d'acheter seulement les effets de commerce à 3 mois et les bons du Trésor également à 3 mois d'échéance.

Un décret-loi du 17 juin 1938 (1) l'a, en fin de compte, autorisée à intervenir sur le Marché Monétaire directement et cette législation lui permet depuis lors de diriger le Marché Monétaire, marché auquel, d'ailleurs, on attribue parfois le vocable peu approprié de marché « hors banque » comme au temps où les opérations qui s'y traitaient ne donnaient lieu à aucune intervention de l'Institut d'émission.

*
**

A l'heure actuelle, la Banque de France a trois missions essentielles :

1) assurer une certaine souplesse aux trésoreries bancaires;

2) faciliter auprès des banques le placement des bons du Trésor en comptes courants, et gérer les bons sous dossier de divers organismes;

3) exercer une mission d'observation, de contrôle et d'information.

Ces missions sont exercées par l'intermédiaire d'un service spécialisé qui s'appelle le Service du Marché Monétaire.

1. Assurer une certaine souplesse aux trésoreries bancaires.

La Banque de France a une première fonction : l'équilibre quotidien des trésoreries; comme les banques ne disposaient pas d'une quantité suffisante de bons au-dessus de leurs planchers pour faire face aux aléas de cet équilibre, on a instauré un système de pensions au jour le jour, ou à très courte échéance, sur certaines catégories d'effets dont l'examen est très rapide : acceptations de banque, effets de la Caisse Nationale des Marchés de l'Etat, billets de la Société Nationale des Chemins de Fer.

La Banque de France qui suit heure par heure les fluctuations des trésoreries bancaires se trouve ainsi à même, soit de répondre aux besoins inopinés de fonds qui se font sentir, soit de fournir un emploi aux banques qui disposent d'excédents imprévus pour une courte durée.

Enfin, pour favoriser le commerce d'exportation, la Banque achète à un taux de faveur (3 p.c.) les effets de mobilisation correspondant à des ventes sur l'étranger dont le produit doit être rapatrié dans un délai inférieur à 2 ans.

Toutes ces opérations sont comptabilisées à un compte « Effets négociables achetés en France » à l'actif du bilan de la Banque de France.

(1) Voir en annexe le texte de l'exposé des motifs du 17 juin 1938.

2. Faciliter auprès des banques le placement des bons du Trésor en comptes courants.

La Banque de France n'intervient pas directement dans le placement des bons du Trésor, comme c'est le cas pour la Banque centrale en Grande-Bretagne et en Allemagne occidentale; cependant, elle facilite les émissions en se portant acheteur de bons que les banques lui vendent afin de se procurer les fonds nécessaires pour souscrire à des émissions de nouveaux bons, réalisant ainsi un bénéfice constitué par la différence entre l'intérêt servi par le Trésor et l'escompte perçu par la Banque.

Actuellement, la Banque achète systématiquement, au taux préférentiel de 3 p.c., tous les bons à 90 jours, mais depuis de nombreux mois, son intervention sur le marché des bons se borne à ces opérations auxquelles s'ajoutent, pour des montants très faibles, des avances de 5 à 30 jours sur bons à échéances plus longues, au taux de 3 p.c. également.

Si l'action de la Banque de France sur le marché des bons est assez limitée, c'est pour plusieurs raisons :

— d'une part, l'obligation d'un portefeuille minimum pour les banques (plancher de 25 p.c. des dépôts) et les règles particulières auxquelles sont soumises les caisses publiques ou les banques d'émission de la Communauté, assurant au Trésor une circulation de bons ne pouvant descendre au-dessous d'un certain chiffre;

— d'autre part, le fait, évoqué déjà, que le rendement des bons soit inférieur au taux de réescompte du papier commercial de la Banque de France empêche les banques de réescompter une fraction de leurs portefeuilles d'effets privés afin de disposer des ressources nécessaires pour effectuer de nouvelles souscriptions. La circulation des bons du Trésor a donc un maximum qui, en pratique, n'est d'ailleurs pas très éloigné du minimum;

— enfin, la Banque de France n'a pas voulu, par une politique systématique d'achats de bons du Trésor, favoriser un déficit trop important de la Trésorerie publique et, d'une façon générale, a préféré aider le Trésor en consentant des avances directes à l'Etat, autorisées par le Parlement, qui ont un certain retentissement dans le public, plutôt qu'en réescomptant des bons selon une procédure ayant un caractère occulte et ne frappant pas l'opinion;

— en dernier lieu, il convient de signaler qu'en annexe à ces opérations la Banque de France emploie, en bons du Trésor achetés sur le marché ou pris en pension, les soldes créditeurs en francs détenus par certaines Banques centrales étrangères ou les Instituts d'émission de la Zone Franc.

3. Exercer une mission d'observation, de contrôle et d'information.

A côté de ce rôle opérationnel, l'Institut d'émission a un rôle psychologique important. Sur tous les marchés, les rapports humains sont prépondérants. Cette remarque est vraie dans le domaine bancaire. Le marché monétaire, qui réunit les caractères de marché et d'opérations bancaires, n'en est que plus sensible aux considérations personnelles.

Le Service du Marché Monétaire de la Banque de France s'efforce de garder de nombreux contacts personnels pour essayer de s'informer et d'informer les autres de façon à déceler les besoins réels à travers les manœuvres. Les relations personnelles avec les trésoriers, les contacts téléphoniques quotidiens, les visites qui sont faites à la Banque de France, sont autant d'occasions d'orienter les opérations.

*
**

Au cours des deux ou trois dernières années, des changements sont intervenus sur le marché monétaire et on peut se demander si celui-ci n'est pas encore sur le point de suivre une nouvelle évolution :

— jusqu'au milieu de 1957, les banques recouraient surtout au marché monétaire pour emprunter et c'était la Banque qui jouait principalement le rôle de prêteur;

— à partir des abaissements de plafonds de réescompte de l'année 1957, qui ont commencé en juillet, les banques ont recommencé à prêter davantage entre elles, celles qui pouvaient disposer d'une marge au-dessous de leur plafond de réescompte utilisant cette marge pour prêter à celles qui éprouvaient des difficultés de trésorerie; la hausse des taux provoquée sur le marché monétaire par le resserrement du crédit rendait en effet ces prêts avantageux;

— le retour à l'abondance des liquidités, qui a commencé à la fin de 1958, a amené un élargissement du marché monétaire, qui a tendu à provoquer un abaissement des taux;

— cet abaissement des taux a été tel que, au cours du deuxième semestre, les banques disposant d'une marge au-dessous de leur plafond n'avaient plus avantage à recourir au réescompte de la Banque pour offrir des fonds sur le marché; d'où un resserrement des transactions.

Cependant, si cette évolution se poursuit et si les banques viennent à se désendetter totalement vis-à-vis de la Banque de France, les échanges de capitaux sur le marché monétaire pourraient prendre une ampleur comparable à celle qui est la leur sur certains marchés étrangers : la physionomie du marché monétaire de Paris s'en trouverait totalement transformée.

*
**

**DECRET RELATIF A L'EXTENSION DES ATTRIBUTIONS
DE LA BANQUE DE FRANCE**

Rapport au Président de la République Française.

Paris, le 17 juin 1938.

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, des dispositions législatives ont accordé aux banques d'émission, dans un certain nombre de pays, l'autorisation d'effectuer, en plus des opérations d'escompte et d'avances qui constituent l'essentiel de leur activité, des interventions sur le marché libre tendant à accroître ou à restreindre le volume des crédits par des achats et des ventes de valeurs négociables.

La Banque de France a déjà reçu, à cet égard, lors de la réforme monétaire de 1928, certaines facilités, puisque l'article 9 de la convention du 23 juin entre l'Etat et la Banque lui donne la faculté de procéder, pour le compte des banques d'émission étrangères, à l'achat d'effets et valeurs à courte échéance, et que l'article 3 de la convention conclue le même jour entre la Caisse autonome d'amortissement et la Banque lui permettait, si elle le jugeait utile, de négocier sur le marché et de racheter avant leur échéance les bons de la Caisse autonome qui lui avaient été remis en remplacement des bons du Trésor garantissant les avances consenties pendant la guerre à des gouvernements étrangers.

La seconde de ces opérations n'a pu être réalisée pour des raisons d'ordre pratique, mais l'exécution constante de la première a permis à la Banque d'acquérir l'expérience nécessaire aux interventions sur le marché.

Les mouvements de capitaux qui ont affecté le marché de Paris, au cours des dernières années, ont fait apparaître l'utilité de donner à la Banque une plus grande liberté et un pouvoir plus efficace d'intervention.

Il apparaît utile, dans cette intention, d'ajouter aux opérations statutaires, dont l'émunération figure à l'article 106 du décret du 31 décembre 1936, portant codification des textes concernant la Banque de France, la faculté d'acheter et de vendre des effets et valeurs négociables à court terme, tels que acceptations de banques, effets publics, bons de la Défense Nationale, billets à ordre et effets à court terme émis par des collectivités publiques.

L'emploi de ces procédés devra permettre d'accroître, sur les marchés monétaires, l'efficacité de la politique d'escompte.

En aucun cas, par conséquent, et par analogie avec les dispositions de l'article 122 du décret de codification du 31 décembre 1936, les achats de valeurs négociables ne pourraient être faits au profit du Trésor ou des collectivités publiques émettrices de ces valeurs.

Il appartiendra au Conseil Général d'adapter ces mesures aux circonstances et, par conséquent, de fixer les limites et les conditions de ces interventions.

Tel est l'objet du décret ci-joint que nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'hommage de notre profond respect.

Le Ministre des Finances,
Paul Marchandean.

Le Président du Conseil,
Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre,
Edouard Daladier.

**

Le Président de la République Française,

Sur le rapport du Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, et du Ministre des Finances,

Vu la loi du 13 avril 1938 tendant au redressement financier,

Le Conseil des Ministres entendu,

Décrète :

Article premier. — En vue d'agir sur le volume du crédit et de régulariser le marché monétaire, la Banque de France est autorisée, en plus des opérations énumérées à l'article 106 du décret de codification du 31 décembre 1936, à acheter, sur le marché libre, dans les limites et aux conditions fixées par le Conseil Général, des effets négociables publics à court terme et des effets privés admissibles à l'escompte et à revendre, sans endos, les effets précédemment acquis.

En aucun cas, ces opérations ne pourront être traitées au profit du Trésor ou des collectivités émettrices.

Art. 2. — Le présent décret sera soumis à la ratification des Chambres, conformément aux dispositions de la loi du 13 avril 1938.

Art. 3. — Le Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, et le Ministre des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à Paris, le 17 juin 1938.

Albert Lebrun.

Par le Président de la République :

Le Président du Conseil,
Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre,
Edouard Daladier.

Le Ministre des Finances,
Paul Marchandean.

LES BUDGETS DE 1959 ET 1960

La présente information est basée sur le document parlementaire : l' « Exposé Général du Budget des Recettes et des Dépenses pour l'exercice 1960 ». Celui-ci rappelle les résultats globaux de l'exécution des budgets ordinaires de l'Etat au cours des dernières années et contient des prévisions budgétaires révisées pour l'exercice 1959 ainsi qu'une analyse détaillée du budget de 1960. Il présente, en outre, une vue synoptique de la situation financière des organismes d'intérêt public soumis à la loi du 16 mars 1954.

I. Les budgets de l'Etat

A. EVOLUTION DU BUDGET ORDINAIRE DEPUIS L'EXERCICE 1950

Le tableau I ci-dessous retrace l'évolution du budget ordinaire depuis 1950.

Il est à noter que les chiffres des exercices successifs ne sont pas exactement comparables par suite des changements apportés, d'un exercice à l'autre, à la structure ou à la composition du budget ordinaire. Citons, en recettes, la formule du budget net, le produit de la majoration, en avril 1952, du droit sur l'essence transféré en 1955 du budget extraordinaire au budget ordinaire, l'introduction du

système des paiements anticipés de la taxe professionnelle, les variations de la durée de l'exercice et les retards de taxation et de perception; en dépenses, l'adoption du budget net et la réduction corrélative du budget des Non-Valeurs et Remboursements, les dépenses de chômage et autres charges transférées de l'ordinaire à l'extraordinaire et réintégrées ensuite dans l'ordinaire, les dépenses des troupes stationnées en Allemagne, inscrites dans les budgets ajustés de 1955, 1956 et 1957, l'étalement de la charge des pensions de guerre par le système des dotations constantes.

Bien que les chiffres ne soient pas rigoureusement comparables, ils reflètent néanmoins la tendance générale véritable des recettes et dépenses ordinaires au cours de la période envisagée.

De 1950 à 1959, les recettes ordinaires se sont accrues de 38,6 milliards de francs, soit 61 p.c. Le mouvement d'augmentation a été interrompu à deux reprises : en 1953-1954 lorsque les recettes ont été affectées par un certain fléchissement de l'activité économique et en 1958 quand elles ont subi plus profondément les incidences de la récession. A ces deux époques, le Trésor a également enregistré des moins-values par rapport aux prévisions initiales.

Les dépenses ordinaires, par contre, ont progressé d'année en année.

En période de haute conjoncture, l'amélioration du rendement des impôts est telle qu'elle

Tableau I.

Budget ordinaire
(En milliards de francs)

Exercices	Recettes		Dépenses			Résultat escompté sur base des prévisions initiales	Résultat final
	Evaluations initiales	Recettes constatées	Crédits initiaux	Crédits ajustés	Dépenses comptabilisées		
1950	63,1	63,3	62,3	65,6	63,1	+ 0,8	+ 0,2
1951	63,8	76,9	63,7	68,5	66,7	+ 0,1	+ 10,2
1952	70,6	77,6	70,4	77,5	76,4	+ 0,2	+ 1,2
1953	77,9	76,7	77,7	80,2	77,4	+ 0,2	- 0,7
1954	79,2	75,8	79,1	81,6	79,7	+ 0,1	- 3,9
1955	80,6	82,1	80,6	85,6	81,0	—	+ 1,1
1956	84,0	90,3	84,0	91,2	86,1	—	+ 4,2
1957	89,2	100,0	88,9	91,7	94,1	+ 0,3	+ 5,9
1958	98,3	95,0	93,3	105,9	103,2	+ 5,0	- 8,2
1959	101,9	101,9 ¹	106,9	112,8		- 5,0	
1960	110,6		111,5			- 0,9	

¹ Recettes présumées d'après les résultats au 31 octobre 1959.

dépasse l'accroissement continu des dépenses, entraînant même des excédents au budget ordinaire. Mais en période de récession, quand la progression des dépenses s'accompagne d'une contraction des recettes, le budget ordinaire devient déficitaire. Pendant la récession de 1958, le déficit à l'ordinaire a été largement supérieur à celui des années 1953-1954.

B. LE BUDGET DE L'EXERCICE 1959

1. BUDGET ORDINAIRE.

Les prévisions les plus récentes pour l'exercice 1959 se basent, en matière de recettes, sur les rentrées réalisées au 31 octobre dernier et sur les recettes escomptées pour les derniers mois de l'exercice; en matière de dépenses, il a été ajouté aux montants prévus initialement, les charges résultant des amendements introduits lors de la discussion du budget ou par la voie du feuilleton d'ajustement.

Tableau II.

Budget ordinaire de l'exercice 1959

(En millions de francs)

<i>Recettes :</i>		
Evaluations budgétaires	101.879	
Rectification sur base des recettes au 31-10-1959	—	
Total des recettes		101.879
<i>Dépenses :</i>		
Crédits initiaux	106.875	
Amendements	+ 169	
		107.044
<i>Feuilleton d'ajustement :</i>		
Augmentations pour l'exercice courant	10.356	
Réductions	- 5.149	
		+ 5.207
Total des crédits de l'exercice		112.251
Crédits pour exercices antérieurs ..		504
Total des dépenses		112.755
Solde ...		-10.876

Les recettes ordinaires de l'exercice 1959 atteindront probablement le niveau initialement prévu de 101,9 milliards. Au cours des premiers mois de l'exercice, des moins-values par rapport aux prévisions de recettes fiscales ont été enregistrées, mais elles seront compensées par les plus-values des derniers mois de l'exercice, en liaison avec la reprise conjoncturelle qui influence favorablement le rendement des impôts, surtout indirects. Le détail des recettes ordinaires probables est donné au tableau VII.

Les estimations révisées des crédits ordinaires sollicités pour l'exercice 1959 se chiffrent à

112,8 milliards, soit une majoration de 5,9 milliards par rapport aux 106,9 milliards initialement prévus.

Ont contribué principalement à cette majoration :

— 2.788 millions de dépenses pour le chômage, dont 2.337 millions pour indemnités de chômage et 451 millions de subventions pour la mise au travail de chômeurs par les pouvoirs subordonnés;

— 1.575 millions de subventions au Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité, dont 1.400 millions au-delà des interventions organiques du régime actuel en vue d'apurer son déficit d'exploitation;

— 719 millions de crédits pour l'instruction publique, dont 370 millions pour couvrir des créances des exercices antérieurs;

— 302 millions de crédits pour la défense nationale;

— 291 millions de crédits pour les pensions.

Le budget ordinaire révisé pour l'exercice 1959, y compris les crédits sollicités par le feuilleton d'ajustement en vue de couvrir les créances des exercices antérieurs, atteint donc 101,9 milliards en recettes et 112,8 milliards en dépenses, ce qui donne un déficit de près de 11 milliards. Mais ce dernier pourra sans doute être ramené à un montant inférieur grâce à l'annulation de crédits qui n'auront pas été utilisés au moment de la clôture de l'exercice. D'après le Ministre des Finances, le déficit du budget ordinaire propre à l'exercice 1959 s'élèvera finalement à quelque 8 milliards.

2. BUDGET EXTRAORDINAIRE.

En raison de la récession, un effort a été fait à charge des différentes sections du budget extraordinaire de l'exercice 1959 pour lancer un volume plus important que d'habitude de travaux de toute espèce. Au surplus, l'Etat a accru ses interventions financières en faveur des pouvoirs publics subordonnés en vue de les engager à contribuer dans une très large mesure à l'effort entrepris : par l'arrêté royal du 2 février 1959, des subsides spéciaux s'élevant à 80 p.c. du coût réel des travaux leur ont été accordés pour l'exécution de travaux avec l'aide de chômeurs.

Suivant les prévisions actuelles, les décaissements à charge du budget extraordinaire de l'Etat pourraient atteindre environ 21 milliards. Cette somme comprend quelques postes qui correspondent à des obligations nouvelles dont il n'avait pas été tenu compte au moment de l'établissement des programmes. C'est ainsi qu'une intervention extraordinaire de 600 millions en faveur de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales s'est avérée nécessaire, en raison notamment du retard apporté par certains charbonnages au versement de leurs cotisations de sécurité sociale. D'autre part, certaines dépenses prévues en 1958 n'ont pas été réalisées pendant cette année et ont dû être reportées au programme de 1959. C'est le cas notamment

d'une partie des avances prévues pour le Ruanda-Urundi et d'une contribution au Fonds de Développement des territoires d'outre-mer de la Communauté Economique Européenne.

Le volume des investissements de l'Etat qui sera réalisé en 1959 dépasse largement en importance celui de 1958, qui se situait déjà à un niveau relativement élevé, et est certainement le plus haut qui ait jamais été atteint dans le passé. Par ailleurs, les deux sociétés nationales de logement, le Fonds des Routes, la Régie des Télégraphes et des Téléphones ont réalisé, de leur côté, une expansion de leurs dépenses d'investissements, conformément aux directives du Gouvernement et en harmonie avec les impératifs d'une politique anticyclique. L'aisance relative du marché des capitaux et de l'argent a permis le financement de cet important programme ainsi que du déficit du budget ordinaire sans provoquer de tensions sérieuses et sans exercer de pression inflationniste.

Le total des crédits d'engagement alloués par le budget de 1959 était de 16.026 millions. A ce montant, sont venus s'ajouter les crédits restés disponibles de l'exercice 1958 et atteignant 7.673 millions. Enfin, par le vote du feuillet d'ajustement, le volume des crédits d'engagement disponibles en 1959 sera porté à 24.906 millions.

Les crédits de paiement prévus au budget extraordinaire de 1959 s'élevaient à 18.137 millions. A ce chiffre, est venu s'ajouter un montant de 7.840 millions, représentant les crédits disponibles à la fin de 1958 et reportés à l'exercice 1959. De plus, par la loi du 19 juin 1959 relative au statut de la Banque Nationale de Belgique et du Fonds des Rentes, ainsi qu'à la participation belge au Fonds Monétaire International et à la Banque Internationale de Reconstruction et de Développement Economique, il a été ouvert au budget du Ministère des Finances un crédit de 2.812 millions en vue de l'attribution au Fonds des Rentes de la recette à provenir de la reprise conventionnelle par la Banque Nationale de Belgique de la souscription en or de la quote-part de la Belgique au Fonds Monétaire International. Le total de ces crédits est à nouveau majoré de 6.558 millions, dont 4.218 millions destinés au versement de la tranche payable en francs belges afférente à la majoration de la quote-part de la Belgique au Fonds Monétaire International, par le feuillet d'ajustement et porté finalement à 35.347 millions.

Ce total de 35,3 milliards n'est cependant pas intégralement disponible pour couvrir des décaissements effectifs en 1959. Ne sont notamment pas disponibles à cette fin les crédits nécessaires à la régularisation des avances de Trésorerie effectuées en 1958 et ceux qui ont servi à financer des dépenses par virement dans les écritures.

Les crédits nécessaires à la régularisation des avances de Trésorerie effectuées en 1958 comportent

notamment 888 millions pour le remboursement d'un emprunt placé en 1957 par la Société Nationale du Logement auprès d'un consortium de banques étrangères et 432 millions pour la libération d'une partie de la souscription belge au capital de la Banque Européenne d'Investissement.

Les crédits qui ont servi à financer des dépenses par virement dans les écritures sont les suivants : 194 millions au titre d'avance récupérable au Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité en vue du remboursement d'un prêt consenti par la Caisse Nationale des Vacances Annuelles, compensés par la délivrance d'un certificat de Trésorerie à la Caisse précitée, 2.812 millions représentant la souscription en or au Fonds Monétaire International, reprise par la Banque Nationale de Belgique et attribuée au Fonds des Rentes en vertu de la loi du 19 juin 1959, 4.218 millions destinés au versement de la tranche payable en francs belges afférente à la majoration de la quote-part de la Belgique au Fonds Monétaire International, lequel a souscrit, à concurrence d'un montant de 4.164 millions, des bons du Trésor sans intérêt, non négociables, remboursables à vue à leur valeur nominale, et, enfin, 1.700 millions virés au compte spécial du Fonds des constructions scolaires.

Par solde, le volume des crédits de paiement disponibles pour les décaissements effectifs de 1959 s'élève à environ 24 milliards; ce chiffre reste encore supérieur aux prévisions de décaissements à opérer en 1959 et évalués, comme dit plus haut, à 21 milliards.

La marge disponible pourra être annulée en partie à la fin de l'année 1959, ou être reportée à l'exercice 1960 pour constituer une réserve de crédits à utiliser en cas de besoin.

C. LE BUDGET DE L'EXERCICE 1960

Le budget général pour l'exercice 1960 s'élève à 135,6 milliards de francs de dépenses et à 111,5 milliards de recettes. Au budget ordinaire sont inscrits 110,6 milliards de dépenses et 110,6 milliards de recettes, tandis que le budget extraordinaire comprend 25 milliards de crédits de paiement et 0,9 milliard de recettes.

1. BUDGET ORDINAIRE.

Le budget ordinaire pour l'exercice 1960 est présenté en équilibre au niveau de 110,6 milliards. De même que le déficit accepté en 1959, en contribuant à stimuler la demande globale et ainsi à relancer l'économie, trouvait sa justification dans l'affaiblissement de l'activité économique, de même l'équilibre du budget ordinaire de 1960 s'avère-t-il recommandable, aux yeux du Gouvernement, eu égard aux perspectives favorables de l'économie.

Tableau III.

Budget ordinaire
(En milliards de francs)

	1958 (réali- sations)	1959 (estimations révisées)	1960 (prévisions)
Dépenses	103,2	112,8	111,5
Recettes	95,0	101,9	110,6
Solde ...	- 8,2	- 10,9	- 0,9
Amendements à déposer réduisant les dépenses			0,9

La réalisation de l'objectif que le Gouvernement s'était tracé lors de la préparation du budget n'en

exigeait pas moins un sérieux effort de compression des dépenses.

A. DEPENSES ORDINAIRES.

Les premières propositions de dépenses budgétaires atteignaient plus de 117 milliards. Des compressions réparties sur l'ensemble des départements ministériels ont ramené les crédits à 111,5 milliards, montant que le Gouvernement se propose de réduire encore à 110,6 milliards par des amendements à déposer avant le début de l'exercice.

Le tableau suivant donne un aperçu de la structure du budget ordinaire pour 1960 et la compare à celle du budget pour 1959.

Tableau IV.

Dépenses ordinaires
(En millions de francs)

Titre des dépenses	1959		1960	Comparaison entre 1960 et 1959 rectifié
	Chiffres initiaux	Chiffres rectifiés ¹		
1. Dette publique	17.970	17.914	19.426	+ 1.512
2. Pensions	15.954	16.245	16.820	+ 575
3. Dotations	316	348	377	+ 29
Total de 1 à 3 ...	34.240	34.507	36.623	+ 2.116
4. Dépenses d'administration générale (chapitre I) :				
a) Dépenses de personnel	21.868	22.242	23.625	+ 1.383
b) Dépenses de matériel	8.182	8.382	7.605	- 777
5. Subventions (chapitre II)	33.400	41.447	37.843	- 3.604
6. Travaux (chapitre III)	921	914	1.143	+ 229
7. Autres dépenses (chapitre IV)	7.782	4.331	4.243	- 88
Total de 4 à 7 ...	72.153	77.316	74.459	- 2.857
Total de 1 à 7 ...	106.393	111.823	111.082	- 741
Non-Valeurs et Remboursements	482	428	382	- 46
Total général ...	106.875	112.251	111.464	- 787
Amendements à déposer			- 860	

¹ Crédits initiaux, amendements et feuillet de crédits supplémentaires (exercice courant seulement).

Dette publique.

Les crédits ordinaires prévus pour 1960 au budget de la dette publique s'élèvent à 19,4 milliards, dépassant ainsi de 1,5 milliard les crédits révisés de 1959. Voici les principales charges nouvelles :

	(En millions de francs)
Première annuité des emprunts d'Etat suivants :	
— emprunt 4,75 p.c. 1959-1971 émis en janvier ...	389
— emprunt 4,75 p.c. 1959-1974 émis en juin	195
— emprunt 5 p.c. 1959-1970 émis en septembre	408
Première annuité de l'emprunt 4,75 p.c. 1959-1971 émis par le Fonds des Routes en avril	119
Premier amortissement de l'emprunt 5 p.c. 1958-1968	374
Premier amortissement des obligations 4 p.c. à 10 ans de l'emprunt de 30 millions de dollars émis en 1954	151
Charges pour émissions nouvelles de certificats de Trésorerie à moyen et à court terme à effectuer en 1960	393

D'autre part, il y aura des réductions de dépenses résultant :

	(En millions de francs)
de la diminution des charges d'intérêt, corrélative au remboursement ou à la consolidation de certificats de Trésorerie à moyen terme	134
de la diminution des charges de renouvellement des certificats à court terme, corrélative à la réduction de leur encours	135
de la diminution des charges de l'emprunt de l'assainissement monétaire	132

Dans les crédits de 19,4 milliards du budget de la Dette publique pour 1960, 7 milliards seront affectés à l'amortissement, 11,8 milliards au paiement des intérêts et 0,6 milliard à d'autres charges. Les chiffres correspondants pour l'exercice 1959 s'élèvent à 6,5 milliards, 10,9 milliards et 0,5 milliard.

A noter qu'en outre, il est prévu au budget extraordinaire de 1960 des décaissements de 1,8 milliard pour l'amortissement de dette publique.

Pensions.

Le budget des Pensions pour 1960 s'établit à 16,8 milliards accusant une augmentation de 0,6 milliard, soit 3,5 p.c. par rapport aux dépenses probables de 1959. L'augmentation est de 0,9 milliard, soit 5,4 p.c., comparativement aux prévisions initiales pour 1959.

Les principales causes de l'augmentation prévue des dépenses de pension en 1960 sont la hausse de l'index (+ 333 millions) et l'application de l'arrêté royal du 10 janvier 1959 réglant l'intervention de l'Etat dans les pensions d'invalidité des ouvriers mineurs (+ 169 millions).

Tableau V.

Budget des Pensions

(En millions de francs)

Chapitres	1959 ajusté	1960	Différence
Chapitre I. — Pensions civiles et militaires ...	5.482	5.518	+ 36
Chapitre II. — Pensions de guerre	3.998	4.147	+ 149
Chapitre III. — Pensions de vieillesse ...	6.555	6.934	+ 379
Chapitre IV. — Pensions provisoires et divers	210	221	+ 11
Total ...	16.245	16.820	+ 575

Rappelons que depuis 1958 la Caisse Nationale des Pensions de Guerre supplée à l'insuffisance des crédits dont elle dispose à charge du budget des Pensions, par l'obtention d'une avance qui sera compensée dans le temps par la prolongation de la dotation à verser à cette institution : cette avance est évaluée à environ 550 millions pour 1960, contre 600 millions pour 1959.

Dépenses d'administration générale.

Dépenses de personnel.

Les crédits pour dépenses de personnel passent de 22,2 milliards en 1959 ajusté à 23,6 milliards en 1960. L'accroissement est de 1.056 millions pour les corps spéciaux, principalement la Défense nationale et l'Enseignement, et de 327 millions pour les ministères.

Pour la Défense nationale, la majoration résulte du recrutement de volontaires temporaires-techniciens O.T.A.N. (+ 315 millions), des réformes

de structure des traitements des militaires de rang inférieur à celui d'officier (+ 270 millions) et de l'augmentation de l'index (+ 112 millions).

Pour l'enseignement de l'Etat, l'augmentation est de 388 millions et provient principalement de l'exécution du pacte scolaire (+ 139 millions), du dédoublement de classes par suite de l'accroissement de la population scolaire (+ 119 millions) et de la hausse de l'index (+ 57 millions).

En ce qui concerne les ministères, l'augmentation des dépenses résulte principalement de la hausse de l'index, des augmentations barémiques réglementaires, des promotions à des emplois de cadre vacants et de la nécessité de pourvoir aux vacances d'emplois de début par le recrutement de nouveaux agents.

Du 30 juin 1958 au 30 juin 1959, le personnel des ministères et des corps spéciaux est passé de 184.288 à 197.984 unités, soit un accroissement de 13.696 unités contre 3.866 unités de juin 1957 à juin 1958.

Ministères :

Travaux Publics	+ 1.515 ¹
Communications	+ 1.254
Défense Nationale	+ 809
Finances	+ 267
Instruction Publique	+ 222

Corps spéciaux :

Armée	+ 7.051
Personnel enseignant et scientifique	+ 1.904

¹ dont 1.437 travailleurs non qualifiés licenciés par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges et repris par l'Etat jusqu'à la fin d'août 1959.

Dépenses de matériel.

Les propositions de crédit pour dépenses de matériel s'élèvent à 7,6 milliards pour l'exercice 1960 contre 8,4 milliards pour 1959 révisé. La diminution des dépenses envisagées porte, à concurrence de 938 millions, sur les dépenses pour la Défense nationale.

Subventions.

Les crédits postulés au titre de subventions dans les budgets des différents départements pour 1960 s'élèvent au total à 37,8 milliards marquant ainsi une diminution de 3,6 milliards par rapport aux dépenses probables de 1959, mais une progression de 4,4 milliards par rapport au montant sollicité initialement. En effet, les amendements et le feuillet d'ajustement ont porté les crédits sollicités au titre de subventions en 1959 de 33,4 milliards initialement prévus à 41,4 milliards.

Cet accroissement de 8 milliards est, dans une certaine mesure, fictif. En effet, le budget de l'Instruction Publique pour 1959, tel qu'il fut déposé, comprenait sous le chapitre « Autres dépenses » un montant global de 3,6 milliards de

crédits pour l'exécution du pacte scolaire, à répartir aussitôt que possible entre les chapitres et articles adéquats de ce budget. La répartition des 3,6 milliards a fait gonfler les crédits inscrits au chapitre des subventions tout en réduisant le montant des « Autres dépenses ».

Quant à la diminution de 3,6 milliards des subventions prévues pour 1960 par rapport à 1959 révisé, elle résulte des diminutions et augmentations de crédit suivantes :

— en matière sociale : chômage (— 2,1 milliards), assurance maladie-invalidité (— 0,5 milliard) ;

— en matière économique : dommages de guerre (— 2 milliards), chemins de fer (— 0,3 milliard), charbonnages (— 0,2 milliard) ;

— en matière d'enseignement : + 1,6 milliard.

La diminution de 2 milliards des crédits prévus pour les dommages de guerre est due à une réforme proposée par le Gouvernement. Sous le régime créant la Caisse Autonome des Dommages de Guerre, une dotation annuelle de 2,5 milliards lui est attribuée jusqu'en 1962, soit au total 37,5 milliards. En réalité, compte tenu de la loi du 31 juillet 1953, le coût total de l'indemnisation des dommages de guerre dépassera sensiblement ce montant et atteindra environ 54 milliards. Cette charge se répartira cependant sur une période plus longue se terminant en 1984.

L'indemnisation des sinistrés touche à sa fin. Pour l'année 1960, on ne prévoit plus, à payer en espèces, qu'un total d'indemnités de 500 à 600 millions. Dorénavant, l'essentiel des décaissements de la Caisse Autonome sera représenté par le service financier de ses emprunts, c'est-à-dire par des dépenses qui ont à la fois une échéance certaine et un montant exactement prévisible.

C'est la raison pour laquelle le Gouvernement propose de substituer aux dotations fixes du régime actuel des crédits budgétaires correspondant aux besoins réels de la Caisse Autonome.

Dans le calcul du crédit budgétaire pour 1960, on a tenu compte des excédents de ressources à la fin de 1959, soit 2,4 milliards, provenant des emprunts et des dotations antérieures. De cette façon, le crédit pour 1960 a pu être limité à 500 millions.

Quelques précisions sont données ci-dessous concernant les subventions à caractère économique et les subventions à caractère social.

Subventions à caractère économique (1).

Voici les principaux crédits destinés à subventionner telle ou telle branche de la vie économique.

(1) Les montants repris dans la colonne ci-contre comprennent, outre les crédits prévus au chapitre « Subventions » des différents budgets, des interventions de l'Etat figurant à d'autres chapitres.

	1959 rectifié (En millions de francs)	1960
Société Nationale des Chemins de Fer Belges	3.627	3.246
Caisse Autonome des Dommages de Guerre	2.500	500
Industrie charbonnière	800	600
Institut pour l'Encouragement de la Recherche Scientifique dans l'Industrie et l'Agriculture	160	160
Agriculture	603	488
Recherches et études en matière d'application de l'énergie nucléaire	175	175
Construction et acquisition de bâtiments industriels et artisanaux	199	284

Outre les interventions en faveur de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges reprises dans ce tableau, il y a lieu de noter que cette Société a été autorisée depuis 1953 à surseoir au paiement de la taxe sur les transports. Pour chacune des années 1959 et 1960, le montant de cette taxe s'élève à 250 millions. Au surplus, l'Etat intervient dans les charges de la dette de la Société.

Le problème de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges sera repris plus loin dans son ensemble.

Subventions à caractère social.

Le tableau VI relève les différentes interventions de l'Etat dans le domaine social en 1959 et 1960.

Tableau VI.

Subventions à caractère social ¹

(En millions de francs)

	1959 ajusté	1960
I. — Sécurité sociale :		
1. Pensions de vieillesse	6.575	6.956
2. Assurance chômage	5.908	3.788
3. Assurance maladie-invalidité :		
a) Assujettis	3.229	2.593
b) Libres	516	587
4. Allocations familiales :		
a) Travailleurs salariés	600	600
b) Employeurs et travailleurs indépendants	203	203
5. Allocations aux estropiés, etc.	700	700
6. Congés des ouvriers mineurs ...	285	270
II. — Politique du logement :		
Charges financières (pertes sur intérêts, annuités à rembourser, etc.)	743	809
III. — Politique sanitaire et familiale :		
Subventions diverses au budget de la Santé publique	626	626
IV. — Politique d'assistance ...	2.769	2.821
Total ...	22.154	19.953

¹ Les montants repris dans ce tableau comprennent, outre les crédits prévus au chapitre « Subventions » des différents budgets, des interventions de l'Etat figurant à d'autres chapitres.

Les crédits proposés dans le budget de 1960 concernant les pensions de vieillesse s'élèvent à 7 milliards de francs, soit 0,4 milliard de plus qu'en 1959 révisé. Cette augmentation doit être attribuée essentiellement à des subsides accrus en faveur de la pension des mineurs et de la Caisse Nationale des Pensions de Retraite et de Survie (Pensions « ouvriers »).

Les prévisions budgétaires pour 1960 relatives à l'assurance contre le chômage ont été arrêtées sur base d'une indemnisation de 150.000 chômeurs en moyenne contre 201.000 en 1959, et de la remise au travail, par les pouvoirs publics locaux, de 10.000 chômeurs contre 18.000 en 1959. Le Gouvernement compte sur les incidences favorables de la reprise économique sur le niveau de l'emploi.

Cette reprise entraînera une augmentation de 7 p.c. des cotisations de sécurité sociale pour le secteur général. La réduction des interventions de l'Etat en faveur de l'assurance maladie-invalidité qui en résultera, sera d'autant plus grande que le Gouvernement compte réformer ce secteur en 1960. La subvention exceptionnelle au Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité au-delà des interventions organiques du régime actuel, ne s'élèvera qu'à 900 millions en 1960 contre 1.400 millions en 1959 et 1 milliard en 1958.

Travaux.

Les crédits pour travaux pour l'exercice 1960 s'élèvent à 1,1 milliard, soit un montant légèrement supérieur à celui des dépenses probables de 1959, qui se chiffre à 0,9 milliard. L'augmentation est due à l'inscription, au chapitre des « Travaux » du budget de la Défense Nationale de 1960, d'un crédit qui avait été porté au chapitre « Dépenses de matériel » du même budget pour 1959.

Autres dépenses.

Les crédits prévus pour 1960 portent sur un total de 4,2 milliards contre 4,3 milliards en 1959. Rappelons qu'ils comprennent notamment l'allocation à un fonds spécial créé en vue du paiement des frais d'entretien d'indigents (0,8 milliard), un crédit de 0,7 milliard pour les estropiés, ainsi qu'une allocation de 0,8 milliard au Fonds National du Logement.

B. BUDGET DES VOIES ET MOYENS.

Le tableau VII donne les évaluations du budget des Voies et Moyens de l'exercice 1960, de même que les recettes probables de l'exercice 1959, calculées sur la base des recettes constatées pendant les dix premiers mois de l'année.

Le total des prévisions des recettes pour l'exercice 1960 s'élève à 110,6 milliards, soit une augmentation

de 8,7 milliards par rapport aux recettes probables pour 1959. Cette augmentation doit provenir pour 7,4 milliards des rentrées fiscales et pour 1,3 milliard d'autres recettes.

Le Gouvernement évalue à 5,6 milliards l'accroissement des recettes fiscales qui résultera de l'expansion conjoncturelle, dont 1,8 milliard pour les contributions directes, 1,1 milliard pour les douanes et accises et 2,7 milliards pour l'enregistrement. Le restant, soit 1,8 milliard, représente le produit du relèvement de la taxe sur les huiles minérales.

Tableau VII.

Budget des Voies et Moyens

(En millions de francs)

	Exercice 1959	Exercice 1960
	Recettes probables	Prévisions initiales
1. Impôts :		
a) <i>Contributions directes :</i>		
Contribution foncière	470	490
Taxe mobilière	3.350	3.525
Taxe professionnelle	24.650	26.350
Impôt complémentaire personnel	3.750	3.950
Contribution nationale de crise	1.850	1.925
Circulation automobile	2.640	2.700
Recettes des exercices clos	1.350	1.000
Autres produits ¹	610	560
Total des contributions directes ...	38.670	40.500
b) <i>Douanes et accises :</i>		
Droits de douane	5.700	5.650
Droits d'accise et taxe de consommation	14.253	16.971
Autres produits ²	270	273
Total des douanes et accises ...	20.223	22.894
c) <i>Enregistrement :</i>		
Droits d'enregistrement ...	3.550	3.900
Droits de succession	1.790	2.350
Droits de timbre et taxes assimilées au timbre	29.920	31.888
Autres produits	441	450
Total de l'enregistrement ...	35.701	38.588
Total des impôts ...	94.594	101.982
2. Taxes, péages, redevances	3.614	4.319
3. Revenus patrimoniaux, financiers et d'exploitation	1.269	1.522
4. Remboursements	1.233	1.601
5. Produits divers	988	1.007
6. Recettes résultant de la guerre	181	173
Total des Voies et Moyens ...	101.879	110.604

¹ Y compris la taxe spéciale sur le droit de chasse, de pêche ou de tanderie et la taxe sur les jeux et paris.

² Y compris la taxe d'ouverture sur les débits de boissons.

Examinons les prévisions des différentes catégories de recettes ordinaires.

Le produit des impôts perçus par l'Administration des Contributions directes est estimé en 1960 à

40,5 milliards, montant supérieur de 1,8 milliard au total des recettes probables de 1959.

Cet accroissement provient d'une augmentation des rentrées au titre de la taxe professionnelle et de l'impôt complémentaire personnel (+ 1.900 millions), de la contribution nationale de crise (+ 75 millions), de la taxe mobilière (+ 175 millions) et de la taxe de circulation (+ 60 millions). En matière de sommes réalisées sur les produits des exercices clos (impôts arriérés), il est prévu une recette moindre de 350 millions.

Les droits de douane, d'accises et taxes de consommation produiront pour 1960 un supplément de ressources de l'ordre de 2,7 milliards, provenant pour 1.565 millions d'accises sur les huiles minérales, 86 millions du nouveau droit d'accise sur les gaz de pétrole et hydrocarbures, 600 millions du tabac (augmentation normale de la consommation et majoration en 1959 du prix de certains tabacs).

En matière de droits d'enregistrement, il est estimé que le développement de la reprise économique produira un supplément de 350 millions.

Les droits de succession en augmentation constante sont encore influencés par le raccourcissement en 1959 du délai pour les déclarations dont les effets seront beaucoup plus sensibles en 1960 qu'en 1959. Il est prévu un accroissement de ressources de l'ordre de 560 millions.

Enfin, en ce qui concerne les droits de timbre et taxes assimilées au timbre, le supplément à provenir de l'augmentation des droits d'accise sur les huiles minérales et du développement de la reprise économique en 1960 permet d'estimer à 1.968 millions la plus-value de cette recette par rapport à 1959.

Dans le secteur non fiscal, la recette de 1960 dépassera celle de 1959 de 1.337 millions. Cet accroissement résultera principalement : de l'adaptation de certains tarifs postaux (+ 435 millions), de l'augmentation du produit des redevances radio et télévision (+ 194 millions), de l'excédent des revenus sur les charges du Fonds Monétaire (+ 201 millions) et du remboursement au Trésor des soldes des crédits budgétaires excédant les besoins de financement du régime transitoire de pension des indépendants-assurés libres (+ 487 millions).

Les recettes fiscales représenteront, en 1960, 92,2 p.c. du budget des Voies et Moyens. Les impôts directs compteront pour 36,6 p.c., l'enregistrement pour 34,9 p.c., les douanes et accises pour 20,7 p.c. Il s'agit là cependant d'une classification administrative des impôts directs et indirects qui ne répond pas toujours aux définitions de la comptabilité nationale.

2. BUDGET EXTRAORDINAIRE.

A. RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1960 sont évaluées au total à 851 millions de francs contre 698 millions en 1959.

Comme les années précédentes, la quote-part des pays membres de l'O.T.A.N. dans les dépenses militaires pour travaux d'infrastructure réalisés en Belgique pour le compte de ces pays, constitue le poste le plus important; elle s'élève à 500 millions.

B. DEPENSES EXTRAORDINAIRES.

Le budget extraordinaire pour 1960 est présenté en deux sections : un budget extraordinaire proprement dit et un budget spécial d'Assistance au Congo belge, au Ruanda-Urundi et aux pays et territoires d'outre-mer de la Communauté Economique Européenne.

En ce qui concerne le budget extraordinaire proprement dit, l'ampleur et le rythme des investissements publics s'adapteront aux exigences découlant de l'évolution de la conjoncture économique.

Dans le passé, les investissements publics n'ont pas toujours été réalisés dans la perspective d'un programme économique d'ensemble. Leur efficacité économique en a parfois souffert. La définition d'objectifs généraux en matière d'investissement et d'emploi devra constituer la base d'une évaluation plus précise des investissements publics nécessaires, pour l'amélioration continue à un rythme préétabli de l'infrastructure économique et la compensation des fluctuations cycliques.

La détermination des besoins réels, la fixation de priorités, l'adaptation des travaux à l'évolution de la conjoncture et aux possibilités financières constituent déjà de manière concrète les objectifs les plus immédiats à atteindre.

Le Gouvernement entend ainsi donner leur pleine efficacité aux dépenses extraordinaires dans le cadre d'une politique cohérente d'expansion économique et sociale. Les crédits portés au budget de 1960 ainsi que ceux dont il pourra disposer par le report des crédits non utilisés de 1959 lui procurent à cet égard les moyens d'action nécessaires.

Les crédits d'engagement postulés au budget extraordinaire de 1960 s'élèvent à 13.837 millions. Cependant, à ce montant viendront s'ajouter les reports des années antérieures. De même, la partie des crédits restée disponible à la fin de 1960 sera, pour autant que de besoin, transférée à l'exercice suivant afin d'assurer la continuité dans l'exécution des entreprises en cours.

Les crédits de paiement sollicités aux projets de budget pour les dépenses extraordinaires de 1960 s'élèvent au total à 20.312 millions. Ils sont légèrement supérieurs à ceux qui figuraient au budget initial de 1959 (18.047 millions) et largement inférieurs au total ajusté des crédits extraordinaires de 1959, soit 35.347 millions. La différence de 15.035 millions s'explique principalement :

1° par la présence au budget de 1959 de crédits destinés, soit à la régularisation de dépenses faites

en 1958 par avances de Trésorerie, soit à des opérations sans décaissement, telle la participation au Fonds Monétaire International;

2° par le fait que le budget de 1960 ne comporte plus les crédits en faveur du Congo, du Ruanda-Urundi et du Fonds de Développement des territoires d'outre-mer de la Communauté Economique Européenne, alors qu'au budget ajusté de 1959 ces mêmes dépenses figurent pour un total de 2.287 millions, à savoir 500 millions pour le Congo belge, 1 milliard pour le Ruanda-Urundi, dont 400 millions de 1958 et 787 millions pour le Fonds de Développement des territoires d'outre-mer, dont 350 millions de 1958.

Les décaissements réels de 1960 seront, selon les perspectives actuelles, de l'ordre de 19 milliards. Si l'on tient compte que le budget extraordinaire ne comprend plus l'aide spéciale au Congo, l'avance au Ruanda-Urundi et la quote-part au Fonds des territoires d'outre-mer de la Communauté Economique Européenne (en 1959 : au total 2.287 millions), qu'il comporte, par contre, un amortissement extraordinaire de dette publique pour 1.753 millions et qu'enfin, les subsides pour travaux aux administrations régionales et locales seront financés au moyen de prêts accordés par le Crédit Communal de Belgique pour un montant de 900 millions environ, on constatera que le décaissement total de 1960, tel qu'il a été évalué, reste sensiblement au niveau de celui de 1959, soit 18,8 milliards si l'on ne tient pas compte des 2,3 milliards de dépenses d'aide en faveur des pays sous-développés.

Ceci s'explique dans une certaine mesure par l'influence de la masse de travaux petits et moyens lancés en 1959 en vue de combattre le chômage et la régression économique et dont l'achèvement se poursuivra en 1960.

Les prévisions de décaissement pour les investissements proprement dits portent sur 13 à 14 milliards.

Quant au budget spécial d'Assistance au Congo belge, au Ruanda-Urundi et aux territoires d'outre-mer de la Communauté Economique Européenne, il marque de façon particulière la volonté d'accorder aux territoires du Congo et du Ruanda-Urundi toute l'aide requise dans les circonstances difficiles qui affectent leur économie et leur développement.

Y compris la quote-part de la Belgique au Fonds de Développement des pays et territoires d'outre-mer de la Communauté Economique Européenne (577 millions), le total de l'assistance aux territoires sous-développés atteindra 4,8 milliards. Elle comporte 2,5 milliards pour un Fonds d'Assistance au Congo, 1 milliard en vue de la création d'une Société de Développement et 750 millions pour le Ruanda-Urundi.

Des 2,5 milliards du Fonds d'Assistance, 150 millions sont financés par le produit de la taxe de conjoncture et n'apparaissent donc pas au budget. Celui-ci s'élève ainsi à 4.677 millions.

D. LE CONTENU DU BUDGET ANALYSE SELON LA CLASSIFICATION FONCTIONNELLE DES DEPENSES.

L'analyse du contenu du budget, en partant de la classification administrative traditionnelle, ne permet pas toujours d'avoir une vue précise des diverses missions auxquelles l'Etat doit satisfaire.

La classification fonctionnelle des dépenses publiques, c'est-à-dire par grandes catégories d'activités exercées par l'Etat, donne une idée plus concrète des différents objets auxquels sont affectées les ressources générales du Trésor. Faisant appel à des notions familières plutôt qu'à des concepts juridiques, comptables ou organiques, cette classification est plus apte à assurer une meilleure information de l'opinion publique qu'il importe d'éclairer aussi exactement que possible au sujet du volume et de l'objet des charges imposées à la Nation.

Différents pays se sont d'ailleurs préoccupés d'améliorer dans ce sens la présentation des données budgétaires. C'est le cas notamment des Etats-Unis, de la Suède, des Pays-Bas, de la France et du Grand-Duché de Luxembourg. De son côté, l'Organisation Européenne de Coopération Economique a ébauché dès 1953 un regroupement fonctionnel des dépenses publiques, tandis que le Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies en a défini la structure dans le « Manuel de classification économique et fonctionnelle des opérations de l'Etat ».

L'Exposé Général pour l'exercice 1959 comprenait pour la première fois une présentation des dépenses budgétaires selon cette nouvelle formule.

La méthode employée est basée sur celle des Nations Unies, dont il a été fait mention ci-dessus. Elle regroupe les différentes catégories d'activités de l'Etat en douze fonctions.

Les dépenses institutionnelles figurant au budget ordinaire des départements ministériels (dépenses de traitements, pensions, indemnités de toute nature et dépenses de matériel) sont réparties en tenant compte de l'importance relative de la contribution des services intéressés à l'exercice des diverses fonctions de l'Etat.

Par contre, les dépenses fonctionnelles des budgets ministériels relatives aux subventions, travaux et autres dépenses font l'objet d'un regroupement fonctionnel basé sur une codification individuelle. Certains postes budgétaires comprennent des dépenses à répartir entre plusieurs fonctions.

L'application du système rencontre certaines difficultés du fait qu'un même département ministériel est parfois chargé de diverses missions assez différenciées et qu'à l'inverse, une fonction et même une sous-fonction individualisent souvent une attribution à laquelle collaborent les services de plusieurs départements ministériels.

Il existe finalement deux genres de dépenses pour lesquelles toute base efficiente de ventilation fonc-

tionnelle fait défaut. Il s'agit en premier lieu des dépenses de la dette publique directe. Celle-ci correspond en effet à des emprunts n'ayant pas reçu d'affectation spéciale. Il est donc pratiquement impossible de faire une répartition de la charge qui en découle. D'autre part, les dépenses de subvention à caractère général au profit des provinces et des communes ne peuvent, elles non plus, et en raison de leur nature même, être ventilées.

Si les regroupements ainsi réalisés n'échappent pas à certaines approximations par le caractère nécessairement conventionnel des critères utilisés, ils apportent incontestablement plus de clarté dans l'appréciation des grandes masses de dépenses portées dans le budget de l'Etat.

La méthode utilisée dans l'Exposé Général de 1960 pour la confection du regroupement fonctionnel diffère quelque peu de celle dont on s'est servi l'année dernière. Elle a été adoptée pour les trois pays de Benelux par le Conseil des Ministres de Benelux en sa séance du 8 juin 1959.

Il s'indique d'énoncer ci-après les modifications essentielles qui caractérisent le nouveau code des définitions et méthodes du regroupement fonctionnel.

Le nombre de fonctions a été porté de 12 à 13 par la création d'une fonction autonome pour les dépenses de « Santé publique »; dans chacune des fonctions il a été prévu une sous-fonction « Recherche scientifique », qui permet de déceler l'effort budgétaire global réalisé dans ce secteur; les dépenses du culte ont été transférées de la fonction « Administration générale » dans la fonction « Enseignement, Culture et Cultes »; les dépenses en faveur d'institutions internationales spécialisées ne sont plus affectées à la fonction « Relations avec l'étranger », mais sont reprises dans chacune des fonctions *ad hoc*; les dépenses pour dommages de guerre aux biens de l'Etat, auparavant réparties dans les fonctions spécialisées, sont centralisées; les dépenses en faveur des aliénés, anormaux et malades nécessitent restent imputées à la fonction « Interventions sociales » et ne sont pas transférées à la fonction « Santé publique »; les dépenses en faveur de la protection de la population civile sont enlevées à la fonction « Défense nationale » et intégrées dans la fonction « Justice et police ».

Le tableau VIII reprend les dépenses prévues au budget pour l'exercice 1960 en les répartissant d'après des critères fonctionnels. A noter que les

Tableau VIII. **Répartition fonctionnelle des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1960**
(En millions de francs)

	Budget ordinaire	Budget extraordinaire et budget spécial d'Assistance (Décaissements prévus)	Totaux	En pour cent du total général
Dépenses d'administration générale	4.835	487	5.322	3,9
Défense nationale	15.733	5.580	21.313	15,8
Relations avec l'étranger	904	885	1.789	1,3
Congo belge et Ruanda-Urundi	144	4.100	4.244	3,1
Justice et police	3.199	40	3.239	2,4
Transports et communications	8.069	6.942	15.011	11,1
Industrie, commerce et classes moyennes	2.543	92	2.635	1,9
Agriculture et ravitaillement	1.220	132	1.352	1,0
Enseignement, culture et cultes	21.912	1.916	23.828	17,6
Interventions sociales	19.456	45	19.501	14,4
Santé publique	882	844	1.726	1,3
Logement	983	1.065	2.048	1,5
Dommages de guerre et calamités	5.986	489	6.475	4,8
Dette publique	18.491	1.168	19.659	14,6
Relations avec les pouvoirs publics subordonnés	7.107	—	7.107	5,3
Total ...	111.464	23.785	135.249	100,0

chiffres mentionnés pour le budget extraordinaire correspondent non pas aux crédits budgétaires, mais aux décaissements prévus, c'est-à-dire aux dépenses à supporter effectivement par le Trésor pour l'exécution du budget extraordinaire.

REPARTITION FONCTIONNELLE DES DEPENSES DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 1960.

D'après ces données, les dépenses globales de l'Etat s'élèveront à 135,2 milliards de francs pendant l'exercice 1960. Les dépenses les plus impor-

tantes sont celles relatives à l'enseignement et à la culture (17,6 p.c. du total), à la défense nationale (15,8 p.c.) et à l'ensemble des interventions sociales et à la santé publique (15,7 p.c.). A elles seules, ces trois catégories de dépenses représentent presque la moitié des dépenses budgétaires prévues pour l'exercice 1960. Viennent ensuite les dépenses au titre de la dette publique (14,6 p.c. du total) et au titre du transport et des communications (11,1 p.c.). Les autres catégories de dépenses sont moins importantes; ensemble, elles totalisent environ un quart du montant global prévu.

Examinons maintenant plus en détail et pour les exercices 1958, 1959 et 1960 les principales catégories de dépenses selon leur ordre d'importance.

A noter que, pour 1958, les dépenses ordinaires probables prises en considération correspondent aux ordonnancements.

Pour l'exercice 1959, il s'agit, pour le budget ordinaire, des crédits votés, majorés des crédits supplémentaires demandés pour l'exercice courant.

Pour 1958 et 1959 comme pour 1960, les chiffres relatifs au budget extraordinaire se rapportent non pas aux crédits budgétaires, mais aux décaissements réalisés ou prévus.

Enseignement et culture.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	<i>(En millions de francs)</i>		
1958	14.916	1.149	16.065
1959	19.722	1.616	21.338
1960	21.912	1.916	23.828

L'ensemble des crédits postulés en 1960 pour cette fonction marque un accroissement de 2,5 milliards par rapport au budget ajusté de 1959 et de 7,8 milliards par rapport aux réalisations de 1958. L'augmentation dépasse largement la croissance relative de l'ensemble des budgets de l'Etat, cependant fort importante; la proportion des dépenses prévues pour la fonction passe, en effet, de 13,4 pc. en 1958 à 17,6 pc. en 1960.

Cette évolution trouve son origine dans l'exécution du pacte scolaire qui implique l'affectation, sous forme de crédits budgétaires, d'une part du revenu national correspondant à l'importance et à la valeur des objectifs poursuivis. Pour 1960, l'influence du pacte scolaire se fera surtout sentir dans les secteurs de l'enseignement primaire, moyen, technique, normal et artistique, eu égard au fait que l'exercice 1960 supportera à 100 p.c. le paiement des frais de fonctionnement dont les taux sont fixés par la loi du 29 mai 1959, alors que l'exercice 1959 ne supportait cette dépense qu'à concurrence des deux tiers, du fait que le tiers restant a été liquidé à charge du feuillet de crédits supplémentaires pour l'exercice 1958.

Défense nationale.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	<i>(En millions de francs)</i>		
1958	13.913	4.686	18.599
1959	15.878	4.371	20.249
1960	15.733	5.580	21.313

Un tel niveau de dépenses militaires est manifestement très élevé. La mise sur pied, dans des délais raisonnables, d'unités équipées d'armes nouvelles et la modernisation des unités conventionnelles conduiraient dans le proche avenir à des dépenses plus

considérables encore, si les programmes des trois forces n'étaient pas adaptés aux dimensions économiques et financières du pays.

Afin de maintenir les dépenses de défense dans des limites acceptables, des négociations sont en cours dans le cadre de l'O.T.A.N. en vue de déterminer les objectifs les plus urgents à réaliser pour la fin de 1963.

La totalité de l'augmentation globale des dépenses de défense en 1960 par rapport à 1959 concerne les dépenses extraordinaires. Il s'agit notamment d'un programme nouveau de rééquipement et de modernisation des forces.

Interventions sociales et Santé publique.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	<i>(En millions de francs)</i>		
1958	19.038	961	20.049
1959	22.907	1.736	24.643
1960	20.338	889	21.227

La diminution de 3,4 milliards des interventions de l'Etat sur le plan social et pour la santé publique en 1960 par rapport à 1959 provient essentiellement de la réduction des subventions pour le chômage et l'assurance maladie-invalidité ainsi que du fait qu'en 1959, une avance exceptionnelle de 600 millions a été accordée à la Caisse de Compensation pour assurer la trésorerie du régime des allocations familiales pour salariés.

Le montant global de 21,2 milliards de dépenses prévues pour l'exercice 1960 comprend entre autres 5,8 milliards pour les pensions de vieillesse, 4,9 milliards pour les charges de malades, d'invalides et d'handicapés physiques, 4,1 milliards pour le chômage, 2,1 milliards pour l'assistance aux nécessiteux et 1 milliard pour la politique familiale.

La dépense budgétaire de 21,2 milliards prévue pour les interventions sociales et la santé publique en 1960 ne donne d'ailleurs qu'une idée incomplète des ressources réellement consacrées à ces fins. Si l'on y ajoute les cotisations de sécurité sociale qui, pour 1960, atteindront près de 38 milliards de francs, on obtient une masse globale qui excède 59 milliards de francs.

Ainsi considérée, la catégorie d'interventions envisagée ici prend incontestablement la première place dans l'ensemble des activités du secteur public.

Dette publique.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	<i>(En millions de francs)</i>		
1958	15.968	—	15.968
1959	16.951	—	16.951
1960	18.491	1.168	19.659

Les montants indiqués correspondent aux dépenses relatives à la dette publique n'ayant pas reçu

d'affectation spéciale (dette directe) et dont les charges ne peuvent, par conséquent, être ventilées par destination. Les dépenses qui concernent des emprunts émis par l'Etat pour des fins bien identifiées — c'est le cas pour la dette indirecte — ont été réparties entre les groupes d'activités y afférents.

La progression des dépenses pour la dette directe tient à l'accroissement continu de celle-ci : au cours des deux dernières années, elle est passée de 306 milliards à la fin de 1957 à 327 milliards à la fin de 1958 et à 352 milliards à la fin de novembre 1959.

Transports et Communications.

Exercices	Budget ordinaire	Budget extraordinaire	Total
	(En millions de francs)		
1958	9.001	6.881	15.882
1959	7.966	7.708	15.674
1960	8.069	6.942	15.011

Le total des dépenses prévues au budget pour 1960 s'établit en léger retrait sur celui de 1959. Il s'agit en fait de la mise en œuvre d'un nouveau régime de financement qui se répercute sur les décaissements envisagés au budget extraordinaire pour les travaux routiers subsidiés et d'une réduction pour le transport aérien pour lequel le volume de travaux, exceptionnellement élevé en 1959, reviendra à un niveau plus normal.

Le montant de 15 milliards prévu pour 1960 se répartit comme suit : 6,5 milliards pour le transport par chemin de fer, 3,8 milliards pour les Postes et accessoirement les Télégraphes et Téléphones, 2,5 milliards pour le transport par eau, 1,3 milliard pour le transport par route et 0,9 milliard pour le transport par air. Si l'on tient compte des décaissements prévus pour le Fonds des Routes, qui ne sont pas repris dans le budget général et qui s'élèvent à 2,2 milliards, les dépenses pour le transport par route atteignent 3,5 milliards sur un total de 17,2 milliards.

II. Les organismes d'intérêt public

Tout comme l'an passé, l'Exposé Général comprend un aperçu des opérations financières des principales institutions parastatales qui sont soumises à la loi du 16 mars 1954, modifiée et complétée par l'arrêté royal du 18 décembre 1957, pris en exécution de la loi du 12 mars 1957 portant certaines dispositions en matière financière, économique et sociale.

L'importance de ces institutions apparaît dans les données citées ci-dessous. Il ressort également de celles-ci que les budgets et les comptes de l'Etat ne donnent qu'une vue imparfaite des opérations financières du secteur public.

Les dépenses des organismes de sécurité sociale atteindront en 1960 plus de 55 milliards, celles des œuvres 0,9 milliard, celles du Fonds des Routes

2,2 milliards. Si l'on y ajoute les activités des organismes de gestion administrative, de la Régie des Télégraphes et des Téléphones, de la Régie des Voies Aériennes, de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, des institutions publiques de crédit, etc., on constate que les opérations financières de tous ces organismes, dans leur ensemble, portent sur des montants plus considérables que ceux du budget de l'Etat proprement dit.

Les interventions directes de l'Etat en faveur des parastataux s'élèveront en 1960 à environ 27 milliards de francs.

Les prélèvements opérés par la parafiscalité absorbent également des sommes considérables. Le volume des cotisations à la Sécurité Sociale atteindra, en 1960, quelque 38 milliards de francs, soit presque autant que le produit des impôts directs (40,5 milliards).

Tous ces chiffres montrent à suffisance combien est indispensable l'application de mesures propres à contrôler de très près les activités financières, la politique d'investissement et la politique de crédit des organismes en cause et à les associer étroitement à la politique financière des pouvoirs publics.

On trouvera ci-dessous quelques détails particulièrement marquants sur le financement et l'affectation des dépenses des principaux organismes d'intérêt public.

A. ORGANISMES DE SECURITE SOCIALE.

Ce sont notamment les Caisses d'Allocations Familiales, le Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité, l'Office National de Sécurité Sociale et l'Office National du Placement et du Chômage.

Tableau IX.

Interventions de l'Etat en faveur des organismes de sécurité sociale (En millions de francs)

	1958	1959	1960
Allocations familiales	987	1.029	1.022
Fonds National d'Assurance Maladie-Invalidité ¹	2.719	3.229	2.592
Chômage	3.992	5.908	3.788
Pensions : régimes généraux .	3.337	3.570	3.650
Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs	3.149	3.878	3.560
Divers ²	50	76	33
Total des interventions finan- cées par des ressources géné- rales	14.234	17.690	14.645
Dépenses à financer par la taxe exceptionnelle de conjoncture	436	316	—
Total général des interventions de l'Etat	14.670	18.006	14.645

¹ En outre, l'Etat accorde des subsides en faveur des services d'assurance mutualiste libre : 472 millions en 1958, 516 millions en 1959 et 587 millions en 1960.

² Accidents de travail et maladies professionnelles; Caisse de Prévoyance et de Secours des marins naviguant sous pavillon belge.

Les interventions de l'Etat envisagées pour 1960 s'élèvent à 14,6 milliards contre 18 milliards en 1959 et 14,7 milliards en 1958. Leur répartition est donnée au tableau IX.

Les cotisations sont pour leur plus grande partie perçues à l'intervention de l'Office National de Sécurité Sociale (33,3 milliards en 1960) et du Fonds National de Retraite des Ouvriers Mineurs (3,3 milliards en 1960). Elles se répartissent principalement comme suit : pensions (10 milliards), allocations familiales (9,4 milliards), assurance maladie-invalidité (7,4 milliards), vacances annuelles (5,8 milliards).

B. FONDS DES ROUTES.

Le budget du Fonds des Routes pour 1960 prévoit que l'intervention de l'Etat pour assurer le service financier des emprunts sera de 575 millions, contre 456 millions en 1959 et 346 millions en 1958.

Les données suivantes retracent l'évolution des engagements et des décaissements pour les années 1958 à 1960.

	Engagements	Décaissements
	<i>(En millions de francs)</i>	
1958 : Réalisations	2.640	2.037
1959 : Programme	2.119	2.400
1960 : Programme	2.500	2.150

Au 31 décembre 1958, l'excédent des engagements sur les liquidations s'élevait à 2.181 millions.

C. SOCIETE NATIONALE DU LOGEMENT ET SOCIETE NATIONALE DE LA PETITE PROPRIETE TERRIENNE.

Les crédits inscrits au budget ordinaire de l'Etat de 1960 en faveur des sociétés nationales de logement sont recensés au tableau X.

Tableau X.

Interventions prévues au budget ordinaire en faveur des sociétés nationales de logement

(En millions de francs)

	1958	1959	1960
Différence entre le montant des charges d'intérêt et primes de remboursement à payer par les sociétés nationales à leurs prêteurs pour les capitaux qu'elles ont été autorisées à emprunter dans le cadre de la loi du 15 avril 1949, et la quote-part à taux social à supporter par ces organismes	523	550	560
Intérêts et amortissements des emprunts contractés par les deux sociétés nationales (budget de la Dette Publique)	140	80	78
Autres interventions	130	104	169
	793	734	807

En outre, ces sociétés de logement bénéficieront en 1960 de 125 millions de crédits prévus au budget extraordinaire de l'Etat; pour 1959, ces crédits s'élèvent à 424 millions.

D. SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES.

Le tableau XI compare les diverses interventions prévues au budget ordinaire de l'Etat pour les exercices 1958, 1959 et 1960.

Tableau XI.

Interventions prévues au budget ordinaire en faveur des chemins de fer

(En millions de francs)

Interventions :	1958	1959	1960
— dans les charges de pensions du personnel excédentaire	813	1.239	1.284
— en compensation de majorations de rémunérations et de pensions accordées aux anciens combattants et assimilés	228	218	225
— dans le déficit découlant des abonnements ouvriers et de travail	857	1.387	1.148
— dans le déficit provenant d'autres réductions tarifaires aux voyageurs	129	287	230
— dans le déficit provenant des réductions tarifaires aux transports en transit par le Grand-Duché	18	16	15
— en compensation des réductions de tarifs de transports dans le cadre de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier	245	140	—
— dans les charges d'emprunts pour l'électrification	169	175	176
— dans les charges d'autres emprunts	370	330	318
— dans des charges sociales diverses	221	—	—
— en vue de permettre à la S.N.C.B. d'améliorer l'équilibre du compte d'exploitation	1.222	—	—
— pour couvrir à concurrence de 50 p.c. les dépenses de la S.N.C.B. pour les installations communes avec le transport routier	—	110	112
	4.272	3.902	3.508
Taxe sur les transports non perçue	255	253	258
Total ...	4.527	4.155	3.766

Le total des subventions inscrites au budget ordinaire de 1960 en faveur des chemins de fer accuse une diminution de 0,4 milliard par rapport à 1959 et de 0,8 milliard par rapport à 1958.

Malgré les interventions importantes de l'Etat, le budget d'exploitation de la Société Nationale des Chemins de Fer Belges pour 1960 accuse encore un déficit prévu de 199 millions contre 369 millions en 1959.

La Société bénéficie également d'interventions de l'Etat inscrites au budget extraordinaire. En 1960, les décaissements sur crédits de 1960 et crédits reportés de l'année antérieure sont estimés à 3.731 millions (1) contre 4 milliards en 1959. Les nouveaux crédits de paiement demandés pour 1960, dont le solde à la fin de l'année pourra être reporté à l'année suivante, se chiffrent à un total de 3.571 millions.

La moitié de ces nouveaux crédits porte sur le programme de renouvellement et de modernisation du matériel roulant et des installations fixes de la Société, soit 1.855 millions.

(1) Non compris 585 millions de francs pour le remboursement de l'emprunt 4 % de 50 millions de francs suisses émis par la S.N.C.B. en 1948.

Par ailleurs, il faut noter les autres crédits prévus pour la modernisation du matériel de transport, notamment en ce qui concerne l'exécution du contrat avec la Société européenne de financement du matériel ferroviaire, totalisant 700 millions.

Pour les travaux se rapportant à l'électrification des lignes, y compris l'équipement corrélatif du matériel roulant et des automotrices, il a encore été prévu 604 millions.

Différentes interventions pour constructions et réparations de bâtiments, installations d'équipement moderne de sécurité et extension du réseau ferroviaire au port d'Anvers, totalisent 112 millions.

Enfin, les nouveaux crédits comprennent également une avance récupérable de 300 millions, destinée à la résorption du déficit d'exploitation de la Société.

BIBLIOGRAPHIE SUR LA SITUATION MONETAIRE ET FINANCIERE DE LA BELGIQUE

Le lecteur trouvera ci-dessous une bibliographie qui fait suite à celle qui a été publiée dans notre *Bulletin* de novembre 1959. Il y a lieu de remarquer que cette bibliographie ne reprend pas les rapports des différentes institutions ni les autres statistiques.

1. MONNAIE — BANQUE

HAMOIR E., Le franc et sa valeur. (*La Vie économique et sociale, Anvers, XXX, n° 5, novembre 1959, pp. 313-325.*)

2. REVENU NATIONAL — EPARGNE — INVESTISSEMENTS

Les investissements dans les régions de développement. (*Bulletin hebdomadaire de la Kredietbank, Bruxelles, XIV, n° 46, 28 novembre 1959, pp. 429-433.*)

4. BUDGET — FINANCES PUBLIQUES

Belgium's Forced Loans. (*The Economist, Londres, n° 6.025, 21 novembre 1959, pp. 786-790.*)

DECKERS P., Les lois fiscales favorisant la relance économique. (*La Vie économique et sociale, Anvers, XXX, n° 5, novembre 1959, pp. 289-298.*)

de GRAND'RY A., Les marchés de l'Etat en France et en Belgique. (*Revue internationale des Sciences administratives, Bruxelles, XXV, n° 3, 1959, pp. 316-331.*)

LINDEMANS I., Openbare leningen en fiscaliteit. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, L, n° 11, novembre 1959, pp. 970-974.*)

7. TRANSACTIONS FINANCIERES INTERNATIONALES

ERREZERO, Les mouvements de capitaux en Europe occidentale. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris-Rome, n°s 4-5, 1959, pp. 35-53.*)

Quelques données relatives à l'étendue et à la structure des exportations de capitaux dans le courant

des dernières années. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris-Rome, n°s 4-5, 1959, pp. 54-60.*)

9. INTEGRATION EUROPEENNE

AVENTUR J., Quelques aspects de la lutte contre l'inflation dans les pays de la C.E.E. (*Revue de Science Financière, Paris, n° 4, octobre-décembre 1959, pp. 630-658.*)

BAUER G., Le cadre institutionnel de l'intégration européenne. (*Aussenwirtschaft, Zurich, XIV, n° 3, septembre 1959, pp. 227-249.*)

ERREZERO, Les mouvements de capitaux en Europe occidentale. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris-Rome, n°s 4-5, 1959, pp. 35-53.*)

GUYOT J., Le marché commun et les mouvements de capitaux intra-européens. (*Les Problèmes de l'Europe, Paris-Rome, n°s 4-5, 1959, pp. 31-34.*)

La fiscalité des pays du marché commun. (*Statistiques et Etudes Financières, Ministère des Finances, Paris, XI, n° 131, novembre 1959, pp. 1.482-1.520.*)

MALEZIEUX R., Quelques aspects des problèmes fiscaux du marché commun. (*Revue de Science Financière, Paris, n° 4, octobre-décembre 1959, pp. 610-629.*)

10. GENERALITES

AMEYE L., Le rôle du secteur privé dans l'expansion actuelle de l'économie africaine. (*Bulletin bimensuel de l'Association des Intérêts coloniaux belges, Bruxelles, n° 1.398, 15 novembre 1959, supplément.*)

GOTTSCHALK M., La loi ne peut pas tout en économie régionale. (*Revue de la Société belge d'Etudes et d'Expansion, Liège, n° 187, août-septembre-octobre 1959, pp. 581-587.*)

HATRY P., Quelques réflexions sur la situation de l'industrie charbonnière en Belgique. (*Votre Electricité, Bulletin de l'Union des Exploitations électriques en Belgique, Bruxelles, XXX, n° 92, novembre 1959, pp. 5-20.*)

VAN ROMPUY V., De nieuwe wetten tot bevordering van de algemene en de regionale economische expansie. (*De Gids op maatschappelijk gebied, Bruxelles, L, n° 11, novembre 1959, pp. 895-916.*)

LEGISLATION ECONOMIQUE

Ces informations rappellent les lois et arrêtés ainsi que les avis officiels qui revêtent un intérêt particulier au point de vue de l'économie générale du pays et qui ont fait l'objet d'une publication au Moniteur belge, au cours du mois précédant celui de la parution du Bulletin.

Seuls les lois et arrêtés les plus importants sont repris in extenso. Une simple mention, accompagnée éventuellement d'une notice explicative, est consacrée aux autres textes législatifs.

Afin de faciliter la consultation de ces informations, les textes ont été groupés sous les rubriques suivantes :

- I. — Législation économique générale
- II. — Législation relative aux finances publiques (y compris les lois budgétaires), législation monétaire, bancaire et financière
- III. — Législation agricole
- IV. — Législation industrielle
- V. — Législation du travail
- VI. — Législation relative au commerce intérieur
- VII. — Législation relative au commerce extérieur
- VIII. — Législation des transports
- IX. — Législation relative aux prix et aux salaires
- X. — Législation sociale (pensions, assurances sociales et avantages sociaux divers)
- XI. — Législation en matière de dommages de guerre

I. — LEGISLATION ECONOMIQUE GENERALE

Arrêté royal du 22 octobre 1959

modifiant l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949, relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution de travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et associations de polders ou de wateringues (Moniteur du 7 novembre 1959, p. 7.940).

Arrêté royal du 3 novembre 1959

portant exécution de la loi du 15 juillet 1959 tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et

l'apport de branches d'activité (Moniteur des 12-13 novembre 1959, p. 8.026).

Article 1^{er}. — Pour pouvoir bénéficier des avantages prévus par les articles 1^{er} et 2 de la loi du 15 juillet 1959 tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et l'apport de branches d'activités, les personnes morales ou physiques intéressées doivent introduire, auprès du Ministre des Affaires Economiques, une demande en vue d'obtenir une pièce justificative attestant que l'absorption ou la fusion de sociétés ou l'apport de branches d'activité tend à l'amélioration de la productivité, à la lutte contre le chômage ou à la rationalisation de l'économie.

Cette pièce doit être obtenue préalablement à l'absorption, la fusion ou l'apport de branches d'activité. Une copie conforme en est délivrée au Ministre des Finances.

II. — LEGISLATION RELATIVE AUX FINANCES PUBLIQUES (Y COMPRIS LES LOIS BUDGETAIRES) LEGISLATION MONETAIRE, BANCAIRE ET FINANCIERE

Arrêté royal du 29 septembre 1958

modifiant l'arrêté royal du 5 octobre 1955, pris en application de la loi du 12 juillet 1955, favorisant le financement des investissements dans l'industrie charbonnière (Moniteur du 23 novembre 1959, p. 8.242).

Arrêté royal du 22 octobre 1959

modifiant l'arrêté du Régent du 2 juillet 1949, relatif à l'intervention de l'Etat en matière de subsides pour l'exécution de travaux par les provinces, communes, associations de communes, commissions d'assistance publique, fabriques d'église et associations de polders ou de wateringues (Moniteur du 7 novembre 1959, p. 7.940).

Arrêté royal du 26 octobre 1959

relatif à la suppression des fractions de franc dans la comptabilité du Ministère de la Prévoyance Sociale et des établissements publics qui relèvent du Ministre de la Prévoyance Sociale (Moniteur des 16-17 novembre 1959, p. 8.096).

Arrêté royal du 3 novembre 1959

portant exécution de la loi du 15 juillet 1959 tendant à favoriser l'absorption ou la fusion de sociétés et l'apport de branches d'activité (Moniteur des 12-13 novembre 1959, p. 8.026). (Voir texte, rubrique I.)

Arrêté royal du 9 novembre 1959

relatif à l'émission d'un emprunt au capital nominal de 2 milliards de francs à émettre par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges. (Moniteur du 14 novembre 1959, p. 8.054).

Article 1^{er}. — La Société Nationale des Chemins de Fer Belges est autorisée à émettre un emprunt à 5 p.c., à dix ans, au capital nominal de deux milliards de francs (2.000.000.000 francs).

Art. 2. — L'emprunt est représenté par des obligations au porteur de 1.000, 5.000, 10.000, 25.000 et 100.000 francs.

Ces obligations portent intérêt au taux de 5 p.c. l'an à partir du 23 novembre 1959 et sont munies de dix coupons d'intérêt annuels payables le 23 novembre de chacune des années 1960 à 1969.

Art. 4. — Le prix d'émission est fixé à 985 francs net par 1.000 francs de capital nominal; il est payable soit en espèces, soit en bons de caisse 4 p.c. à dix ans, 1950-1960, première série, émis par la Société Nationale des Chemins de Fer Belges, repris au taux de 105 p.c. de leur valeur nominale.

Art. 10. — Le paiement des intérêts et le remboursement des obligations sont garantis par l'Etat.

Art. 11. — Les coupons d'intérêt et la prime de remboursement sont exempts de tous impôts et taxes réels, présents et futurs, au profit de l'Etat, des provinces et des communes.

Loi du 23 novembre 1959

permettant à l'Etat de garantir un emprunt de 20 millions de dollars à émettre aux Etats-Unis par le Congo belge et à attacher à cet emprunt toutes exonérations fiscales (Moniteur du 27 novembre 1959, p. 8.330).

Article 1^{er}. — L'Etat peut garantir le paiement des intérêts et de la commission d'ouverture de crédit, ainsi que le remboursement du principal d'un emprunt de vingt millions de dollars des Etats-Unis d'Amérique (20.000.000 dollars) à contracter par le Congo belge auprès d'un groupe de banques américaines.

Le Roi est autorisé à accorder cette garantie.

Art. 2. — Le Roi est autorisé à attacher toutes exonérations fiscales à cet emprunt.

Arrêté royal du 25 novembre 1959

relatif à l'octroi de la garantie de l'Etat et d'exemptions fiscales à un emprunt de 20 millions de dollars contracté par le Congo belge (Moniteur du 27 novembre 1959, p. 8.331).

Article 1^{er}. — L'Etat belge garantit le paiement des intérêts et de la commission d'ouverture de crédit ainsi que le remboursement du principal et l'exécution des engagements de l'emprunteur, tels que ceux-ci sont prévus dans la convention d'ouverture de crédit d'un montant nominal de 20 millions de dollars que le Ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi a été autorisé à contracter auprès de banques américaines en vertu de Notre arrêté du 30 octobre 1959.

Art. 2. — Le principal et les intérêts des promesses de paiement à émettre en représentation de l'emprunt ainsi que la commission d'ouverture de crédit sont exempts de tous impôts ou taxes, présents ou futurs, au profit du Congo belge, de l'Etat belge, des provinces et des communes ou de toute autorité belge ou congolaise ayant un pouvoir de taxation.

Art. 5. — Au cas où à l'avenir l'Etat belge affecterait à titre de gage au profit d'emprunts extérieurs certains revenus ou actifs déterminés, l'Etat belge s'engage à accorder à la garantie visée à l'article 1^{er}, les mêmes privilèges sur ces mêmes revenus ou actifs donnés en garantie.

Art. 6. — La convention visée à l'article 4 fixera toutes les autres conditions de la garantie.

Arrêté royal du 26 novembre 1959

modifiant le Règlement général sur les taxes assimilées au timbre (Moniteur du 30 novembre 1959, p. 8.400).

Arrêté royal du 26 novembre 1959

relatif au régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 30 novembre 1959, p. 8.394).

Arrêté ministériel du 27 novembre 1959

régulant l'exécution de l'arrêté royal du 26 novembre 1959, relatif au régime d'accise des huiles minérales (Moniteur du 30 novembre 1959, p. 8.396).

Arrêté royal du 26 novembre 1959

concernant le régime d'accise des benzols et des produits analogues (Moniteur du 30 novembre 1959, p. 8.398).

Arrêté ministériel du 27 novembre 1959

régulant l'exécution de l'arrêté royal du 26 novembre 1959 concernant le régime d'accise des benzols et des produits analogues (Moniteur du 30 novembre 1959, p. 8.399).

Arrêté royal du 28 novembre 1959

relatif à un emprunt de 20 millions de dollars, garanti par l'Etat, à émettre aux Etats-Unis d'Amérique par la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Sabena) (Moniteur du 30 novembre 1959, p. 8.401).

Article 1^{er}. — La Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne (Sabena) est autorisée à contracter un emprunt à émettre aux Etats-Unis d'Amérique, à concurrence d'un capital nominal de 20 millions de dollars, à affecter au paiement d'aéronefs et de leurs accessoires.

Art. 2. — L'emprunt est réalisé par la mise à la disposition de la Société anonyme belge d'Exploitation de la Navigation aérienne de crédits totalisant le montant de l'emprunt et à utiliser au fur et à mesure des besoins, contre remise d'une promesse datée du jour de son émission et portant intérêt au taux de 5 ¼ p.c. l'an.

Art. 3. — Les intérêts sur la promesse sont payables semestriellement le 31 mars et le 30 septembre de chaque année.

Le principal de la promesse est remboursable en quatorze semestrialités de montants approximativement égaux, dont la première échoit le 30 septembre 1960.

Art. 4. — Le paiement des intérêts et le remboursement du principal de l'emprunt sont effectués en dollars des Etats-Unis d'Amérique, aux caisses des établissements à désigner par les preneurs de l'emprunt.

Art. 5. — Les intérêts et la prime de remboursement éventuelle de l'emprunt sont exempts de tous impôts et taxes réels quelconques, présents ou futurs, au profit de l'Etat, des provinces, des communes et du Congo belge.

Art. 6. — Le paiement des intérêts et le remboursement du principal de l'emprunt sont garantis par l'Etat.

Art. 8. — Conformément à l'article 7 de la loi du 9 avril 1958, les intérêts de l'emprunt sont supportés par l'Etat, à concurrence d'un taux annuel de 2 7/8 p.c.

III. — LEGISLATION AGRICOLE

Arrêté ministériel du 30 octobre 1959

fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait de consommation (Moniteur du 2 novembre 1959, p. 7.870).

Arrêté ministériel du 30 octobre 1959

fixant le montant des primes accordées aux industries produisant, à base de lait belge, certains dérivés du lait (Moniteur du 6 novembre 1959, p. 7.922).

Arrêté ministériel du 25 novembre 1959

relatif à l'octroi d'une subvention aux planteurs de houblon (Moniteur du 27 novembre 1959, p. 8.332).

V. — LEGISLATION DU TRAVAIL

Arrêté royal du 24 octobre 1959

rendant obligatoire la décision du 17 juillet 1959 de la Commission paritaire nationale pour les sociétés de prêts hypothécaires, d'épargne et de capitalisation, relative à la fixation de la durée du travail (Moniteur des 3-4 novembre 1959, p. 7.884).

IX. — LEGISLATION RELATIVE AUX PRIX ET AUX SALAIRES

Arrêté ministériel du 30 octobre 1959

fixant le prix maximum de vente au consommateur du lait de consommation (Moniteur du 2 novembre 1959, p. 7.870).

X. — LEGISLATION SOCIALE
(PENSIONS, ASSURANCES SOCIALES ET AVANTAGES SOCIAUX DIVERS)

Arrêté royal du 9 novembre 1959

relatif à l'application de l'arrêté-loi du 28 décembre 1944 concernant la sécurité sociale des travailleurs, aux employeurs et travailleurs liés par un contrat d'engagement pour le service des bâtiments de navigation intérieure (Moniteur du 19 novembre 1959, p. 8.157).

ERRATA

Dans l'article « La réglementation bancaire et la politique de crédit en Italie au cours des dix dernières années », octobre 1959, veuillez, à la

<i>page</i>	<i>colonne</i>	<i>ligne,</i>	<i>lire</i>	<i>au lieu de</i>
266	2	17	reprises	effectuées
267	2	13	1951	1954
268	1	35	350	310
273	2	24	du montant	de l'augmentation
278	1	7	aggregate	aggregati
284	2	6	la moitié	deux tiers
285	1	5	cinquième	quart
286	2	28	mai	mars
286	2	avant-dernière	indirectement	directement
289	tab. VI	7° col.	—	postaux
290	tab. VIII	4° col.	participants	caisses de crédit agricole
290	tab. VIII	note	Sardegna	Sardegno

STATISTIQUES MENSUELLES COURANTES

(Table des matières, voir dernière page du Bulletin)

MARCHE DE L'ARGENT

Ia. — TAUX OFFICIELS D'ESCOMPTE ET DE PRETS

Epoques	Taux officiels de la Banque Nationale de Belgique					
	Escompte				Avances en compte courant et prêts *	
	Traites acceptées domiciliées en banque, warrants et acceptations de banque préalablement visées par la B.N.B.	Traites acceptées, non domiciliées en banque	Traites non acceptées domiciliées en banque	Traites non acceptées et non domiciliées en banque, promesses	Certificats de trésorerie (1) émis à maximum 866 jours	Tous autres effets publics
1957 Moyenne	3,93	4,68	5,43	5,68	(2)	5,68
1958 Moyenne	3,95	4,66	5,37	5,66	(3)	5,66
1958 Octobre (dep. le 30)	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
Novembre	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
Décembre	3,50	4,—	4,50	5,—	(3)	5,—
1959 Janvier (dep. le 8) ...	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Février	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Mars	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Avril	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Mai	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Juin	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Juillet	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Août	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Septembre	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Octobre	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Novembre	3,25	3,75	4,25	4,75	(3)	4,75
Décembre (dep. le 24) ..	4,—	4,50	4,75	5,25	(3)	5,—

(1) Et certificats du Fonds des Rentes depuis le 12 novembre 1957.

(2) Moyenne du 1^{er} janvier 1957 au 20 mars 1957 : 2,25 %. Depuis le 21 mars 1957 : taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

(3) Taux du certificat plus 5/16 %, minimum 2,25 %.

* Quantité de l'avance au 30 novembre 1959

Cert. de trés. et cert. du Fonds des Rentes émis à max. 866 jours max. 95 %

Autres effets publics max. 80 %

Sont seuls acceptés en nantissement les titres et effets publics « au porteur » libellés en francs belges.

Ib. — TAUX DE L'ARGENT AU JOUR LE JOUR ET A TRES COURT TERME

Moyennes	En compensation et hors compensation		
	1 jour	5 jours	10 jours
1957	1,78	1,87	1,97
1958	1,41	1,56	1,69
1958 Septembre	1,20	1,25	1,35
Octobre	1,20	1,25	1,35
Novembre	1,20	1,25	1,35
Décembre	1,11	1,16	1,21
1959 Janvier	1,02	1,07	1,12
Février	1,02	1,07	1,12
Mars	1,03	1,08	1,13
Avril	1,—	1,05	1,10
Mai	1,—	1,05	1,10
Juin	1,—	1,05	1,10
Juillet	1,—	1,05	1,10
Août	1,—	1,05	1,10
Septembre	1,—	1,05	1,10
Octobre	1,—	1,05	1,10
Nov. (jusq. 16) ..	1,—	1,05	1,10

Ic. — TAUX DES CERTIFICATS DE TRESORERIE

Moyennes	Certificats de trésorerie à très court terme					Epoques	Certificats de trésorerie à court terme Taux moyen des adjudications		
	15 jours	1 mois	2 mois	3 mois	4 mois		6 mois	9 mois	12 mois
1957	1,99	2,80 ¹	3,05 ¹	3,34 ¹	3,84 ¹				
1958	1,94	2,18	2,48	2,89	3,45				
1958 Sept.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,78	4 nov. ..	3,4718	3,73	3,9735
Oct.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	2 déc. ...	3,433	3,663	3,922
Nov.	1,50	1,75	2,—	2,25	2,75	1959 :			
Déc.	1,27	1,52	1,77	2,02	2,52	6 janv. ..	3,398	3,646	3,86
1959 Janv.	1,17	1,38	1,63	1,88	2,31	3 févr. ..	3,256	3,50	3,714
Févr.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3 mars ..	3,237	3,475	3,70
Mars	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	7 avril ..	3,24	3,498	3,696
Avril	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	5 mai ..	3,28	3,50	3,70
Mai	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	2 juin ..	3,289	3,50	3,701
Juin	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	7 juillet ..	3,345	3,544	3,741
Juill.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	4 août ..	3,448	3,55	3,75
Août	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	1 sept. ..	3,456	3,59	3,85
Sept.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	6 oct. ...	3,459	3,653	3,861
Oct.	1,15	1,35	1,60	1,85	2,25	3 nov. ...	3,497	3,70	3,90
Nov.	1,24	1,44	1,69	1,94	2,31	1 déc. ..	3,619	3,889	4,067

¹ Moyenne du 12 novembre 1957 au 31 décembre 1957. — ² Moyenne de quatre banques. — ³ Depuis le 1^{er} juillet 1957, jusqu'à 200.000 frs. : 8 %. Au-delà de 200.000 frs. : 2 %. — ⁴ Depuis le 1^{er} janvier 1958 : 8 % jusqu'à 250.000 frs., avec majoration d'intérêts de 0,80 % pour les sommes qui sont restées inscrites toute l'année. Au-delà de 250.000 frs. : 2 %. Depuis le 1^{er} janvier 1959 la majoration d'intérêts de 0,80 % est supprimée.

II. — TAUX DES DEPOTS EN BANQUE ET A LA CAISSE GENERALE D'EPARGNE

Epoques	Banques — Comptes de dépôts à 2					Caisse Générale d'Épargne (dépôts d'épargne des particuliers)	
	vue	15 jours de préavis	1 mois	3 mois	6 mois	jusqu'à 150.000 fr.	au delà de 150.000 fr.
1957 Moyenne ..	0,50	0,90	1,26	1,58	1,94	3,— ³	2,— ⁴
1958 Moyenne ..	0,50	1,04	1,77	2,17	2,59	3,— ⁴	2,— ⁴
1958 Septembre ..	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,— ⁴	2,— ⁴
Octobre ...	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Novembre ..	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
Décembre ..	0,50	0,90	1,35	1,75	2,15	3,—	2,—
1959 Jan. (dep. le 8)	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,— ⁴	2,— ⁴
Février ...	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Mars	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Avril	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Mai	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Juin	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Juillet	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Août	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Septembre ..	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Octobre ...	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—
Novembre ..	0,50	0,85	1,20	1,60	1,95	3,—	2,—

III. — Marché de l'argent au jour le jour
et à très court terme ¹
(millions de francs)

Moyennes journalières	Capitaux prêtés			Capitaux empruntés		
	par des organismes compensateurs		Total	par des organismes non compensateurs ³	en compensation ⁴	hors compensation ⁵
	Banques de dépôts	Autres organismes ²				
1957	2.288	240	2.528	3.065	2.528	3.065
1958	2.078	292	2.370	1.537	2.448	1.459
1959 Février ...	1.876	634	2.510	1.662	2.515	1.657
Mars	2.397	279	2.676	704	2.677	703
Avril	2.367	263	2.630	634	2.724	540
Mai	2.294	310	2.604	637	2.676	565
Juin	2.283	283	2.566	971	2.664	873
Juillet ...	2.062	140	2.202	1.100	2.203	1 099
Août	2.000	148	2.148	773	2.222	699
Septembre .	2.293	138	2.431	841	2.761	511
Octobre :	2.135	120	2.255	829	2.305	779
13 au 19 ...	2.881	131	3.012	996	3.098	910
20 au 26 ...	1.968	129	2.097	664	2.097	664
27 au 2/11	1.869	109	1.978	658	2.112	524
Novembre :						
3 au 9 ...	1.770	129	1.899	1.185	1.899	1.185
10 au 16 ...	2.275	168	2.443	1.187	2.721	909

Cours de l'or et de l'argent
à Londres ⁶

Moyennes journalières	Or en sh./d. par oz. fin	Argent en pence par oz. fin
1957	250/ 2 ³ / ₈	79
1958	249/ 9 ³ / ₈	76
1958 Septembre	250/ 5 ¹ / ₈	76
Octobre	250/ 1 ³ / ₄	78
Novembre	250/ 2 ³ / ₈	77
Décembre	250/ 3 ⁵ / ₈	76
1959 Janvier	249/10 ³ / ₄	76
Février	249/ 7	77
Mars	249/ 3 ³ / ₄	79
Avril	249/ 1 ¹ / ₂	79
Mai	249/ 6 ¹ / ₄	79
Juin	249/ 8 ³ / ₈	78
Juillet	249/10 ¹ / ₄	78
Août	249/11 ³ / ₈	79
Septembre	250/ 6 ¹ / ₂	79
Octobre	250/ 1 ⁵ / ₈	80
Novembre	250/ 2	80

¹ Depuis le 27 février 1956 les chiffres comprennent l'encours de l'argent prêté ou emprunté à 5 et 10 jours, s'il y a lieu. — ² Notamment le Crédit Communal de Belgique et la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. — ³ Notamment la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite. — ⁴ Notamment l'Institut de Récompte et de Garantie et l'Office National du Dueroire. — ⁵ Notamment l'Institut de Récompte et de Garantie et l'Office Central de Crédit hypothécaire. — ⁶ Prix de l'oz d'or fin à New-York : 85 \$ depuis le 1^{er} février 1934.

MARCHE DES CHANGES

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles. 10¹
(francs belges)

Moyennes	1 franc suisse	1 \$ U.S.A.	100 fr. français	1 \$ canadien		1 Livre Sterling	100 Escudos	1 fl. P.B.	1 Cr. suéd.	1 Cr. dan.	1 D.M.	1 Cr. norv.	100 liras italiens	100 schillings autrichiens
				Câble	Courrier									
1957	11,46	50,24	{ ^{14,27} _{11,89} ²	52,400	52,396	140,22	174,02	13,18	9,69	7,24	11,96	7,02	8,01	193,10
1958	11,40	49,89	11,84 ³	51,397	51,395	139,41	174,04	13,17	9,63	7,21	11,90	6,97	7,99	192,21
1958 Septembre .	11,40	49,86	11,84	51,073	51,070	139,05	174,03	13,16	9,61	7,19	11,89	6,95	7,99	192,09
Octobre ...	11,41	49,85	11,84	51,348	51,346	139,34	174,03	13,19	9,62	7,21	11,92	6,97	7,99	192,50
Novembre .	11,40	49,86	11,84	51,486	51,484	139,53	174,03	13,19	9,64	7,21	11,93	6,97	7,99	192,62
Décembre .	11,44	49,85	11,83 ³	51,679	51,677	139,40	174,20	13,18	9,63	7,21	11,92	6,97	7,99	192,49
1959 Janvier ...	11,59	49,97	10,19	51,687	51,685	140,26	175,01	13,25	9,66	7,24	11,97	7,01	8,03	192,78
Février ...	11,59	49,98	10,19	51,284	51,282	140,42	175,15	13,25	9,66	7,25	11,96	7,01	8,05	192,85
Mars	11,57	50,00	10,20	51,552	51,550	140,63	175,32	13,25	9,67	7,26	11,96	7,02	8,06	193,05
Avril	11,54	49,90	10,18	51,787	51,785	140,54	175,24	13,23	9,65	7,25	11,93	7,01	8,04	192,88
Mai	11,53	49,85	10,17	51,784	51,782	140,30	174,89	13,21	9,64	7,24	11,92	7,00	8,03	192,61
Juin	11,58	49,93	10,19	52,067	52,064	140,43	175,08	13,23	9,65	7,25	11,95	7,02	8,05	193,00
Juillet	11,58	49,92	10,18	52,147	52,145	140,35	175,00	13,24	9,65	7,25	11,94	7,01	8,04	193,36
Août	11,58	49,96	10,19	52,334	52,333	140,37	174,98	13,22	9,66	7,25	11,94	7,01	8,05	193,65
Septembre .	11,57	50,02	10,20	52,562	52,560	140,25	174,85	13,24	9,67	7,25	11,96	7,01	8,06	193,89
Octobre ...	11,53	50,00	10,19	52,766	52,765	140,34	174,96	13,25	9,66	7,26	11,97	7,01	8,06	193,65
Novembre .	11,52	50,02	10,20	52,637	52,635	140,20	174,78	13,24	9,66	7,25	11,99	7,01	8,06	193,17

¹ Moyenne du 1^{er} janvier au 10 août 1957.
² Moyenne du 12 août (date des mesures monétaires françaises) au 31 décembre 1957.
³ Moyenne du 1^{er} au 28 pour le mois de décembre 1958.

MARCHE DES CAPITAUX

I. — COURS COMPARÉS DE QUELQUES FONDS PUBLICS

14

Désignation des titres	Cotation pour	Cours au				
		3 août 1959	1 septembre 1959	1 octobre 1959	8 novembre 1959	1 décembre 1959
I. — Dette intér. dir. de l'Etat Belge (Intérêts à bonif.)						
Dette 3 1/2 %, 1937	100,—	88,80	88,80	88,90	88,80	88,80
Dette 3 1/2 %, 1943	100,—	84,90	84,90	84,60	84,70	85,10
Dette Unifiée 4 % 1 ^{re} s.	100,—	93,70	93,70	93,70	94,30	94,80
Emprunt de la Libération, 4 %, 1945	100,—	90,70	91,10	90,20	90,70	90,60
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1962, à 10 ans	100,—	101,50	102,—	101,40	102,30	102,30
Emprunt 4 1/2 %, 1952-1964, à 12 ans	100,—	101,—	101,—	100,40	100,90	101,10
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1973, à 20 ans	100,—	96,70	96,50	95,80	96,20	96,—
Emprunt 4 1/2 %, 1953-1968, à 15 ans	100,—	97,30	97,20	96,70	97,50	97,30
Emprunt 4 1/2 %, 1954-1972, à 18 ans	100,—	95,60	96,10	94,60	95,70	95,50
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 1 ^{re} série	100,—	94,20	93,70	93,30	94,10	93,90
Emprunt 4 1/4 %, 1954-1974, à 20 ans, 2 ^e série	100,—	92,90	93,50	92,20	93,80	93,70
Emprunt 4 %, 1955-1975, à 20 ans	100,—	91,—	91,10	90,30	90,90	90,90
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1971, à 15 ans	100,—	96,50	97,20	96,—	97,—	96,90
Emprunt 4 1/4 %, 1956-1973, à 17 ans	100,—	95,60	95,60	95,10	95,20	95,—
Emprunt 5 %, 1957-1969, à 12 ans	100,—	100,—	99,90	99,20	99,90	99,20
Certif. de Trés. à 20 ans au plus, 4 %, 1943	100,—	112,20	112,20	111,40	111,30	111,30
Certif. de Trés. à 5 ou 10 ans, 4 %, 1949	100,—	105,—	104,90	104,80	105,10	105,—
Certif. de Trés. à 5 ans, 5 1/2 %, 1957	100,—	102,90	102,90	101,80	102,20	102,20
Emprunts à lots 1941, 4 %	1.000,—	949,—	953,—	951,—	949,—	952,—
Emprunts à lots 1953 (2 %, 5 % dès 1967)	1.000,—	1.049,—	1.054,—	1.056,—	1.059,—	1.066,—
Emprunt de l'Exposition à Lots 1958, 2 %	1.000,—	989,—	989,—	988,—	989,—	990,—
II. — Dette indir. et dette gar. par l'Etat (Int. à bonif.)						
Dommages de guerre à lots 1923, 4 %	1.050,—	1.023,—	1.023,—	1.022,—	1.021,—	1.021,—
Empr. de la Reconstr. 1 ^{re} tr. 1947, 5 %	100,—	100,50	100,40	100,20	100,50	100,60
Empr. de la Reconstr. 2 ^e tr. 1949, 5 %	100,—	100,60	100,40	100,10	100,40	100,40
Empr. de la Reconstr. 3 ^e tr. 1950 (2 %, 5 % dès 1960)	1.000,—	1.041,—	1.035,—	1.024,—	1.023,—	1.021,—
Emprunt du Fonds des Routes 4 1/4 %, à 10 ans, 1955-1965	100,—	97,—	97,40	96,40	97,20	97,20
Soc. Nat. Ch. de fer belges (tr. belge), act. priv. 4 %	500,—	473,—	476,—	472,—	471,—	465,—
Caisse autonome des Domm. de Guerre 1 ^{re} tr. 5 % 1953	100,—	99,50	99,50	98,90	98,80	98,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 1 ^{re} s.	100,—	99,10	99,10	98,50	98,70	98,80
Régie des Télégr. et Téléph. à 15 ans, 4 1/2 %, 1953, 2 ^e s.	100,—	98,80	98,70	98,50	98,60	98,60
Régie des Télégr. et Téléph. à 20 ans, 4 1/4 %, 1954, 1 ^{re} s.	100,—	94,70	94,60	94,—	94,—	93,90
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 1/4 %, 1954-1974	100,—	94,—	93,90	93,20	93,30	93,10
Soc. Nat. Ch. de fer belges, 4 %, 1955-1975 1 ^{re} s.	100,—	91,30	91,30	91,10	91,10	91,10
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1951	100,—	102,20	102,60	101,80	102,10	102,10
Soc. Nat. Créd. à l'Ind. à 10 ans, 4 1/2 %, 1952 2 ^e s.	100,—	103,70	103,60	103,—	103,40	103,60
III. — Dette directe de la Colonie.						
<i>Sans coupons d'intérêt : Congo belge, emprunt à lots 1888 ...</i>						
100,—	245,—	248,—	251,—	248,—	243,—	
<i>Intérêts à bonifier :</i>						
Dette coloniale 1936, 4 %	100,—	81,20	81,40	81,—	80,60	80,30
Dette coloniale 1954-1974, 4 1/4 %	100,—	83,40	78,—	76,10	75,80	74,30
Certificats de Trésorerie à 5 ou 10 ans, 4 %, 1950	100,—	104,90	104,80	104,40	104,60	104,60

II. — INDICES MENSUELS DES ACTIONS COTEES AUX BOURSES DE BRUXELLES ET D'ANVERS 15¹

MARCHE AU COMPTANT

Source : Institut National de Statistique.

Dates	Indice général	Secteur financier et immobilier	Sociétés à portefeuille (non spécialisées)	Holdings (Transports & électricité)	Transports	Entreprises d'électricité et de gaz	Distribution d'eau	Industries de la métallurgie	Industries des fabrications métalliques	Métaux non ferreux	Industries chimiques	Charbonnages	Glacières et verreries	Industries de la construction	Industries textiles	Industries de l'alimentation	Industries diverses	Commerce et services	Congo belge et Ruanda-Urundi	Plantations
Indices par rapport aux cours du mois précédent																				
1959 10 octobre	98	100	98	105	97	101	100	101	101	99	101	91	101	100	103	97	96	101	94	98
10 novemb.	99	102	89	102	104	100	101	103	103	107	107	99	104	101	110	105	99	103	92	103
Indices par rapport à la moyenne de l'année 1953																				
1958 10 novemb.	142	165	176	185	131	141	200	146	119	180	136	106	224	159	92	159	163	220	125	111
10 décemb.	137	165	171	183	127	138	197	146	117	174	136	102	229	157	88	156	157	220	116	107
1959 12 janvier	140	187	173	198	133	150	204	158	127	192	147	110	249	172	92	168	166	235	104	110
10 février	135	177	168	198	129	152	220	153	131	185	153	101	252	170	91	170	157	238	96	105
10 mars	132	183	163	196	126	148	224	155	132	191	151	99	250	174	88	167	147	250	91	103
10 avril	134	185	162	200	121	150	213	159	135	195	154	86	250	183	87	171	155	256	93	110
11 mai	141	192	174	207	128	156	210	177	145	217	170	98	268	196	91	171	166	278	94	125
10 juin	142	195	177	217	129	159	219	176	150	217	177	93	288	201	99	173	172	283	91	120
10 juillet	140	206	175	218	128	158	215	189	151	219	183	89	316	201	105	176	166	298	85	112
10 août	145	217	182	217	129	158	215	192	155	221	192	105	331	207	119	183	171	321	86	126
10 septemb.	137	210	174	207	125	156	210	181	147	215	177	90	325	202	118	181	161	304	80	122
10 octobre	135	209	170	217	121	157	209	183	149	213	179	82	329	202	122	176	155	307	75	119
10 novemb.	134	214	152	222	126	157	212	188	154	228	192	81	341	204	134	184	154	315	69	123

III. — MOUVEMENT DES OPERATIONS A LA BOURSE DE BRUXELLES

 15²

Source : Bulletin mensuel des statistiques publié par la Commission de la Bourse de Bruxelles.

Périodes	Nombre de séances	Obligations de sociétés		Actions 1		Total 1	
		Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)	Milliers de titres	Capitaux traités (millions de francs)
1957	246	119	127	18.488	26.002	18.607	26.129
1958	246	145	158	14.928	17.148	15.073	17.306
1958 Septembre ...	22	13	14	1.355	1.450	1.368	1.464
Octobre	23	16	18	1.538	2.027	1.554	2.045
Novembre ...	19	14	16	1.323	1.535	1.337	1.551
Décembre ...	21	19	22	1.312	1.652	1.331	1.674
1959 Janvier	20	19	21	2.270	3.187	2.289	3.208
Février	20	18	19	1.725	2.081	1.743	2.100
Mars	20	19	21	1.566	1.810	1.585	1.831
Avril	22	15	18	1.941	2.415	1.956	2.433
Mai	17	15	17	1.802	2.319	1.817	2.336
Juin	22	18	20	1.756	2.418	1.774	2.438
Juillet	20	13	15	1.350	1.978	1.363	1.993
Août	21	12	14	1.357	1.895	1.369	1.909
Septembre ...	22	16	18	1.258	1.685	1.274	1.703
Octobre	22	13	15	1.695	2.024	1.708	2.039
Novembre ...	19	13	15	1.593	2.119	1.606	2.134

1 Marchés au comptant et à terme.

 IV. — RENDEMENT DE TITRES A REVENU FIXE COTES A LA BOURSE DE BRUXELLES 16
 (en pourcentages)

Début de mois	Dettes unifiées (rendement eu égard au cours seulement)	Echéance de 2 à 5 ans		Echéance de 5 à 10 ans		Echéance de 5 à 20 ans		Taux médian (non compris la Dette unifiée)
		Paraétat. et Villes	Villes	Etat	Paraétat. et Villes	Etat Emprunts à lots		
						Dettes directes	Dettes indirectes	
		(remboursement à date fixe)	(remboursement par annuités constantes)	(remboursement par annuités variables)		4 %	4 %	
4 % 1 ^{re} s.	4,5 à 5,5 %	4 %	4 à 5 %	5 à 5 %	4 %	4 %		
1958 Octobre	4,36	4,59	5,62	5,18	5,16	4,90	5,56	5,2
Novembre	4,32	4,50	5,52	5,04	5,12	4,85	5,52	5,1
Décembre	4,31	4,31	5,42	4,98	5,04	4,85	5,45	5,0
1959 Janvier	4,29	4,44	5,26	4,85	4,93	4,83	5,40	4,9
Février	4,28	4,46	5,16	4,90	4,98	4,82	5,38	5,0
Mars	4,27	4,37	5,06	4,87	4,96	4,75	5,33	4,9
Avril	4,28	4,40	5,01	4,88	4,96	4,74	5,32	4,9
Mai	4,28	4,43	4,97	4,95	4,97	4,72	5,25	5,0
Juin	4,28	4,57	4,93	4,97	4,99	4,71	5,09	5,0
Juillet	4,27	4,54	4,87	5,04	5,04	4,69	5,19	5,0
Août	4,27	4,51	4,79	5,04	5,01	4,67	5,14	5,0
Septembre	4,27	4,47	4,93	5,04	5,01	4,66	5,12	5,0
Octobre	4,27	4,61	4,95	5,18	5,09	4,64	5,13	5,1
Novembre	4,27	4,62	4,93	5,06	5,08	4,64	5,15	5,0
Décembre	4,22	4,59	4,90	5,11	5,08	4,64	5,13	5,0

N.B. Méthode d'établissement : voir Bulletin d'Information et de Documentation de février 1956, p. 84.

Tableau rétrospectif

(millions de francs)

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Constitutions de sociétés			Augmentations de capital				Emissions d'obligations		Ensemble des émissions	Primes d'émission	Libération sans espèces		Emissions nettes
	Nombre	Montant nominal	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Capital ancien	Augmentation nominale	Montant libéré sur val. nominale	Nombre	Montant nominal	Montant nominal		1	2	

A. — Sociétés belges (sociétés anonymes et en commandite par actions, sociétés de personnes à responsabilité limitée)

1957	2.643	15.627	13.913	974	28.949	12.290	11.787	147	3.477	31.394	545,7	16.694	4.729	8.300
1958	2.473	1.892	1.588	716	17.970	7.184	6.412	p 129	p 2.937	p 12.013	210,5	1.952	2.562	p 6.634
1958 8 prem. mois .	1.668	1.352	1.104	450	7.452	2.860	2.470	23	883	5.095	2,8	1.214	1.152	2.094
1959 8 prem. mois .	1.813	2.125	1.973	476	10.730	3.977	3.699	20	1.125	7.227	28,8	2.379	1.343	3.094 ⁵
1958 Septembre	177	74	70	48	755	319	309	—	—	393	2,3	67	210	104
Octobre	199	166	138	43	1.403	867	810	6	224	1.257	33,8	93	512	601
Novembre	143	120	114	52	1.355	739	577	2	600	1.459	—	198	342	751
Décembre	285	180	163	124	7.937	2.401	2.248	—	—	2.581	171,6	382	347	1.854
1959 Janvier	317	235	211	49	167	120	110	3	155	510	0,2	128	43	305
Février	237	160	147	27	393	282	275	1	320	762	—	120	218	404
Mars	265	259	249	69	449	284	275	2	120	663	20,0	177	59	428
Avril	233	408	356	96	3.716	1.177	1.158	5	310	1.895	4,5	649	378	792 ⁵
Mai	174	282	262	68	3.396	989	927	1	50	1.321	0,1	380	287	572
Juin	239	143	133	80	728	307	303	1	26	476	—	138	148	176
Juillet	212	568	549	64	967	726	561	6	124	1.418	—	721	182	331
Août	136	70	66	23	912	90	88	1	20	180	4,0	63	27	88
Septembre . p	—	185	124	—	—	432	420	—	—	617	0,8	107	339	97
Octobre ... p	—	250	239	—	—	397	393	—	—	647	120,1	307	43	402
Novembre ... p	—	212	177	—	—	264	249	1	2.000	2.476	1,3	207	92	2.128

B. — Sociétés congolaises (sociétés par actions et sociétés de personnes)

1957	296	3.625	3.243	130	4.095	3.134	3.116	10	723	7.482	1,0	3.402	1.606	2.075
1958	281	631	475	100	3.851	1.375	1.280	p 10	p 327	p 2.333	—	562	452	p 1.068
1958 7 prem. mois .	167	343	260	63	940	710	624	—	—	1.053	—	286	305	293
1959 7 prem. mois .	140	393	303	49	2.229	1.104	1.043	—	—	1.497	—	444	549	353
1958 Mai	25	51	35	9	175	82	79	—	—	133	—	81	—	33
Juin	29	36	33	4	2	5	5	—	—	41	—	24	4	10
Juillet	22	39	29	12	216	121	97	—	—	160	—	69	22	35
Août	23	34	27	6	118	64	64	1	30	128	—	18	35	68
Septembre ...	22	53	44	4	15	9	9	—	—	62	—	32	—	21
Octobre	21	83	54	8	68	39	37	—	—	122	—	61	5	25
Novembre	20	29	22	2	—	2	2	—	—	31	—	15	—	9
Décembre	29	91	69	15	2.686	537	537	—	—	628	—	150	106	350
1959 Janvier	24	48	46	13	102	173	148	—	—	221	—	93	67	34
Février	20	62	43	3	305	201	202	—	—	263	—	216	17	12
Mars	19	23	18	5	27	12	9	—	—	35	—	7	3	17
Avril	20	123	122	10	153	147	146	—	—	270	—	88	39	141
Mai	14	17	14	3	77	43	43	—	—	60	—	6	40	11
Juin	24	75	45	9	756	255	230	—	—	330	—	28	134	113
Juillet	19	45	16	6	810	273	265	—	—	318	—	6	250	25

1 Non comprises dans les montants libérés.

2 Compris dans les constitutions et augmentations de capital.

3 Compris dans les augmentations de capital.

4 Comprendent les montants libérés sur souscriptions d'actions, les émissions d'obligations, les primes d'émission, moins les libérations sans espèces, ainsi que les émissions destinées au remboursement d'anciens emprunts.

5 Déduction faite d'un emprunt de conversion de 10 millions de frs.

**VI. — EMPRUNTS
DES POUVOIRS PUBLICS
ET DES ORGANISMES
D'UTILITE PUBLIQUE ¹**
(long et moyen terme)

18

Périodes	Emissions publiques en Belgique	Emprunts à l'étranger
	(millions de francs)	(millions)
1957	17.515	U.S. \$ 87,3
1958	26.559	U.S. \$ 97
1958 Novembre ..	2.000	—
Décembre ..	—	—
1959 Janvier ...	8.194	D.M. 40
Février ...	—	—
Mars	700	—
Avril	2.500	U.S. \$ 22,25
Mai	1.500	—
Juin	4.098	F.S. 50
Juillet	400	—
Août	—	—
Septembre ..	8.166	—
Octobre ...	750	U.S. \$ 20
Novembre ..	2.000	U.S. \$ 20

**VII. — OPERATIONS BANCAIRES
DU CREDIT COMMUNAL**

19

(Avances et remboursements opérés sur emprunts consentis aux pouvoirs publics et aux organismes d'utilité publique pour le paiement des dépenses).

Périodes	Dépenses extraordinaires		Dépenses ordinaires
	Prélèvements sur comptes ²	Rembourse- ments nets	Avances nettes
	(millions de francs)		
1957 Moyenne ..	536	216	314
1958 Moyenne ..	574	145	371
1958 Octobre ...	764	213	126
Novembre ..	674	34	137
Décembre ..	715	82	244
1959 Janvier ...	602	651	543
Février ...	536	94	554
Mars	687	63	726
Avril	495	321	573
Mai	482	43	637
Juin	621	83	623
Juillet	883	158	660
Août	555	38	610
Septembre ..	797	58	492
Octobre ...	875	250	677

**VIII. — INSCRIPTIONS
HYPOTHECAIRES ³**

20

Périodes	Montant selon droits d'inscription perçus
	(millions de francs)
1957 Moyenne ..	1.778
1958 Moyenne ..	1.768
1958 Octobre ...	1.966
Novembre ..	1.801
Décembre ..	1.973
1959 Janvier ...	1.677
Février ...	1.570
Mars	1.886
Avril	1.972
Mai	2.192
Juin	2.458
Juillet ...	1.629
Août	2.797
Septembre ..	2.157
Octobre ...	2.514

¹ Emprunts de l'Etat, de la Colonie, des provinces et des communes, des organismes d'utilité publique, tels que la Société Nationale des Chemins de fer belges, la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux, la Société Nationale de Distribution d'Eau, le Crédit Communal, etc. (à l'exception des émissions continues et des emprunts de la Société Nationale de Crédit à l'Industrie). — ² Y compris les retraits sur subsides accordés par la province et l'Etat. — ³ Y compris les renouvellements au bout de quinze ans qui se montent à environ 1 p.c. du total, mais non compris les hypothèques légales.

FINANCES PUBLIQUES

25¹

I. — SITUATION DE LA DETTE PUBLIQUE

(millions de francs)

Fin de mois	Dettes consolidées			Dettes à moyen terme ³			Dettes à court terme ⁴			Avoirs des partic. en C.C.P.	Dettes totales ^{1 5}	
	intérieures			extérieure ^{1 2}	intérieure	extérieure ²	totale	intérieure ⁵	extérieure ²			totale
	directe	indirecte	totale									
1958 Septembre ...	176.885	17.861	194.746	17.877	26.315	1.068	27.383	64.977	11.597	76.574	22.774	339.354
Octobre	176.526	17.787	194.313	17.912	26.071	1.069	27.140	68.363	11.578	79.941	23.126	342.432
Novembre	175.890	17.765	193.655	17.924	26.071	1.069	27.140	70.634	11.594	82.228	23.377	344.324
Décembre	175.511	17.747	193.258	17.846	26.071	828	26.899	70.296	11.687	81.983	25.367	345.353
1959 Janvier	177.955	17.659	195.614	17.899	25.444	830	26.274	70.445	11.839	82.284	24.243	346.314
Février	182.012	17.639	199.651	17.894	25.417	829	26.246	71.737	11.759	83.496	23.526	350.813
Mars	181.718	17.612	199.330	17.814	23.974	951	24.925	73.797	12.775	86.572	24.529	353.170
Avril	181.252	20.089	201.341	18.523	24.011	1.431	25.442	76.143	14.036	90.179	24.212	359.697
Mai	181.134	20.072	201.206	18.877	24.011	1.432	25.443	74.245	14.387	88.632	25.166	359.324
Juin	184.664	20.044	204.708	18.785	23.595	1.435	25.030	71.624	13.602	85.226	25.632	359.381
Juillet	184.374	19.948	204.322	18.717	22.926	1.535	24.461	72.701	14.162	86.863	26.887	361.250
Août	184.260	19.933	204.193	18.755	22.700	1.535	24.235	73.674	14.506	88.180	26.366	361.729
Septembre ...	192.322	19.909	212.231	18.669	22.700	1.536	24.236	66.693	15.256	81.949	26.574	363.659
Octobre	191.916	19.834	211.750	18.681	22.700	1.533	24.233	75.236	14.611	89.847	26.952	371.463
Novembre	191.244	19.812	211.056	18.627	22.700	1.534	24.234	76.980	14.698	91.678	26.842	372.437

¹ Non compris les dettes intergouvernementales résultant de la guerre 1914-1918. — ² Le montant des dettes extérieures est établi d'après le cours des changes à la date indiquée. — ³ Certificats de trésorerie à échéance de plus d'un an. — ⁴ Certificats à un an d'échéance au plus. — ⁵ Non compris la Dotation des Combattants.

II. — AVOIRS EN EFFETS PUBLICS DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE

25²

(millions de francs)

Fin de mois	A 120 jours au maximum	A plus de cinq ans		Total
	Certificats de trésorerie 1	Créance consolidée sur l'Etat 2	Effets publics nationaux 3	
1956 Mars	7.517	34.660	2.069	44.246
Juin	7.283	34.660	2.066	44.009
Septembre	7.973	34.660	2.071	44.704
Décembre	5.989	34.660	2.072	42.721
1957 Mars	7.132	34.456	2.232	43.820
Juin	7.588	34.456	2.230	44.274
Septembre	8.727	34.456	2.235	45.418
Décembre	6.616	34.456	2.239	43.311
1958 Mars	8.690	34.243	2.375	45.308
Juin	8.615	34.243	2.372	45.230
Septembre	2.115	34.243	2.376	38.734
Décembre	7.840	34.243	2.379	44.462
1959 Mars	9.465	34.030	2.465	45.960
Juin	7.315	34.030	2.463	43.808
Septembre	5.315	34.030	2.466	41.811

1 Convention du 14 septembre 1948, conclue en vertu de l'art. 18 de la loi organique de la B.N.B. — 2 Art. 8 § b), de la loi du 28 juillet 1948 relative à l'assainissement du bilan de la B.N.B. — 3 Art. 14 de la loi organique de la B.N.B.

III. — APERÇU DE L'EXECUTION DES BUDGETS

25³

(millions de francs)

Source : *Moniteur Belge*.

Recettes	Du 1/I au 30/IX/1959		Dépenses	Du 1/I au 30/IX/1959	
	Pour compte exerc. 1958	Pour compte exerc. 1959		Pour compte exerc. 1958	Pour compte exerc. 1959
<i>Voies et moyens :</i>			<i>Dépenses ordinaires :</i>		
Impôts	5.394	74.492	Dette publique	1.398	12.949
Taxes, péages et redevances	90	3.006	Pensions	890	12.672
Revenus patrimoniaux	569	385	Dotations	12	288
Remboursements	534	647	Non-valeurs et remboursements	105	340
Produits divers	66	640	Administration { rémunérations	260	19.380
Impôts d'assainissement monétaire ...	—	—	{ matériel	1.415	4.564
Recettes résultant de la guerre	36	234	Subventions	3.906	30.238
			Travaux	237	589
			Autres dépenses	884	4.680
Total ...	6.639	79.404	Total ...	9.107	85.700
<i>Recettes extraordinaires :</i>			<i>Dépenses extraordinaires :</i>		
Produits d'emprunts consolidés	—	21.407	Service de la dette publique	—	2
Diverses	313	3.053	Crédits relatifs aux avances	—	3.125
			Crédits relatifs aux participations	—	719
			Crédits relatifs { immob. nouv. ...	—1.103	13.742
			{ aux immobilis. } rest. du dom. pub.	8	539
			Autres dépenses	1	4.360
			Résorption du chômage	—	—
Total ...	313	24.460	Total ...	—1.555	22.487
TOTAL GENERAL ...	7.002	103.864	TOTAL GENERAL ...	7.552	108.187
Mali ...	550	4.323			

a) Recettes fiscales sans distinction d'exercice

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : Moniteur belge.

Périodes	Contributions directes 1	Douanes et Accises	Enregistrement	Recettes globales 1	Recettes globales cumulatives depuis janvier 1
1957 Moyenne mensuelle	3.214	1.458	2.769	7.441	—
1958 Moyenne mensuelle	3.069	1.514	2.738	7.321	—
1958 Août	2.270	1.432	2.638	6.340	60.561
Septembre	3.271	1.538	2.677	7.486	68.047
Octobre	2.432	1.684	2.783	6.899	74.946
Novembre	2.044	1.290	2.776	6.110	81.056
Décembre	2.298	1.667	2.826	6.791	87.847
1959 Janvier	5.222	1.653	3.651	10.526	10.526
Février	2.225	1.359	2.618	6.202	16.728
Mars	2.210	1.608	2.946	6.764	23.492
Avril	2.661	1.630	2.833	7.124	30.616
Mai	3.021	1.606	2.863	7.490	38.106
Juin	3.588	1.550	2.923	8.061	46.167
Juillet	6.371	1.726	2.884	10.981	57.148
Août	2.410	1.434	2.783	6.627	63.775
Septembre	3.631	1.633	2.960	8.224	71.999
Octobre	2.787	1.840	3.237	7.864	79.863

b) Recettes totales effectuées jusqu'au 31 octobre 1959 pour les exercices 1958 et 1959

(non compris les centimes additionnels provinciaux et communaux
et les sommes attribuées au Trésor de la Colonie)

(millions de francs)

Source : Moniteur belge.

	Exercice 1958 2		Exercice 1959		Octobre 1959
	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées	Evaluations budgétaires	Recettes effectuées pour l'exerc. 1959
I. Contributions directes 1	36.114	37.925	29.176	28.956	2.786
II. Douanes et accises	18.128	18.384	15.628	16.514	1.840
dont douanes	5.802	5.900	4.435	4.752	498
accises	11.327	12.224	10.493	11.534	1.259
taxes spéciales de consommat.	718		477		52
III. Enregistrement	32.861	34.905	29.686	29.750	3.238
dont enregistrement	3.037	3.500	2.957	2.872	345
successions	1.835	1.650	1.458	1.394	189
timbres et taxes assimilées ...	27.630	29.319	24.930	25.128	2.668
Total 1 ...	87.103	91.214	74.490	75.220	7.864
Différence par rapport aux éval. budgét.	- 4.111		- 730		+ 412

1 Y compris le produit des versements anticipatifs à valoir sur la taxe professionnelle.

2 L'exercice 1958 commencé le 1^{er} janvier 1958 s'est clôturé le 31 mars 1959.

NOTE. — Pour les impôts directs, la période de perception dépasse l'année civile. Les chiffres pour cette catégorie d'impôts ne sont donc définitifs qu'à la clôture de l'exercice.

REVENUS ET EPARGNE

30²

I. — RENDEMENT DES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS BELGES ET CONGOLAISES

Tableau rétrospectif

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Nombre de sociétés			Capital versé	Réserves	Résultats nets		Dividende brut mis en paiement	Dette obligataire ¹	Coupons d'obligations bruts
	recensées	en bénéfique	en perte			bénéfice	perte			
1957 ²	14.069	10.770	3.299	175.112	107.474	35.102	2.097	19.861	53.927 ³	2.274
1958 ²	13.974	10.454	3.520	193.699	111.775	30.464	2.256	17.785	53.221 ³	2.655
1958 Février	132	101	31	325	481	73	7	26	3.877	169
Mars	1.540	1.180	360	13.898	8.277	2.273	160	1.303	4.859	228
Avril	2.703	2.063	640	27.791	15.422	3.635	451	1.783	4.630	213
Mai	2.769	3.123	641	57.345	34.736	10.611	509	6.794	3.924	175
Juin	1.775	1.354	421	32.236	17.424	5.820	237	3.181	4.756	226
Juillet	595	471	124	14.684	9.297	2.428	110	1.568	4.712	216
Août	233	154	79	1.856	958	256	17	121	3.609	153
Septembre ...	337	245	92	1.714	1.696	283	31	115	4.328	193
Octobre	511	364	147	12.222	5.389	1.367	127	913	4.033	181
Novembre ...	366	265	101	14.235	6.737	1.657	195	1.024	3.890	176
Décembre	345	249	96	8.205	4.728	728	102	447	5.746	285
1959 Janvier	120	83	37	2.439	989	240	86	149	5.959	274
Février	180	132	48	664	1.707	367	13	311	4.443	182
Mars	1.558	1.143	415	16.670	9.832	2.286	458	1.367	5.536	246
Avril	2.730	1.957	773	34.114	23.697	3.706	589	1.978	5.337	233

¹ En ce qui concerne les résultats mensuels, les emprunts recensés se rapportent à des sociétés différentes de celles faisant l'objet des colonnes précédentes.

² Déduction faite des doubles emplois.

³ Au 31 décembre

II. — CAISSE GÉNÉRALE D'ÉPARGNE 31 ET DE RETRAITE

Dépôts sur livrets des particuliers
à la Caisse d'Épargne¹ (épargne pure)
(millions de francs)

Périodes	Versements	Remboursements	Excédents	Solde des dépôts à fin de période
1957 Moyenne mens. ...	1.399	1.205	194	60.144 ²
1958 Moyenne mens. ...	1.576	1.193	383	66.700 ²
1958 Septembre	1.535	1.216	319	63.259
Octobre	1.716	1.138	578	63.837
Novembre	1.489	1.033	456	64.293
Décembre	1.838	1.391	447	66.700 ²
1959 Janvier	2.261	1.213	1.048	67.748
Février	1.675	1.080	595	68.343
Mars	1.571	1.338	233	68.576
Avril	1.822	1.420	402	68.978
Mai	1.683	1.317	366	69.344
Juin	1.862	1.506	356	69.700
Juillet	2.074	1.361	713	70.413
Août	1.720	1.192	528	70.941
Septembre	1.753	1.478	275	71.216
Octobre	1.822	1.423	399	71.615
Novembre	1.681	1.168	413	72.028

¹ Y compris les livrets des prisonniers de guerre. Nombre de livrets au 31 décembre 1957 : 6.697.202 et au 31 décembre 1958 : 6.878.676.

² Y compris les intérêts capitalisés de l'exercice.

III. — INDICE DES REMUNÉRATIONS 32 HORAIRES BRUTES DES OUVRIERS

Base 1953 = 100

Méthode d'établissement et conditions d'utilisation :
voir Bulletin de novembre 1957, page 413

Périodes	Gain moyen brut par heure prestée (hommes + femmes)	Salaire horaire type	
		ouvrier qualifié ¹	ouvrier non qualifié ¹
1955 Juin	105,5	104,9	105,3
Septembre	105,4	105,4	105,8
Décembre	107,6	106,4	107,2
1956 Mars	109,4	109,5	110,1
Juin	113,8	113,2	113,9
Septembre	115,2	115,1	115,5
Décembre	119,5	118,3	118,1
1957 Mars	121,9	121,8	122,0
Juin	125,4	124,1	124,4
Septembre	124,9	125,1	124,7
Décembre	128,9	127,7	127,8
1958 Mars	128,8	128,2	128,4
Juin	130,9	128,8	129,0
Septembre	130,5	129,0	129,0
Décembre	132,3	128,6	129,3
1959 Mars	131,2	128,6	129,8
Juin	131,9	130,0	131,4
Septembre	133,5	131,4	132,7

¹ Non compris les ouvriers du transport.

MOUVEMENT DES AFFAIRES

I. — ACTIVITE DES CHAMBRES DE COMPENSATION

35

Mouvement du débit

Périodes	Nombre de chambres à fin de période	Bruxelles										Province		Bruxelles et province	
		Argent à 1, 5 et 10 jours ¹		Titres effets publics et coupons		Virem. chèques prom., quitt., etc.		Opérations sur l'étranger		Totaux		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs
		milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs	milliers de pièces	milliards de francs				
1957 Moyenne	38	2,1	119,4	1,7	10,3	227,0	111,4	3,2	5,5	234,0	246,6	238,8	66,3	472,8	312,9
1958 Moyenne	38	2,1	112,7	2,1	14,6	240,3	111,6	2,9	5,4	247,4	244,3	234,9	63,1	482,3	307,4
1958 Septembre	38	2,1	131,2	2,9	21,3	250,1	106,5	2,8	5,0	257,9	264,0	234,8	65,1	492,7	329,1
Octobre	38	2,2	114,2	1,7	10,7	255,8	104,5	3,0	5,9	262,7	235,3	242,5	63,4	505,2	298,7
Novembre	38	1,7	85,9	1,5	11,7	221,0	108,0	2,6	4,4	226,8	210,0	211,8	60,9	438,6	270,9
Décembre	38	2,1	127,5	3,4	15,5	264,5	119,0	2,9	5,1	272,9	267,1	256,4	71,2	529,3	338,3
1959 Janvier	38	1,9	143,3	2,5	15,1	246,9	128,5	3,4	9,7	254,7	296,6	236,8	70,5	491,5	367,1
Février	38	1,9	112,6	1,7	15,1	226,2	119,1	2,9	6,9	232,7	253,7	216,7	59,1	449,4	312,8
Mars	38	1,8	128,9	3,7	14,2	234,5	107,2	2,9	6,7	242,9	257,0	227,5	62,5	470,4	319,5
Avril	38	1,9	134,6	2,2	20,9	252,2	122,4	2,9	7,0	259,2	284,9	247,2	67,8	506,4	352,7
Mai	38	1,6	113,8	3,6	14,7	222,2	118,5	2,7	6,1	230,1	253,1	219,9	62,3	450,0	315,4
Juin	39	1,6	120,3	2,5	7,5	251,7	124,1	2,8	6,6	258,6	258,5	247,6	66,6	506,2	325,1
Juillet	39	1,7	93,0	2,0	12,8	246,8	124,2	2,5	6,1	253,0	236,0	238,1	66,0	491,1	302,0
Août	39	1,7	87,8	1,5	14,4	216,0	114,2	2,4	5,6	221,6	222,0	213,4	56,1	435,0	278,1
Septembre	39	1,8	114,4	1,9	19,9	240,8	119,6	2,7	6,8	247,2	260,7	241,2	63,8	488,4	324,5
Octobre	39	1,8	100,3	1,7	13,1	248,5	119,2	2,9	8,1	254,9	240,7	241,3	65,1	496,2	305,9
Novembre	39	2,0	130,4	1,5	16,0	248,5	123,0	3,3	7,8	255,3	277,2	241,4	60,2	496,7	337,4

¹ Y compris les remboursements des capitaux prêtés la veille au jour le jour, ou précédemment à 5 et 10 jours.

II. — MOUVEMENT DES CHEQUES POSTAUX

36

(milliards de francs)

Périodes	Milliers de comptes à fin de période	Avoir global [*] (moyenne journalière)	Avoirs des particuliers [*]	Crédit		Débit		Mouvement général	Opérations sans emploi de numéraire %	Vitesse de circulation ²
				Versements	Virements	Chèques et divers	Virements			
1957 Moyenne	765 ¹	30,4	22,4	36,0	89,1	36,0	89,1	250,2	91	4,15
1958 Moyenne	789 ¹	31,2	23,5	37,4	93,0	37,3	93,0	260,8	91	4,21
1958 Septembre	781	30,5	23,1	35,7	89,4	35,5	89,4	250,2	88	3,99
Octobre	785	30,2	23,3	36,7	94,0	38,1	94,0	262,8	91	4,10
Novembre	787	29,4	23,5	33,9	86,0	33,8	86,0	239,6	91	4,48
Décembre	789	30,9	23,6	40,9	98,9	37,0	98,9	275,7	91	4,28
1959 Janvier	792	32,0	23,5	38,5	100,4	41,2	100,4	280,5	91	4,31
Février	794	30,2	23,5	36,7	93,4	38,0	93,4	261,5	92	4,33
Mars	796	30,4	23,8	36,0	88,8	33,6	88,8	247,3	92	4,08
Avril	798	31,0	24,0	37,4	94,3	38,4	94,3	264,3	91	4,18
Mai	800	32,1	24,7	38,8	94,0	37,1	94,0	263,9	92	4,50
Juin	802	33,4	25,1	40,1	96,4	38,2	96,4	271,3	91	3,93
Juillet	803	37,3	25,7	46,3	112,3	46,8	112,3	317,8	92	4,14
Août	805	33,8	26,2	37,7	90,8	37,4	90,8	256,6	92	3,82
Septembre	810	34,4	25,9	39,3	97,7	38,6	97,7	273,3	90	3,84
Octobre	814	34,6	26,3	40,9	105,6	42,3	105,6	294,5	91	4,00
Novembre	816	33,8	26,5	37,2	93,6	37,4	93,6	261,7	90	4,07

¹ Au 31 décembre.

² Rapport par mois-type de 25 jours, du mouvement du débit à l'avoir journalier moyen.

* Ces avoirs comprennent : les avoirs libres et les titres de l'Emprunt d'Assainissement monétaire remis en représentation des avoirs définitivement bloqués.

PRIX

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Indice général	Produits agricoles du règne animal	Produits agricoles du règne végétal	Matières grasses	Produits minéraux					Produits chimiques			Peaux et cuirs	
					Indice général du groupe	Charbon	Sous-produits du charbon	Produits pétroliers	Minerais et métaux bruts	Produits des carrières	Indice général du groupe	Produits chimiques		Engrais chimiques
Nombre de produits	135	13	14	2	19	4	4	3	5	3	11	8	3	5
1957 Moyenne	441	399	449	365	482	654	517	319	468	464	330	354	274	328
1958 Moyenne	422	359	470	356	455	668	481	290	410	471	327	350	274	327
1958 Septembre	414	346	437	355	452	665	476	290	404	473	322	349	260	324
Octobre	413	341	435	348	454	665	478	288	413	473	324	350	263	327
Novembre	416	353	456	352	455	665	478	288	414	474	327	350	271	331
Décembre	417	363	455	348	460	665	478	309	415	473	328	350	275	330
1959 Janvier	416	367	466	349	451	650	465	312	398	474	329	350	278	334
Février	416	356	460	354	454	650	465	322	399	474	330	350	283	343
Mars	415	348	460	360	452	640	465	322	398	474	328	347	284	359
Avril	419	366	462	367	449	625	462	325	399	469	328	347	284	397
Mai	421	372	462	370	449	625	458	321	402	471	327	349	275	408
Juin	419	367	447	366	444	624	458	312	393	472	323	349	262	414
Juillet	419	376	442	357	440	624	436	311	395	470	325	349	268	408
Août	422	389	437	351	439	619	437	309	398	471	321	351	254	407
Septembre	423	386	442	354	440	620	439	310	398	471	319	348	251	409
Octobre	423	376	442	358	444	624	441	312	405	470	321	351	252	402
Novembre	424	376	425	361	443	624	441	312	401	470	327	353	269	391

a) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE (suite)

45¹

Base : période 1936 à 1938 = 100

Source : Ministère des Affaires économiques — Service de l'Index.

Périodes	Caoutchouc	Bois	Papiers et cartons	Produits textiles					Matériaux de construction	Métaux et produits métalliques				
				Indice général du groupe	Laine	Lin	Coton	Jute		Fibres artificielles	Indice général du groupe	Sidérurgie	Fabr. métalliques	Non ferreux
Nombre de produits	1	6	4	21	5	5	6	2	3	13	26	9	13	4
1957 Moyenne	303	660	511	377	457	300	472	409	242	500	501	607	452	458
1958 Moyenne	278	619	485	336	367	266	447	329	248	514	480	557	455	406
1958 Septembre	283	608	479	326	349	257	439	310	247	513	481	555	458	408
Octobre	302	603	479	324	343	254	437	313	246	513	480	547	455	429
Novembre	301	590	479	323	345	254	431	312	246	513	479	543	453	433
Décembre	285	590	479	317	341	250	424	304	239	513	478	543	453	425
1959 Janvier	296	579	473	317	334	254	423	301	242	513	475	542	449	425
Février	299	577	473	316	344	251	419	285	242	513	478	546	451	431
Mars	313	576	459	313	343	249	411	287	243	513	480	546	452	437
Avril	333	573	459	318	367	249	413	287	240	513	479	546	452	431
Mai	348	573	459	318	379	249	403	287	239	513	481	549	453	434
Juin	327	573	464	321	373	264	402	287	241	518	480	552	453	426
Juillet	346	574	464	323	380	266	404	277	240	518	480	553	453	424
Août	369	597	464	328	399	270	407	280	238	518	484	553	455	437
Septembre	356	609	464	332	397	284	411	275	238	518	483	557	453	433
Octobre	372	614	464	335	390	299	412	269	239	518	484	554	453	443
Novembre	429	625	464	343	389	315	416	298	237	518	485	556	452	448

b) INDICES DES PRIX DE GROS EN BELGIQUE 45²
ET A L'ETRANGER

Base : moyenne 1953* = 100

Périodes	Belgique (Ministère des Affaires économiques)	Pays-Bas (Central Bureau voor de Statistiek)	France (Statistique générale de la France)	Italie (Banca di Roma)	Allemagne occidentale (Statistische Bundesamt) 1	Royaume-Uni* (Board of Trade) 1954 = 100	Etats-Unis (Department of Labor Bureau Labor Statistics)	Suisse (Office fédéral de l'Industrie, des Arts et Métiers et du Travail)
1957 Moyenne	106	107	108	103	105	110	107	105
1958 Moyenne	102	105	121	101	106	111	108	102
1958 Septembre	100	102	120	100	106	111	108	101
Octobre ...	100	104	120	100	106	111	108	101
Novembre	100	107	120	99	106	111	108	101
Décembre	100	107	121	99	105	112	108	100
1959 Janvier ...	100	107	126	98	105	112	109	100
Février ...	100	106	126	98	105	111	109	100
Mars	100	105	125	97	105	112	109	100
Avril	101	104	125	97	105	111	109	99
Mai	101	104	126	97	105	111	109	99
Juin	101	105	124	97	105	111	109	99
Juillet	101	105	125	97	105	111	109	100
Août	102	105	126	97	105	p111	108	100
Septembre	102	105	127	98	105	p111	109	100
Octobre ...	102		129		105	p112	108	101
Novembre			129					102

1 Produits finis industriels.

* Royaume-Uni : nouvel indice sur base 1954 = 100 (tous produits manufacturés).

c) INDICES DES PRIX DE DETAIL 46
EN BELGIQUE

Base : moyenne 1953 = 100

Source : Ministère des Aff. économ. (Service de l'Index).

Périodes	Indice général	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services
Nombre de prod.	65	35	25	5
1957 Moyenne	106,93	107,0	104,5	111,7
1958 Moyenne	108,31	107,9	106,2	114,6
1958 Septembre	108,08	107,2	106,4	114,8
Octobre ...	108,24	107,7	106,2	115,1
Novembre	108,34	108,0	106,1	115,1
Décembre	108,76	108,4	106,1	117,6
1959 Janvier ...	108,73	108,5	106,1	117,6
Février ...	108,95	108,8	106,1	117,7
Mars	108,80	108,5	106,0	118,7
Avril	108,93	108,7	105,9	119,6
Mai	109,22	108,9	106,2	120,1
Juin	109,59	109,2	106,8	120,5
Juillet	109,60	109,1	106,8	120,6
Août	110,14	110,0	106,9	120,7
Septembre	110,23	110,0	107,2	120,9
Octobre ...	110,38	110,4	107,0	121,0
Novembre	110,62	110,8	107,1	121,1

PRODUCTION

50

I. — INDICE DE L'ACTIVITE ET DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE

Base : moyenne 1953 = 100

Périodes	Indices de l'activité industrielle Source : Institut National de Statistique							Indices de la production industrielle Source : Inst. de Recherches Econ. et Sociales					
	Indice général	Indices des industries extractives	Indices des industries manufacturières				Indice général	dont					
			Ensemble	Sidé-rurgie	Fabrications métalliques	Fila-tures		Tissages	Com-bustible et énergie	Sidé-rurgie	Fabrications métalliques	Fila-tures	Tissages
1957 Moyenne	113,7	97,9	118,0	134,0	108,5	118,5	124,0	122,8	103,4	134,0	135,3	120,8	119,4
1958 Moyenne	106,4	91,4	110,4	127,9	100,7	97,1	103,6	115,1	98,1	128,3	126,8	98,7	96,1
1958 Juillet	93,4	81,4	96,7	111,3	85,4	89,4	91,8	100,2	85,6	110,8	108,7	88,0	80,4
Août	97,5	84,6	101,0	121,9	89,0	83,2	81,7	106,9	89,4	121,9	113,4	86,7	79,3
Septembre	109,6	88,0	115,5	136,6	102,6	106,5	111,3	118,1	93,9	135,4	131,1	106,1	98,9
Octobre ...	117,8	95,5	123,9	142,3	106,9	113,3	125,6	119,0	98,2	136,1	127,2	109,4	107,1
Novembre	99,6	78,4	105,4	118,8	87,4	97,2	103,2	116,1	90,3	125,4	131,0	110,3	105,1
Décembre	109,2	89,1	114,0	133,2	98,0	111,4	117,4	115,7	97,7	129,2	122,4	111,2	105,2
1959 Janvier ...	106,2	83,5	112,4	135,0	96,0	121,5	114,2	112,3	94,4	131,2	116,1	121,0	103,0
Février . p	95,9	65,0	104,4	122,5	89,4	104,8	108,3	112,4	81,7	130,5	125,6	111,3	105,4
Mars ... p	107,0	83,8	113,3	133,6	94,6	107,0	111,5	118,6	94,3	132,6	131,2	108,6	105,1
Avril ... p	111,5	86,1	118,5	143,9	99,3	110,4	117,3	120,0	90,2	141,8	131,5	107,9	105,7
Mai	100,6	77,9	106,8	130,7	87,4	100,2	100,5	119,8	84,8	134,6	136,8	110,2	103,5
Juin ... p	110,4	81,1	118,4	146,2	97,0	119,5	119,6	121,9	86,3	145,0	137,2	118,6	110,4
Juillet . p	94,0	67,1	101,4	131,1	81,6	94,4	103,5	105,2	72,7	128,8	120,1	92,5	93,4
Août ... p	99,7	71,4	107,5	126,9	84,9	107,1	105,0	110,2	78,4	127,0	118,7	112,0	97,0
Septemb. p								123,1	87,0	148,0	138,0	118,0	

II. — COMBUSTIBLES ET PRODUITS METALLURGIQUES

55¹

Source : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines).

Périodes	Mines de houille									
	Nombre moyen d'ouvriers présents (milliers)		Production par bassin (milliers de tonnes)						Nombre moyen de jours d'extraction	Stock à fin de période (milliers de tonnes)
	du fond	fond et surf.	Mons	Centre	Charleroi	Liège	Campine	Total		
1936-1938 Moyenne	87	125	408	353	640	451	541	2.425 ¹	24,0	1.502
1957 Moyenne	91	124	334	289	580	360	861	2.424	23,3	1.413
1958 Moyenne	91	122	300	245	540	339	831	2.255	21,3	6.928
1958 Septembre	85	116	274	214	525	334	766	2.113	20,9	6.162
Octobre	87	117	294	223	574	376	864	2.331	22,4	6.609
Novembre	88	119	244	187	481	286	739	1.937	18,1	6.740
Décembre	86	116	297	195	550	371	783	2.196	21,1	6.928
1959 Janvier	84	114	274	186	538	364	726	2.088	20,5	7.084
Février	84	114	142	130	356	234	714	1.576	14,9	7.035
Mars	85	114	247	186	513	354	738	2.038	19,3	7.347
Avril	84	113	249	188	497	371	752	2.057	19,5	7.541
Mai	81	110	200	171	470	324	686	1.851	17,5	7.555
Juin	79	108	217	177	484	325	702	1.905	18,4	7.627
Juillet	74	102	175	144	362	224	696	1.601	16,4	7.690
Août	72	99	199	161	391	289	658	1.698	18,2	7.763
Septembre	73	100	210	174	457	326	715	1.882	19,5	7.753
Octobre p			221	187	497	352	754	2.011		7.757
Novembre p			221	179	461	313	812	1.986		7.722

¹ Y compris 82.000 tonnes provenant du bassin de Namur. Les charbonnages de ce bassin ont été répartis en 1942 entre les bassins de Liège et de Charleroi.

55²

Sources : Ministère des Affaires économiques (Direction générale des Mines et Institut National de Statistique) — Ministère des Finances (Accises).

Périodes	Cokes		Agglomérés		Pétroles bruts	Hauts fourneaux en activité (à la fin de la période)	Production métallurgique (milliers de tonnes)		
	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	Production (milliers de tonnes)	Nombre moyen d'ouvriers	mis en œuvre (milliers de kilolitres)		Fonte	Acier brut	Acier et fer finis
1936-1938 Moyenne	435	3.831	142	855	—	37	261	253	202
1957 Moyenne	596	4.745	152	589	519	51	466	523	370
1958 Moyenne	576	4.632	86	477	630	49	460	501	349
1958 Août	582	4.672	78	416	698	48	453	480	329
Septembre	580	4.664	79	475	718	51	476	526	379
Octobre	596	4.663	92	475	705	50	500	541	396
Novembre	572	4.627	93	502	650	50	448	462	321
Décembre	596	4.644	110	493	668	49	469	499	373
1959 Janvier	602	4.594	117	488	709	49	481	507	376
Février	534	4.570	85	493	564	48	431	465	340
Mars	599	4.575	84	499	753	49	485	505	369
Avril	586	4.475	90	471	675	49	486	541	406
Mai	604	4.525	105	483	767	47	473	485	364
Juin	595	4.558	71	462	564	47	505	568	404
Juillet	592	4.507	46	420	623	45	485	521	352
Août	594	4.549	56	423	650	48	470	506	340
Septembre	602	4.519	72	415	620	47	517	573	416
Octobre					577				

III. — PRODUITS TEXTILES

56¹

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Production de fils (tonnes)							Production de rayonne (tonnes)	Production de tissus écus tombés de métiers (pour compte propre, services publics et ordres à façon) (tonnes)				
	Fil de lin	Fil de jute	Fil de chanvre	Fil de coton		Fil de laine			Lin	Jute 1	Coton	Laine 2	Rayonne
				fin	cardé	peignée	cardée						
1957 Moyenne .	882	5.759	167	7.912	456	2.325	1.602	2.888	628	2.929	7.049	2.498	787
1958 Moyenne .	729	6.110	70	6.232	349	1.924	1.248	2.251	562	3.331	5.597	2.056	703
1958 Juillet	643	5.500	57	5.972	343	1.785	1.140	1.537	486	3.064	4.602	2.005	558
Août	518	5.487	59	5.600	225	1.550	1.206	2.005	475	3.203	4.507	1.572	506
Septembre .	745	5.919	62	6.916	363	2.362	1.344	2.318	568	3.303	5.955	2.263	758
Octobre ...	833	6.915	64	6.787	422	2.625	1.364	2.702	688	3.695	6.519	2.614	852
Novembre .	675	5.770	62	6.210	333	2.087	1.266	2.395	595	2.829	5.444	2.146	672
Décembre .	834	7.019	68	6.748	407	2.536	1.351	2.553	618	3.640	6.152	2.396	814
1959 Janvier ...	929	6.802	75	8.747	408	2.395	1.266	2.570	566	3.312	6.099	2.386	731
Février	859	7.027	74	6.931	381	1.976	1.277	2.200	549	2.925	5.795	2.214	749
Mars	916	6.767	42	6.707	372	2.144	1.362	2.459	605	2.787	5.984	2.263	783
Avril	999	6.585	79	6.717	364	2.289	1.482	2.420	598	2.611	6.113	2.516	796
Mai	752	5.773	37	6.251	281	2.225	1.357	2.270	489	2.446	5.546	2.123	596
Juin	958	7.061	60	7.466	308	2.742	1.498	2.423	632	3.101	6.437	2.490	770
Juillet ...	888	5.662	57	6.680	316	1.471	1.296	1.647	577	2.746	5.698	2.152	601
Août	735	5.502	56	6.710	241	2.674	1.415	2.417	526	2.665	5.363	2.342	638
Septembre .	1.035	6.880	66	7.458	384	2.831	1.629	2.258	691	3.449	6.680	2.707	811

1 Y compris les tapis en jute.

2 Y compris couvertures et tapis en laine.

IV. — PRODUITS DIVERS

56²

Sources : Institut National de Statistique et Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Ciment	Chaux	Calcaires	Ammoniaque de synthèse et dérivés		Engrais composés	Papier		Briques		Sucres				Brasseries 4	Distilleries (milliers d'hectolitres)	Allumettes (millions de tiges)	Pêche Vente de poisson 5	
				Azote primaire	Azote dans les engrais finis		Papier	Cartons	Briques ordinaires	Briques de pavement	Production		Stocks (sucres bruts et raf.) 3	Déclarations en consomm.				Quantités (milliers de tonnes)	Valeurs (millions de francs)
											sucres bruts	sucres raffinés							
1936-1938 Moy. .	250 ¹	117 ²	154 ²	19,5	17,2	13,1	27,7	4,3	187	14,1	17,5	17,2	159	20,7	16,4	35,0	4.421	2,3	7,2
1957 Moyenne .	392	159	187	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8	30,1	15,4	251	20,5	13,8	19,1	5.045	3,7	35,9
1958 Moyenne .	338	147	239	22,9	20,6	20,1	26,2	4,0	171	12,8	40,9	16,4	303	22,2	13,7	18,1	4.651	3,7	38,0
1958 Août	375	134	334	23,8	19,0	17,5	23,6	3,8	211	14,5	0,2	15,2	51	22,2	15,0	12,0	3.992	2,9	25,8
Septembre .	368	157	294	23,9	21,5	21,3	28,5	4,3	226	15,0	1,0	13,4	20	23,8	14,4	15,3	4.408	3,4	36,6
Octobre ...	365	162	276	24,0	22,0	29,0	23,1	4,0	213	12,5	143,9	27,7	116	23,9	13,7	28,8	5.195	3,4	43,0
Novembre .	325	141	164	21,9	19,9	17,4	24,3	3,6	171	10,7	244,5	31,2	262	21,2	11,5	17,6	4.165	3,7	39,0
Décembre .	303	141	210	26,6	24,3	25,9	28,0	3,8	151	13,4	92,2	21,9	303	22,0	12,0	15,4	4.974	4,2	45,5
1959 Janvier ...	200	138	220	26,7	24,2	17,9	27,1	3,9	110	9,7	10,0	15,1	285	19,6	12,4	16,9	4.843	3,3	35,8
Février ...	147	124	210	22,7	20,7	24,8	27,0	3,7	76	7,3	—	12,8	258	18,8	11,5	21,7	4.511	3,7	35,9
Mars	399	148	245	26,2	23,9	28,2	25,8	4,2	96	11,0	—	14,3	235	18,7	14,1	14,3	4.262	4,3	47,1
Avril	402	150	285	25,9	23,7	21,4	28,6	4,6	132	15,4	—	13,3	213	19,7	15,7	9,9	4.613	3,5	34,1
Mai	423	133	293	27,0	24,6	15,4	25,1	4,1	173	12,9	—	10,0	194	20,7	15,6	13,2	3.936	2,6	27,5
Juin	434	148	317	25,3	23,1	12,1	29,2	5,2	223	14,9	—	10,5	143	26,4	16,1	25,9	4.223	3,1	32,0
Juillet	405	143	261	23,2	21,2	11,4	21,0	3,2	204	16,6	—	12,8	107	25,7	17,7	12,2	3.752	2,9	27,5
Août	434	145	302	23,9	20,2	17,5	25,0	4,6	198	16,0	—	11,0	61	26,3	15,7	10,9	3.776	3,1	30,1
Septembre .	447	p163	p340	23,1	19,9	18,9	30,1	4,8	p225	p18,2	0,2	14,4	35	23,2	14,6	18,2	3.538		
Octobre ...	426						p30,4	p4,2			55,3	20,4	62	26,9	14,7	23,7	5.212		

1 Moyenne 1938.

2 Moyenne 1937-1938-1939.

3 Fin de période.

4 Quantités de matières premières déclarées (substances farineuses et substances sucrées). Y compris le Grand-Duché de Luxembourg.

5 Vente aux minques d'Ostende, Nieupoort, Zeebrugge et Blankenberge; en 1936-1937-1938 : vente à la minque d'Ostende uniquement. Non compris les harengs, esprots et crevettes.

V. — ENERGIE ELECTRIQUE *

58

(millions de kWh)

Source : Ministère des Affaires économiques — Direction Energie Electrique.

Périodes	Production 1				Importations (5)	Exportations (6)	Solde importation exportation (7) = (5) - (6)	Total énergie absorbée par les réseaux (8) = (4) + (7)
	Centrales des producteurs-distributeurs		Centrales des auto- producteurs industriels (3)	Total pour la Belgique (4) = (1) + (2) + (3)				
	Régies communales (1)	Sociétés privées (2)						
1936-1938 Moyenne	20,4	190	228	438	5,5	2,2	3,3	441
1957 Moyenne	36,3	556	459	1.051	24,6	33,2	- 8,6	1.042
1958 Moyenne	36,9	550	456	1.043	24,7	19,5	5,2	1.048
1958 Juillet	24,7	488	389	902	27,9	4,0	23,9	926
Août	32,0	499	417	948	38,4	18,4	20,0	968
Septembre	33,6	546	460	1.040	19,1	21,3	- 2,2	1.038
Octobre	40,9	578	492	1.111	19,0	7,2	11,8	1.122
Novembre	39,6	546	456	1.042	23,0	9,0	14,0	1.056
Décembre	45,2	627	492	1.164	26,6	19,5	7,1	1.171
1959 Janvier	46,5	623	486	1.156	26,2	20,9	5,3	1.161
Février	38,8	555	428	1.022	15,1	12,0	3,1	1.025
Mars	38,3	568	470	1.076	21,5	10,1	11,4	1.087
Avril	37,9	570	470	1.078	14,6	23,9	- 9,3	1.068
Mai	32,2	522	435	989	30,3	7,2	23,1	1.012
Juin	30,9	541	445	1.017	21,5	4,3	17,2	1.034
Juillet	22,8	492	424	939	21,5	6,8	14,7	954
Août	29,6	530	437	997	17,4	11,9	5,5	1.002
Septembre	32,0	594	500	1.126	17,3	59,0	-41,7	1.085

* Nombre de centrales en activité au début de l'année 1957 : 158; au début de l'année 1958 : 160; au début de l'année 1959 : 151.

1 Production nette des centrales d'une puissance installée totale de plus de 100 kW.

VI. — GAZ

(Production, Importation et Exportation) ¹

59

(millions de mètres cubes)

Source : Ministère des Affaires économiques (Administration de l'Industrie).

Périodes	Production					Importations (6)	Exportations (7)	Solde importation exportation (8) = (6) - (7)	Total de gaz disponible en Belgique (9) = (5) + (8)
	des usines à gaz (1)	des cokeries		des charbon- nages (4)	total (5) = (1) + (2) + (4)				
		total (2)	dont production destinée aux fournitures industrielles directes (3)						
1957 Moyenne	0,26	167,45	97,38	17,31	185	0,61	6,12	-5,51	180
1958 Moyenne	0,23	171,55	100,30	16,20	188	0,76	6,58	-5,82	182
1958 Juillet	0,25	158,24	94,47	13,65	172	0,68	5,64	-4,96	167
Août	0,25	168,76	103,41	12,74	182	0,73	3,76	-3,03	179
Septembre	0,24	173,46	104,76	14,68	188	0,68	6,46	-5,78	183
Octobre	0,22	178,87	106,45	15,28	194	0,69	6,84	-6,15	188
Novembre	0,21	167,81	97,85	16,86	185	0,66	6,21	-5,55	179
Décembre	0,22	182,42	104,46	17,80	200	0,70	7,11	-6,41	194
1959 Janvier	0,22	184,62	105,36	20,03	205	0,69	6,44	-5,75	199
Février	0,21	168,73	95,40	18,07	187	0,63	5,62	-4,99	182
Mars	0,23	178,62	105,28	16,70	196	0,66	5,89	-5,23	190
Avril	0,23	177,76	106,60	15,29	193	0,67	6,07	-5,40	188
Mai	0,25	172,15	100,93	14,87	187	0,71	5,77	-5,06	182
Juin	0,26	172,62	101,80	14,70	188	0,75	6,14	-5,39	182
Juillet	0,21	161,32	97,34	11,92	173	0,59	5,27	-4,68	169
Août	0,22	162,22	94,87	11,92	174	0,78	3,30	-2,52	172
Septembre	0,21	174,12	101,50	13,69	188	0,86	5,40	-4,54	182

1 Pour les conditions d'utilisation de cette statistique cfr. Bulletin de décembre 1957, p. 528.

CONSOMMATION *

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100

65²

Source : Institut National de Statistique.

Mois	Grands magasins à rayons multiples																					
	Indices général	Alimentation				Habillage				Ameublement			Ménage			Tabacs	Librairie-Papeterie		Parf.	Jeux, jouets, sports, voyage		
		Périssable	Non périssable	Restaurant	Total	Aunages	Dessus hommes	Dessus femmes	Bonneterie, lingerie, chemiserie, chapel.	Total 1	Textiles	Meubles, lustrerie	Total	Articles de ménage	Appareils ménagers, électricité	Total	Articles pour fumeurs	Librairie	Papeterie		Total	Toilette
1958 Octobre ...	146	145	133	160	143	118	224	166	173	160	111	126	118	130	286	156	148	141	134	135	127	117
Novembre .	153	137	143	148	140	106	173	118	171	144	106	109	108	116	276	143	154	294	161	181	116	414
Décembre .	187	170	193	186	179	102	166	134	219	179	112	130	120	164	353	196	323	324	258	267	181	300
1959 Janvier ...	139	151	137	151	147	128	124	104	195	145	159	116	139	123	273	149	147	130	136	135	117	45
Février ...	116	137	129	134	134	110	87	75	121	101	111	122	116	119	234	138	125	111	108	109	108	46
Mars	139	150	157	157	153	136	187	144	153	142	125	136	130	126	223	143	144	136	118	121	121	71
Avril	141	144	127	162	140	140	199	155	164	154	124	141	132	140	227	154	146	117	125	124	129	77
Mai	139	133	128	144	132	124	212	169	187	160	112	142	126	125	234	143	135	98	103	103	124	92
Juin	138	126	129	148	129	126	198	151	198	159	113	138	125	121	223	138	159	102	103	103	131	112
Juillet	146	123	128	158	128	121	216	157	220	168	121	139	129	127	272	152	153	111	104	105	149	154
Août	126	125	130	150	129	84	121	106	137	113	111	123	117	127	226	144	146	110	238	220	126	82
Septembre .	130	131	150	145	138	123	120	112	143	124	112	142	126	123	253	145	142	121	205	193	117	55
Octobre ...	154	156	162	159	158	133	228	168	191	169	123	129	125	127	290	155	152	138	130	131	126	126

¹ Le total comprend, en outre, les rubriques : mercerie, rubans, patrons; chaussures, pantoufles; articles divers de parure.

* Pour la consommation de sucre, voir tableau 562.

65³

Mois	Grandes entreprises spécialisées dans l'habillement				Coopératives										Magasins à succursales		Gros-sistes	Entreprises à succursales
	Hommes	Dames	Sous-vêtements accessoires, articles de parure	Indices général	Boulangerie	Alimentation sauf boulangerie	Habillage	Ameublement	Articles de ménage	Tabacs	Librairie papeterie	Parfumerie articles de luxe	Restaurant, tea-room	Divers	Sous-vêtements et mercerie, articles de parure	Chausseries	Alimentation générale	Alimentation
1958 Septembre ...	100	88	86	127	107	134	104	182	110	120	228	121	116	132	104	98	143	129
Octobre	150	154	108	136	115	141	132	161	119	130	196	139	126	138	119	130	139	129
Novembre ...	124	87	90	125	101	132	114	133	135	127	112	149	109	115	105	121	126	128
Décembre	125	82	134	153	121	164	140	174	121	190	171	218	129	136	146	126	162	160
1959 Janvier	p148	84	158	141	106	154	132	145	98	109	81	137	99	144	101	p120	p131	135
Février	p109	54	58	122	99	129	117	120	108	90	67	150	100	136	93	p 67	p127	131
Mars	p178	114	103	129	110	136	132	168	119	98	94	138	118	111	112	p127	p137	p134
Avril	p186	131	106	129	118	138	114	163	108	124	110	137	117	113	123	p138	p149	p130
Mai	p173	94	102	132	114	138	107	127	106	106	79	133	126	172	113	p154	p140	p137
Juin	p143	66	108	129	119	137	101	146	98	111	97	135	108	147	137	p137	p149	p130
Juillet	p132	68	161	127	115	141	85	160	88	116	190	165	132	111	143	p139	p159	p136
Août	p 92	49	59	124	114	137	76	128	112	102	274	131	118	116	87	p105	p150	p133
Septembre ...	p 98	86	70	p130	p120	p138	p 98	p171	p110	p123	p234	p126	p114	p138	98	p107	p153	p133

II. — CONSOMMATION DE TABAC **66**

(Fabrication et importation)

Source : Administration des Douanes et Accises.

Périodes	Cigares	Cigarillos	Cigarettes	Tabacs à fumer, priser et mâcher
	(millions de pièces)			(tonnes)
1936-1938 Moy. .	16,2	49,4	430	1.097
1957 Moyenne .	15,8	49,7	822	755
1958 Moyenne .	16,1	46,7	873	739
1958 Novembre .	19,5	48,6	696	674
Décembre .	16,8	45,0	962	765
1959 Janvier ...	16,8	38,5	765	802
Février ...	15,1	29,5	741	598
Mars	15,4	40,8	835	690
Avril	14,5	48,3	1.073	909
Mai	15,2	46,2	779	649
Juin	20,1	67,8	1.049	801
Juillet	16,9	43,5	811	680
Août	16,2	58,3	870	718
Septembre .	24,7	64,7	921	802
Octobre ...	23,2	52,9	829	700
Novembre .	21,4	53,5	738	653

III. — ABATTAGES DANS LES **67**

12 PRINCIPAUX ABATTOIRS DU PAYS

Périodes	Gros bétail (Bœufs, taureaux, vaches, génisses)	Chevaux	Veaux	Porcs, porcelets	Moutons, agneaux, chèvres
	(milliers de têtes)				
1936-1938 Moy. .	16,5	0,7	12,2	26,7	6,5
1957 Moyenne .	18,8	2,6	8,8	33,7	4,7
1958 Moyenne .	20,8	2,6	9,6	33,9	4,8
1958 Septembre .	22,5	2,6	10,1	36,9	2,5
Octobre ...	23,3	2,7	9,8	36,8	6,3
Novembre .	22,3	2,9	8,4	32,6	8,7
Décembre .	24,0	3,5	10,4	39,4	8,6
1959 Janvier ...	20,6	3,4	8,7	32,9	8,4
Février ...	18,2	3,3	8,7	30,0	6,3
Mars	22,0	3,1	10,8	36,6	4,6
Avril	21,9	2,9	11,2	35,6	3,3
Mai	19,8	3,0	10,4	35,0	2,5
Juin	20,3	3,2	10,5	36,4	2,1
Juillet ...	20,2	3,1	10,2	33,9	1,6
Août	19,6	3,2	9,1	33,5	1,6
Septembre .	25,3	3,8	10,7	36,2	3,9

TRANSPORTS

I. — ACTIVITE DE LA SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER BELGES

70¹

a) Recettes et dépenses d'exploitation

(millions de francs)

Périodes	Recettes				Dépenses	Excédent des recettes totales sur les dépenses	Coefficient d'exploitation
	Voyageurs et bagages	Marchandises	Diverses ²	Total			
1938 Moyenne ¹	74	147	5	226	239	- 13	106
1957 Moyenne	351	614	96	1.061	1.060	1	100
1958 Moyenne	304	512	346	1.162	1.136	26	98
1958 Juillet	422	470	341	1.233	1.151	82	93
Août	375	464	337	1.176	1.118	58	95
Septembre	325	506	341	1.172	1.129	48	98
Octobre	295	560	349	1.204	1.186	18	99
Novembre	275	513	344	1.132	1.106	26	98
Décembre	295	550	360	1.205	1.123	82	93
1959 Janvier	277	497	357	1.131	1.151	- 20	102
Février	236	442	342	1.020	1.085	- 65	106
Mars	306	487	342	1.135	1.100	35	97
Avril	285	518	342	1.145	1.122	23	98
Mai	302	491	343	1.136	1.066	70	94
Juin	286	527	360	1.173	1.119	54	95
Juillet	373	479	346	1.198	1.087	111	91
Août	354	469	343	1.166	1.077	89	92
Septembre	319	519	345	1.183	1.087	96	92

¹ Y compris le Nord-Belge.

² Y compris les subventions de l'Etat pour compenser l'insuffisance des tarifs et la hausse des prix des combustibles.

b) Nombre de wagons fournis à l'industrie ¹

c) Statistique du trafic

1° Trafic général

70¹

Périodes	A	B	C	A+C	Voyageurs		Wagons complets ²				
					Nombre	Voyageurs km.	Tonnes transp.	Tonnes-km.			Total
								Service interne belge	Service international	Transit	
(milliers)				(millions)	(milliers)	(millions)					
1938 Moyenne ³	389	115	91	480	16,8	535	6.169	186	154	88	428
1957 Moyenne	260	89	68	328	20,9	713	5.558	167	255	126	548
1958 Moyenne	214	66	64	278	22,0	755	4.816	128	246	112	486
1958 Juillet	198	61	64	262	20,6	824	4.460	116	233	107	456
Août	198	62	58	256	20,0	773	4.447	125	221	96	442
Septembre	212	62	63	275	22,8	788	4.805	131	244	112	487
Octobre	234	67	71	305	23,3	779	5.297	145	260	121	526
Novembre	210	64	63	273	21,3	694	4.908	133	233	116	482
Décembre	216	70	67	283	23,0	769	5.086	128	262	138	528
1959 Janvier	193	68	64	257	p23,3	p747	4.594	116	240	115	471
Février	173	55	62	235	p20,8	p682	4.170	103	236	110	449
Mars	199	62	65	264	p22,3	p733	4.657	117	248	113	478
Avril	210	64	68	278	p22,3	p731	4.898	131	254	113	498
Mai	196	64	66	262	p20,6	p704	4.706	128	250	112	490
Juin	213	64	70	283	p20,0	p690	4.967	139	260	114	513
Juillet	190	56	68	258	p19,4	p744	4.475	115	239	115	469
Août	194	56	62	256	p18,8	p699	4.537	125	233	108	466
Septembre	213	63	68	281	p21,4	p700	5.007	134	261	116	511

A. — Nombre de wagons fournis pour transports taxés au départ des stations de la Société, y compris ceux pour transports de houille, coke et briquettes.

B. — Nombre de wagons fournis spécialement pour le transport de houille, coke et briquettes.

C. — Nombre de wagons chargés en provenance de réseaux étrangers et destinés, soit à des stations du réseau de la Société, soit à des stations d'autres réseaux situés au delà.

¹ Wagons chemins de fer et particuliers.

² Depuis janvier 1956, y compris les transports militaires.

³ Y compris le Nord-Belge, sauf en ce qui concerne les tonnes-km.

p : Chiffres provisoires.

c) Statistique du trafic

2° Transport des principales grosses marchandises

A. — Ensemble du trafic

Périodes	Tonnes km.	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers
	(millions)	(milliers de tonnes)									
1957 Moyenne	548	5.558	159	2.248	73	966	876	870	22	276	68
1958 Moyenne	485	4.818	180	1.810	66	959	713	742	13	271	64
1958 Juillet	456	4.460	92	1.703	60	931	634	693	11	258	78
Août	442	4.447	64	1.701	54	935	641	741	10	236	65
Septembre ...	487	4.805	83	1.753	59	998	769	791	15	272	65
Octobre	526	5.297	456	1.862	64	993	793	768	11	282	68
Novembre ...	482	4.908	498	1.793	60	919	659	680	11	223	65
Décembre	528	5.086	322	1.974	68	974	746	677	12	255	58
1959 Janvier	471	4.594	105	1.913	62	965	698	556	11	232	52
Février	449	4.170	101	1.613	62	916	657	509	11	244	57
Mars	478	4.657	106	1.711	57	1.020	722	688	11	277	65
Avril	498	4.898	108	1.789	61	1.022	781	803	14	253	67
Mai	490	4.706	86	1.788	52	1.036	700	729	14	245	56
Juin	513	4.967	92	1.815	58	1.096	762	788	15	274	67
Juillet	469	4.475	94	1.631	53	1.007	676	697	14	234	69
Août	466	4.537	88	1.597	52	1.026	688	751	15	262	58
Septembre ...	511	5.007	101	1.801	57	1.072	793	851	15	256	61

B. — Service interne belge

Périodes	Total	Produits agricoles et alimentaires	Combustibles	Huiles industrielles	Minerais	Produits métallurgiques	Matériaux de constructions, produits des carrières	Textiles	Produits chimiques	Divers	II Soc. Nat. des Chemins de fer vicinaux T.-km. trans- portées (milliers)
	(milliers de tonnes)										
1957 Moyenne	2.866	76	1.570	27	153	311	574	2	133	20	797
1958 Moyenne	2.329	81	1.238	20	121	229	493	1	125	21	618
1958 Juillet	2.079	24	1.133	14	123	175	456	1	120	33	400
Août	2.238	20	1.202	16	125	230	506	2	114	23	400
Septembre ...	2.326	26	1.196	19	127	269	535	6	127	21	514
Octobre	2.609	295	1.272	18	122	245	502	1	134	20	1.253
Novembre ...	2.445	323	1.206	17	126	202	434	1	120	16	1.316
Décembre	2.375	161	1.286	19	116	213	433	1	131	15	802
1959 Janvier	2.167	23	1.296	17	135	216	348	1	118	13	292
Février	1.842	20	1.033	15	102	187	309	1	110	15	280
Mars	2.189	21	1.175	16	132	232	456	1	138	18	419
Avril	2.373	19	1.249	17	140	279	532	—	116	21	412
Mai	2.249	17	1.235	17	129	239	486	1	108	17	333
Juin	2.403	25	1.252	17	140	273	528	1	143	24	375
Juillet	2.052	28	1.084	14	119	219	438	2	120	28	253
Août	2.212	24	1.117	14	146	256	507	2	125	21	265
Septembre ...	2.421	22	1.249	17	139	278	558	—	136	22	290

III. — MOUVEMENT DES PORTS

71¹

a) Port d'Anvers

Sources : Administration du Port d'Anvers et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale					
	Entrées			Sorties			Entrées			Sorties		
	Nombre de navires	Tonnage net belge (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de bateaux	Capacité (milliers de m ³)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ²	Nombre de bateaux		Marchandises (milliers de tonnes métriques) ³
chargés				sur lest	de					de m ³		
1957 Moyenne	1.325	3.296	1.828	1.116	204	1.227	4.109	1.925	753	4.014	1.890	1.167
1958 Moyenne	1.357	3.545	1.723	1.166	190	1.210	4.208	2.063	807	4.091	2.018	1.139
1958 Novembre	1.390	3.570	1.615	1.112	278	1.224	4.118	2.082	891	4.099	2.080	1.125
Décembre	1.316	3.378	1.709	1.140	202	1.261	4.305	2.220	884	4.080	2.145	1.126
1959 Janvier	1.306	3.532	1.661	1.104	187	1.252	4.037	2.040	762	3.879	1.963	1.132
Février	1.178	3.028	1.261	967	155	1.027	3.773	1.890	772	3.495	1.742	948
Mars	1.438	3.895	2.085	1.279	196	1.222	4.650	2.311	942	4.454	2.298	1.173
Avril	1.326	3.624	1.740	1.208	143	1.378	4.279	2.193	981	4.211	2.127	950
Mai	1.340	3.715	1.515	1.161	155	1.269	3.919	1.965	859	3.916	2.024	904
Juin	1.298	3.528	1.779	1.115	175	1.127	4.283	2.119	866	4.113	2.044	1.042
Juillet	1.313	3.625	1.329	1.170	150	1.297	3.988	2.016	842	3.833	1.957	969
Août	1.332	3.646	1.646	1.150	160	1.225	3.921	1.936	728	3.817	1.890	964
Septembre ...	1.345	3.523		1.178	187		4.439	2.242	779	4.271	2.176	1.003
Octobre	1.422	3.816		1.262	170		4.626	2.309	778	4.471	2.231	983
Novembre	1.418	3.892		1.174	193							

¹ Trafic international. — ² Trafic international et intérieur.

b) Port de Gand

71²

Sources : Administration du Port de Gand et Institut National de Statistique.

Périodes	Navigation maritime						Navigation fluviale	
	Entrées			Sorties			Marchandises ¹	
	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Nombre de navires	Tonnage (milliers de tonnes de jauge)	Marchandises (milliers de tonnes métriques) ¹	Entrées	Sorties
(milliers de tonnes métriques)								
1957 Moyenne	213	171	209	213	171	79	154	96
1958 Moyenne	219	163	169	217	156	82	125	73
1958 Novembre	262	152	168	247	165	74	142	53
Décembre	207	135	159	226	134	80	125	43
1959 Janvier	231	147	135	235	145	76	144	69
Février	189	139	75	186	142	105	108	54
Mars	202	148	196	202	140	116	180	104
Avril	188	117	100	191	129	68	162	74
Mai	200	161	161	194	161	92	178	71
Juin	187	155	182	180	137	88	187	114
Juillet	202	153	134	199	150	75	180	118
Août	213	190	234	213	181	91	188	70
Septembre	186	134		190	132			
Octobre	185	129		185	141			
Novembre	181	125		183	148			

¹ Trafic international.

IV. — MOUVEMENT GENERAL DE LA NAVIGATION INTERIEURE

72

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	Bateaux chargés														
	Trafic intérieur				Importations				Exportations				Ensemble des trafics		
	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Ensemble des trafics	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Ensemble des trafics	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.	Ensemble des trafics	Nombre	Milliers de tonnes métriques	Millions de tonnes-km.
1957 Moyenne ..	7.130	3.866	3.148	707	14.851	1.936	1.419	1.110	177	4.642	189,4	94,8	73,6	25,6	383,4
1958 Moyenne ..	6.842	3.698	2.745	636	13.921	1.866	1.307	932	164	4.269	181,5	89,1	66,9	23,0	360,5
1958 Septembre ..	7.205	4.033	3.031	629	14.898	1.922	1.384	994	162	4.462	189,2	98,9	73,8	23,2	385,1
Octobre ...	7.485	4.081	2.832	772	15.170	2.021	1.473	964	203	4.661	198,1	104,8	66,2	27,9	397,0
Novembre ..	6.895	3.715	2.751	713	14.074	1.898	1.306	999	184	4.387	178,9	91,0	73,2	24,4	367,5
Décembre ...	7.018	3.666	2.764	640	14.088	1.951	1.398	997	165	4.511	188,7	97,8	76,7	22,8	386,0
1959 Janvier ...	6.215	2.902	2.242	478	11.837	1.718	1.098	823	128	3.767	157,8	82,5	65,4	18,7	324,4
Février	5.441	2.442	2.017	479	10.379	1.491	841	700	128	3.160	141,7	65,3	56,2	17,9	281,1
Mars	7.287	3.586	3.003	701	14.577	1.975	1.299	1.031	174	4.779	194,5	101,5	79,0	22,5	397,5
Avril	7.118	3.898	2.892	768	14.676	1.919	1.380	999	201	4.499	182,7	107,0	79,5	27,6	396,8
Mai	6.711	3.370	3.079	849	14.009	1.835	1.218	1.029	221	4.303	171,4	94,0	84,0	29,6	379,0
Juin	7.599	3.632	3.551	994	15.776	2.016	1.285	1.196	255	4.752	203,2	99,5	99,4	35,6	437,7
Juillet ...	6.533	4.034	3.383	998	14.998	1.811	1.415	1.215	262	4.703	177,1	106,5	104,0	37,9	425,5
Août	6.879	3.735	3.179	888	14.681	1.922	1.285	1.075	236	4.518	188,9	102,3	88,6	32,8	412,6
Septembre ..						2.101	1.315	1.019	192	4.627					

COMMERCE EXTERIEUR DE L'UNION ECONOMIQUE BELGO-LUXEMBOURGEOISE

NOMENCLATURE DES SECTIONS DU COMMERCE SPECIAL D'APRES LA CLASSIFICATION TYPE DU COMMERCE INTERNATIONAL (C.T.C.I.)

75

Source : Institut National de Statistique.

Périodes	(0) Produits alimentaires	(1) Boissons et tabacs	(2) Mat. brutes non comest. à l'ex- ception des car- burants	(3) Com- bustibles miné- raux lu- brifiants et produits connexes	(4) Huiles et graisses d'origine animale ou végétale	(5) Produits chimiques	(6) Art. manuf., classés princi- palement d'après la mat. première	(7) Ma- chines et matériel de transport	(8) Articles manu- facturés divers	(9) Mar- chandises non dénom- mées ailleurs	Totaux	Prix moyen par tonne (francs)	Excédent (+) ou déficit (-) de la balance commerciale (millions de francs)	Rapport des exporta- tions aux impor- tations en p.c.
<i>Importations</i>														
1957 Moyenne	1.783	215	3.153	1.848	138	837	3.192	2.429	677	30	14.302	3.033		
1958 Moyenne	1.720	224	2.366	1.761	118	853	2.792	2.454	720	29	13.037	2.744		
1958 Novembre ...	1.646	214	2.494	1.678	118	815	2.960	2.235	658	36	12.854	2.710		
1958 Décembre	1.773	273	2.550	1.880	134	896	2.914	2.588	637	36	13.681	2.833		
1959 Janvier	1.796	219	2.505	1.818	105	858	3.090	2.302	552	27	13.272	2.855		
1959 Février	1.656	198	2.008	1.486	82	871	3.007	2.457	728	29	12.522	3.187		
1959 Mars	2.081	225	2.482	2.097	109	952	3.388	2.757	873	28	14.992	2.813		
1959 Avril	1.644	247	2.440	1.756	185	989	3.021	2.713	908	31	13.934	2.812		
1959 Mai	1.538	217	2.491	1.626	123	877	2.827	2.292	771	28	12.790	2.715		
1959 Juin	1.669	248	2.826	1.572	114	949	3.484	3.153	771	31	14.817	3.012		
1959 Juillet	1.599	210	2.715	1.223	107	872	3.249	2.617	762	28	13.382	2.795		
1959 Août	1.600	189	2.745	1.495	80	899	3.180	1.920	748	26	12.882	2.661		
1959 Septembre ...	1.797	229	2.599	1.265	103	907	3.660	2.629	925	31	14.145	2.967		
1959 Octobre	2.110	257	2.777	1.610	124	1.007	3.690	2.898	994	37	15.504	2.930		
1959 Novembre ... p											15.486	3.059		
<i>Exportations</i>														
1957 Moyenne	472	35	918	865	77	918	7.635	1.601	596	158	13.275	5.503	-1.027	92,8
1958 Moyenne	598	38	714	793	56	962	6.999	1.775	597	159	12.691	5.499	- 346	97,3
1958 Novembre ...	760	37	714	716	37	813	7.089	1.542	628	151	12.487	5.453	- 367	97,1
1958 Décembre	805	42	757	735	53	996	7.002	2.018	602	158	13.168	5.323	- 513	96,3
1959 Janvier	617	37	766	920	72	974	7.537	1.663	561	85	13.232	5.743	- 40	99,7
1959 Février	658	38	666	573	41	907	6.364	1.358	563	78	11.246	5.944	-1.276	89,8
1959 Mars	559	40	765	807	57	1.062	7.154	1.687	594	99	12.824	5.561	-2.168	85,5
1959 Avril	599	44	833	714	51	1.189	8.121	2.150	669	92	14.462	5.590	+ 528	103,8
1959 Mai	468	40	882	765	50	1.042	7.199	1.421	558	86	12.511	5.170	- 279	97,8
1959 Juin	638	55	901	777	46	1.026	7.590	1.692	710	88	13.523	5.328	-1.294	91,3
1959 Juillet	599	54	803	774	48	976	8.323	2.145	712	95	14.529	5.456	+1.147	108,6
1959 Août	512	47	670	644	35	1.011	6.413	1.437	597	81	11.447	4.983	-1.435	88,9
1959 Septembre ...	588	48	934	721	53	1.070	8.270	1.982	778	104	14.548	5.648	+ 403	102,9
1959 Octobre	629	47	971	625	57	1.099	8.971	1.670	811	94	14.974	6.085	- 530	96,6
1959 Novembre ... p											14.420	5.829	-1.066	93,1
<i>Importations</i>														
Quantités (milliers de tonnes)														
1957 Moyenne	283	22,4	2.508	1.540	10,1	144	161	39,2	6,6	1,3	4.715			
1958 Moyenne	304	18,1	2.465	1.606	9,9	152	146	43,1	7,1	1,2	4.752			
1958 Novembre ...	344	10,2	2.459	1.567	10,2	149	155	40,5	6,7	1,5	4.743			
1958 Décembre	334	13,5	2.380	1.702	11,8	178	161	41,2	6,4	1,6	4.829			
1959 Janvier	316	46,3	2.212	1.726	9,5	168	193	31,4	5,6	1,5	4.649			
1959 Février	289	10,9	1.877	1.417	7,2	144	141	34,7	6,7	1,6	3.929			
1959 Mars	362	12,2	2.578	1.962	9,6	173	171	51,6	7,9	1,3	5.329			
1959 Avril	251	50,5	2.612	1.642	16,9	168	155	49,9	8,4	1,3	4.955			
1959 Mai	228	12,2	2.584	1.523	10,1	133	156	54,2	7,8	1,4	4.710			
1959 Juin	277	13,2	2.684	1.527	9,5	153	192	54,9	8,3	1,3	4.920			
1959 Juillet	274	62,8	2.861	1.184	9,8	152	165	69,0	8,5	1,1	4.787			
1959 Août	289	10,2	2.724	1.417	7,0	153	189	42,4	7,6	1,3	4.841			
1959 Septembre ...	356	12,3	2.782	1.222	9,0	123	191	62,5	9,1	1,5	4.768			
1959 Octobre	421	68,8	2.871	1.506	9,8	171	186	47,3	9,4	1,8	5.292			
1959 Novembre ... p											5.063			
<i>Exportations</i>														
1957 Moyenne	52	2,2	466	633	5,3	346	822	26,9	5,8	52,5	2.412			
1958 Moyenne	92	1,7	417	553	4,2	367	782	30,5	5,9	54,7	2.308			
1958 Novembre ...	142	1,5	454	506	3,0	308	794	23,1	6,4	51,9	2.290			
1958 Décembre	184	1,7	481	559	4,2	360	786	35,5	6,0	56,8	2.474			
1959 Janvier	93	1,1	392	632	5,7	333	807	29,4	5,2	5,8	2.304			
1959 Février	110	1,2	353	425	3,6	326	643	20,0	5,6	4,7	1.892			
1959 Mars	66	1,4	424	570	5,0	382	824	22,3	5,9	5,7	2.306			
1959 Avril	83	1,7	549	519	4,1	435	949	33,4	6,4	6,1	2.587			
1959 Mai	62	1,7	550	545	4,2	411	812	22,9	5,5	5,2	2.420			
1959 Juin	89	2,6	607	561	3,9	352	887	22,5	7,3	5,3	2.538			
1959 Juillet	81	2,7	649	609	3,8	340	929	35,5	7,2	5,8	2.663			
1959 Août	70	2,9	557	478	2,8	356	787	31,5	6,7	5,5	2.297			
1959 Septembre ...	80	2,1	617	518	4,2	399	903	38,7	7,4	6,4	2.576			
1959 Octobre	93	1,6	533	468	4,6	358	957	32,0	8,3	6,0	2.461			
1959 Novembre ... p											2.474			

CHOMAGE

I. — CHOMAGE COMPLET ET PARTIEL

81¹

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de chômeurs contrôlés						Nombre de journées perdues		
	Chômeurs inscrits au cours du mois			Moyenne journalière			Chômeurs		Totaux
	Chômeurs		Totaux	Chômeurs		Totaux	complets	partiels et accidentels	
	complets	partiels et accidentels		complets	partiels et accidentels				
(milliers)									
1958 Novembre ¹	163	257	420	128	67	195	3.722	1.947	5.669
Décembre	180	330	510	152	101	253	3.340	2.231	5.571
1959 Janvier	193	382	575	170	147	317	4.077	3.554	7.631
Février	190	367	557	169	166	335	4.066	3.992	8.048
Mars	184	270	454	147	89	236	4.251	2.584	6.835
Avril	157	220	377	132	73	205	3.043	1.666	4.709
Mai	151	214	365	117	60	177	3.290	1.679	4.969
Juin	134	186	320	108	57	165	2.593	1.374	3.967
Juillet	122	171	293	104	48	152	2.382	1.113	3.495
Août	131	174	305	100	46	146	2.904	1.343	4.247
Septembre	132	167	299	102	49	151	2.449	1.180	3.629
Octobre				106	51	157			
Novembre				116	45	161			

II. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR PROVINCE

81²

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Nombre de jours ouvrables	Royaume	Anvers	Brabant	Flandre occidentale	Flandre orientale	Hainaut	Liège	Limbourg	Luxembourg	Namur
		(milliers)									

Moyenne journalière par mois

1958 Décembre	22	252,7	51,1	36,2	43,4	54,1	26,1	19,6	14,7	3,3	4,2
1959 Janvier	24	317,4	61,0	45,4	53,1	62,9	37,1	24,0	22,5	5,0	6,4
Février	24	335,5	61,5	46,2	71,4	62,8	39,0	23,8	21,1	3,8	5,9
Mars	29	235,8	43,2	31,6	52,3	43,3	30,4	17,2	13,4	1,4	3,0
Avril	23	204,8	38,0	28,2	32,5	39,6	32,5	15,4	15,2	0,7	2,7
Mai	28	177,5	32,6	24,9	26,2	35,3	27,8	14,9	13,1	0,6	2,1
Juin	24	165,1	30,1	23,4	22,7	32,3	26,5	13,9	13,8	0,5	1,9
Juillet	23	151,9	29,1	23,4	19,5	30,8	20,9	13,7	12,0	0,5	2,0
Août	29	146,4	27,8	22,1	17,3	29,0	23,5	13,0	11,3	0,5	1,9
Septembre	24	151,2	28,5	21,3	20,4	28,5	24,3	12,7	13,0	0,6	1,9
Octobre	24	157,1	30,1	21,1	23,1	30,0	25,0	12,6	12,5	0,7	2,0
Novembre	28	160,9	31,3	23,7	25,2	31,6	22,8	13,1	9,7	1,1	2,4

Moyenne journalière par semaine

1959 Novembre 1 au 7 ...	5	152,6	29,4	22,2	23,5	29,7	22,4	12,4	10,0	0,8	2,2
8 au 14 ...	5	156,9	30,2	23,0	24,7	30,5	22,4	13,2	9,6	1,0	2,3
15 au 21 ...	6	159,7	31,4	23,7	24,8	31,3	23,4	12,7	9,1	1,0	2,3
22 au 28 ...	6	166,6	32,5	24,1	25,2	32,2	24,6	13,8	10,6	1,2	2,4
29 au 5/12	6	166,8	32,6	25,1	27,5	33,7	21,1	13,5	9,3	1,4	2,6
Décembre 6 au 12 ...	6	178,4	37,2	25,8	27,9	35,9	24,2	13,8	9,4	1,6	2,6

III. — MOYENNE JOURNALIERE DES CHOMEURS CONTROLES

81³

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes	Ensemble			Chômeurs complets			Chômeurs partiels		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
	(milliers)								
1957 Moyenne	83,3	33,5	116,8	55,7	22,2	77,9	27,6	11,3	38,9
1958 Moyenne ¹	132,3	48,6	180,9	81,3	28,5	109,8	51,0	20,1	71,1
1958 Novembre ¹	143,2	52,3	195,5	95,0	33,4	128,4	48,2	18,9	67,1
Décembre	189,5	63,2	252,7	115,2	36,3	151,5	74,3	26,9	101,2
1959 Janvier	254,1	63,3	317,4	130,9	38,9	169,8	123,2	24,4	147,6
Février	271,7	63,8	335,5	130,9	38,3	169,2	140,8	25,5	166,3
Mars	178,1	57,7	235,8	110,6	35,9	146,5	67,5	21,8	89,3
Avril	163,1	51,7	204,8	96,8	35,5	132,3	56,3	16,2	72,5
Mai	130,0	47,5	177,5	84,4	33,1	117,5	45,6	14,4	60,0
Juin	121,0	44,1	165,1	77,3	30,4	107,7	43,7	13,7	57,4
Juillet	110,0	41,9	151,9	74,3	29,2	103,5	35,7	12,7	48,4
Août	106,8	39,6	146,4	71,6	28,5	100,1	35,2	11,1	46,3
Septembre	112,0	39,2	151,2	72,9	29,1	102,0	39,1	10,1	49,2
Octobre	115,7	41,4	157,1	75,7	30,2	105,9	40,0	11,2	51,2
Novembre	116,6	44,3	160,9	84,3	32,0	116,3	32,3	12,3	44,6

¹ Dans ces chiffres ne sont pas compris les chômeurs dont l'interruption de travail résulte de l'incidence des grèves dans les secteurs gaz et électricité.

IV. — REPARTITION DES CHOMEURS CONTROLES PAR GROUPES DE PROFESSIONS

814

(Moyenne journalière du nombre de chômeurs contrôlés) (milliers)

Source : Office National du Placement et du Chômage.

Périodes		Agriculture	Forêt chasse, pêche	Mines	Pierre	Céramique, verre	Diamant	Construction	Bois, ameuble- ment	Métal	Chimie	Papier	Livre	Textile	Vêtement	Cuir, peaux, chaussure	Alimentation Tabac	Transport	Dockers	Réparateurs de navires	Hôtels- restaurants	Gens de maison	Services personnels et biens	Employés	Artistes	Total	
Chômeurs complets																											
1958	Septembre ...	4,9	0,6	1,9	0,9	2,9	1,6	17,4	5,2	17,3	1,4	0,6	0,6	12,6	5,2	2,0	4,0	7,7	—	—	2,8	2,3	0,2	6,4	0,7	99,2	
	Octobre	3,2	0,6	1,9	0,9	4,0	1,4	18,5	5,6	18,7	1,4	0,7	0,7	13,0	5,3	2,1	4,4	8,1	—	—	4,0	2,5	0,3	7,1	0,6	105,0	
	Novembre ...	7,1	0,6	2,3	1,0	5,1	1,4	24,2	6,7	21,6	1,6	0,8	0,8	14,2	6,3	2,3	5,4	9,4	—	—	5,5	2,8	0,4	8,2	0,7	128,4	
	Décembre	9,9	0,6	2,5	1,3	6,2	1,6	32,6	8,2	24,2	1,7	1,0	0,8	15,8	7,7	2,5	6,4	10,7	—	—	5,4	2,9	0,5	8,3	0,7	151,5	
1959	Janvier	10,9	0,7	2,6	1,5	7,1	1,5	39,6	9,1	26,5	1,8	1,0	1,0	17,2	8,6	2,7	7,2	11,9	—	—	5,7	3,0	0,5	9,0	0,7	169,8	
	Février	11,3	0,7	2,8	1,5	7,2	1,5	39,2	8,9	26,6	1,8	0,9	1,1	17,0	7,9	2,6	7,8	12,0	—	—	5,6	3,0	0,5	9,1	0,7	169,2	
	Mars	9,4	0,5	2,8	1,2	5,6	1,4	28,6	7,7	24,6	1,7	1,0	0,9	16,2	6,4	2,4	7,0	11,4	—	—	4,8	2,9	0,5	8,8	0,8	146,5	
	Avril	8,4	0,5	2,8	1,0	3,4	1,3	22,6	6,5	22,7	1,7	0,9	0,9	16,8	5,7	2,4	6,6	10,7	—	—	4,6	2,8	0,5	8,6	0,9	132,3	
	Mai	4,7	0,5	3,5	0,9	2,5	1,2	18,6	5,8	20,7	1,6	0,8	0,8	15,8	5,6	2,3	5,6	10,0	—	—	4,0	2,8	0,5	8,3	1,0	117,5	
	Juin	6,3	0,5	3,7	0,8	2,1	1,1	16,0	5,0	18,3	1,4	0,7	0,8	14,2	5,5	2,2	4,6	9,2	—	—	3,4	2,7	0,5	7,8	0,9	107,7	
	Juillet	5,9	0,5	3,8	0,7	2,0	1,1	15,1	4,8	17,5	1,4	0,7	0,8	13,3	5,8	2,2	4,5	8,9	—	—	2,7	2,7	0,5	7,7	0,9	103,5	
	Août	5,0	0,6	3,7	0,8	1,9	1,0	15,4	4,6	16,6	1,4	0,6	0,7	12,4	5,7	2,1	4,6	8,8	—	—	2,6	2,7	0,4	7,6	0,9	100,1	
	Septembre ...	5,5	0,5	3,5	0,8	2,3	1,1	15,5	4,3	16,3	1,4	0,6	0,8	12,2	5,4	2,1	4,7	8,9	—	—	3,9	2,8	0,5	8,1	0,8	102,0	
Chômeurs partiels et accidentels																											
1958	Septembre ...	0,7	0,3	12,4	0,2	0,6	0,5	2,9	1,5	6,0	0,9	0,4	0,1	11,9	4,8	1,5	1,1	1,7	4,8	0,9	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	53,8	
	Octobre	0,8	0,4	15,7	0,3	0,8	0,5	4,0	2,2	7,3	0,7	0,4	0,1	12,5	5,7	2,1	1,4	2,0	5,1	0,7	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	63,4	
	Novembre ...	0,8	0,3	11,2	0,4	0,8	0,6	5,7	3,0	9,1	0,8	0,4	0,1	13,1	7,4	2,7	1,7	2,3	5,1	0,8	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	67,1	
	Décembre	1,4	1,1	10,9	1,2	1,0	0,8	19,1	5,6	11,5	1,2	0,7	0,2	18,2	11,6	3,4	2,4	3,5	4,9	1,4	0,4	0,3	0,0	0,4	0,0	101,2	
1959	Janvier	2,3	1,8	18,1	2,9	1,3	0,5	50,8	6,8	13,8	1,0	0,6	0,2	20,0	9,6	1,9	2,3	5,2	5,7	1,7	0,4	0,3	0,0	0,4	0,0	147,6	
	Février	2,4	0,9	12,3	2,5	1,9	0,4	58,6	8,4	17,9	1,1	0,9	0,3	32,2	7,1	1,9	2,8	5,7	6,4	1,3	0,4	0,4	0,0	0,5	0,0	166,3	
	Mars	0,8	0,5	16,7	0,6	0,9	0,5	7,6	2,8	10,3	0,8	0,6	0,3	27,7	4,8	1,8	2,4	3,0	5,1	1,1	0,3	0,3	0,0	0,3	0,0	89,3	
	Avril	0,6	0,4	25,8	0,3	0,5	0,5	3,0	1,5	7,8	0,7	0,4	0,2	13,1	4,4	1,8	2,1	2,3	5,0	1,1	0,4	0,3	0,0	0,2	0,0	72,4	
	Mai	1,0	0,3	20,6	0,2	0,3	0,6	2,3	1,3	6,4	0,5	0,3	0,2	10,3	4,5	2,0	1,6	1,8	4,3	0,8	0,3	0,2	0,0	0,2	0,0	60,0	
	Juin	1,0	0,3	21,9	0,2	0,4	0,4	1,9	1,1	5,0	0,5	0,3	0,2	7,4	5,3	2,4	1,6	1,7	3,9	1,1	0,3	0,3	0,0	0,2	0,0	57,4	
	Juillet	0,9	0,2	15,9	0,2	0,3	0,5	1,9	1,1	4,5	0,5	0,3	0,2	7,0	5,0	2,0	1,6	1,5	3,1	1,0	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	48,4	
	Août	0,9	0,2	17,1	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,1	0,5	0,2	0,1	5,9	4,9	1,2	1,3	1,4	3,0	1,1	0,2	0,3	0,0	0,2	0,0	46,3	
	Septembre ...	1,0	0,3	19,2	0,1	0,3	0,4	1,9	1,0	4,2	0,4	0,2	0,1	5,3	4,9	1,3	1,1	1,4	4,0	1,5	0,2	0,2	0,0	0,2	0,0	49,2	
Total des chômeurs contrôlés																											
1958	Septembre ...	5,6	0,9	14,3	1,1	3,5	2,1	20,3	6,7	23,3	2,3	1,0	0,7	24,5	10,0	3,5	5,1	9,4	4,8	0,9	3,0	2,5	0,2	6,6	0,7	153,0	
	Octobre	4,0	1,0	17,6	1,2	4,8	1,9	22,5	7,8	26,0	2,1	1,1	0,8	25,5	11,0	4,2	5,8	10,1	5,1	0,7	4,3	2,7	0,3	7,3	0,6	168,4	
	Novembre ...	7,9	0,9	13,5	1,4	5,9	2,0	29,9	9,7	30,7	2,4	1,2	0,9	27,3	13,7	5,0	7,1	11,7	5,1	0,8	5,8	3,1	0,4	8,4	0,7	195,5	
	Décembre	11,3	1,7	13,4	2,5	7,2	2,4	51,7	13,8	35,7	2,9	1,7	1,0	34,0	19,3	5,9	8,8	14,2	4,9	1,4	5,8	3,2	0,5	8,7	0,7	252,7	
1959	Janvier	13,2	2,5	20,7	4,4	8,4	2,0	90,4	15,9	40,3	2,8	1,6	1,2	37,2	18,2	4,6	9,5	17,1	5,7	1,7	6,1	3,3	0,5	9,4	0,7	317,4	
	Février	13,7	1,6	15,1	4,0	9,1	1,9	97,8	17,3	44,5	2,9	1,8	1,4	49,2	15,0	4,5	10,1	17,7	6,4	1,3	6,0	3,4	0,5	9,6	0,7	335,5	
	Mars	10,2	1,0	19,5	1,7	6,5	1,9	36,2	10,5	34,9	2,5	1,6	1,2	43,9	11,2	4,2	9,4	14,4	5,1	1,1	5,1	3,2	0,5	9,2	0,8	235,8	
	Avril	9,0	0,9	28,6	1,3	3,9	1,8	25,6	8,0	30,5	2,4	1,3	1,1	29,9	10,1	4,2	8,7	13,0	5,0	1,1	5,0	3,1	0,5	8,8	0,9	204,7	
	Mai	5,7	0,8	24,1	1,1	2,8	1,8	20,9	7,1	27,1	2,1	1,1	1,0	26,1	10,1	4,3	7,2	11,8	4,3	0,8	4,3	3,0	0,5	8,5	1,0	177,5	
	Juin	7,3	0,8	25,6	1,0	2,5	1,5	17,9	6,1	23,3	1,9	1,0	1,0	21,6	10,8	4,6	6,2	10,9	3,9	1,1	3,7	3,0	0,5	8,0	0,9	165,1	
	Juillet	6,8	0,7	19,7	0,9	2,3	1,6	17,0	5,9	22,0	1,9	1,0	1,0	20,3	10,8	4,2	6,1	10,4	3,1	1,0	2,9	3,0	0,5	7,9	0,9	151,9	
	Août	5,9	0,8	20,8	0,9	2,2	1,4	17,3	5,6	20,7	1,9	0,8	0,8	18,3	10,6	3,3	5,9	10,2	3,0	1,1	2,8	3,0	0,4	7,8	0,9	146,4	
	Septembre ...	6,5	0,8	22,7	0,9	2,6	1,5	17,4	5,3	20,5	1,8	0,8	0,9	17,5	10,3	3,4	5,8	10,3	4,0	1,5	4,1	3,0	0,5	8,3	0,8	151,2	

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONÉTAIRES

I. — BELGIQUE ET CONGO BELGE SITUATIONS GLOBALES DES BANQUES ¹ (millions de francs)

85¹

Rubriques	1959 31 mars	1959 30 avril	1959 31 mai	1959 30 juin	1959 31 juillet	1959 31 août	1959 30 septembre	1959 31 octobre
ACTIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Disponible et réalisable :								
Caisse, Banque Nation., Chèques post.	4.675	2.865	3.317	3.227	3.263	3.160	3.130	2.818
Prêts au jour le jour	1.558	1.731	2.018	1.886	1.777	1.525	967	1.474
Banquiers	6.651	6.259	6.031	5.899	5.522	5.595	5.622	5.804
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.324	1.394	1.614	1.446	1.324	1.178	1.509	1.774
Autres valeurs à recevoir à court terme	4.123	5.059	5.628	5.140	5.001	4.388	5.138	5.289
Portefeuille-effets	53.450	54.636	54.956	54.888	53.178	55.034	53.827	56.593
a) Portefeuille commercial ²	18.048	18.104	17.441	17.467	17.074	17.413	17.352	19.266
b) Eff. publ. réesc. à la B.N.B. ...	21.579	21.974	22.312	21.862	20.508	22.575	21.422	22.557
c) Effets publ. mob. à la B.N.B. à concurrence de 95 %	13.823	14.558	15.203	15.559	15.596	15.046	15.053	14.770
Reports et avances sur titres	1.259	1.259	1.210	1.202	1.247	1.196	1.305	1.340
Débiteurs par acceptations	9.778	9.320	9.224	9.643	9.751	9.712	10.273	10.586
Débiteurs divers	21.756	22.013	22.004	22.540	22.363	22.394	22.727	21.924
Portefeuille-titres	30.286	32.467	32.479	32.788	32.517	32.391	34.321	34.326
a) Valeurs de la réserve légale	342	363	364	364	366	366	365	365
b) Fonds publics belges	27.746	29.899	29.828	30.073	29.816	29.640	31.402	31.380
c) Fonds publics étrangers	67	30	70	91	84	121	210	207
d) Actions de banques	1.195	1.220	1.218	1.227	1.226	1.282	1.358	1.383
e) Autres titres	936	955	999	1.033	1.025	982	986	991
Divers	871	1.225	840	1.394	1.397	1.378	1.483	1.317
Capital non versé	6	6	6	6	6	6	153	6
Total disponible et réalisable ...	135.737	138.234	139.327	140.059	137.346	137.957	140.455	143.251
C. Immobilisé :								
Frais de constitut. et de premier établ.	23	23	23	23	23	23	23	23
Immeubles	1.084	1.084	1.088	1.088	1.106	1.116	1.116	1.119
Participation dans les filiales immobil.	257	257	257	257	249	250	250	249
Créances sur filiales immobilières ...	353	349	353	355	343	345	347	343
Matériel et mobilier	142	144	146	146	147	148	145	148
Total de l'immobilisé ...	1.859	1.857	1.867	1.869	1.868	1.882	1.881	1.882
Total général actif ...	137.596	140.091	141.194	141.928	139.214	139.839	142.336	145.133
PASSIF								
A. Opér. d'épargne (art. 15, arr. royal 42)	—	—	—	—	—	—	—	—
B. Exigible :								
Créanciers privilégiés ou garantis	890	748	612	636	733	918	905	731
Emprunts au jour le jour	42	99	93	64	72	79	76	101
Banquiers	8.065	9.521	10.107	9.722	8.962	8.633	9.021	8.569
Maison-mère, succursales et filiales ...	1.836	2.237	2.194	2.188	2.046	2.120	2.193	2.158
Acceptations	9.778	9.322	9.224	9.643	9.751	9.713	10.273	10.586
Autres valeurs à payer à court terme	2.088	2.704	2.459	3.001	2.402	1.882	2.594	2.400
Créditeurs pour effets à l'encaissement	772	800	908	895	881	888	901	902
Dépôts et comptes courants	94.467	94.165	95.393	95.130	93.271	94.534	94.689	97.627
a) A vue	59.559	58.893	60.697	61.202	58.636	59.417	58.539	60.762
b) A un mois au plus	9.588	3.562	3.553	3.155	3.524	3.443	3.593	3.357
c) A plus d'un mois	13.624	13.989	13.311	12.802	12.854	13.336	14.153	14.953
d) A plus d'un an	1.694	1.691	1.693	1.686	1.743	1.638	1.625	1.646
e) A plus de deux ans	2.037	1.979	1.979	1.999	1.939	2.011	2.036	2.054
f) Carnets de dépôts	12.225	12.314	12.419	12.538	12.717	12.905	13.001	13.127
g) Autres dépôts reçus en carnets ou livrets	1.740	1.737	1.741	1.748	1.758	1.784	1.743	1.728
Obligations et bons de caisse	6.806	6.840	6.839	6.867	6.874	6.898	6.900	6.900
Montants à libérer sur titres et partic.	639	639	645	648	654	659	659	661
Divers	3.231	3.898	3.597	3.913	4.341	4.283	4.592	4.953
Total de l'exigible ...	128.614	130.973	132.071	132.707	129.987	130.607	132.803	135.588
C. Non exigible :								
Capital	5.193	5.293	5.293	5.393	5.503	5.523	5.723	5.743
Fonds indis. par prime d'émission ...	190	190	190	190	190	194	294	294
Réserve légale (art. 13, A. R. 185) ...	345	367	367	367	369	369	369	369
Réserve disponible	3.164	3.178	3.183	3.185	3.075	3.060	3.061	3.061
Provisions	90	90	90	86	85	86	86	78
Total du non exigible ...	8.982	9.118	9.123	9.221	9.227	9.232	9.533	9.545
Total général passif ...	137.596	140.091	141.194	141.928	139.214	139.839	142.336	145.133

¹ La situation globale ne contient, en ce qui concerne les banques exerçant partiellement leur activité à l'étranger ou dans la colonie, que des éléments d'actif et de passif des sièges belges. Les soldes des comptes ouverts par ceux-ci au nom des sièges situés à l'étranger ou dans la colonie apparaissent sous la rubrique « Maison-mère, Succursales et Filiales ».

² L'encours des effets réescomptés par les banques à la Banque Nationale de Belgique et aux instituts parastatutaires s'élevait aux 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre et 31 octobre 1959 respectivement à 5.435, 5.000, 5.891, 5.079, 5.902, 5.293, 5.204 et 4.860 millions de francs, montants qui ne sont pas compris dans le portefeuille commercial.

SITUATIONS HEBDOMADAIRES DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
(millions de francs)

85²

Rubriques	1959 2 novembre	1959 9 novembre	1959 16 novembre	1959 23 novembre	1959 30 novembre	1959 7 décembre	1959 14 décembre	1959 21 décembre
ACTIF								
Encaisse en or	59.361	58.835	58.782	58.556	57.786	57.326	57.270	56.711
Monnaies étrangères	3.920	4.291	4.309	4.296	3.987	4.298	4.338	4.520
Monnaies étrangères et or à recevoir ...	2.044	2.044	2.268	2.268	224	224	224	224
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) U.E.P.	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536	5.536
b) A.M.E.	—	10	25	35	—	15	15	25
c) F.M.I.	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388	4.388
d) autres accords	124	124	124	—	—	—	—	—
Débiteurs pour change et or, à terme ...	1.109	1.223	1.181	1.370	1.156	1.156	1.130	1.187
Effets de commerce	4.198	2.485	2.131	2.113	3.098	2.695	1.978	3.414
Avances sur nantissement	1.182	1.070	599	27	950	169	36	42
Effets publics (art. 20 des statuts. Conventions des 14-9-48 et 15-4-52) :								
a) certificats du Trésor	8.890	9.790	9.240	9.390	9.940	9.215	9.890	7.215
b) effets émis par des organismes dont les engagements sont garantis par l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	—
c) autres effets publics belges	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies divisionnaires et d'appoint ...	697	692	702	709	681	678	684	667
Avoirs à l'Office des Chèques Postaux ...	2	2	2	2	2	2	2	2
Créance consolidée sur l'Etat (art. 3, § b de la loi du 28 juillet 1948)	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030	34.030
Fonds publics (art. 18 et 21 des statuts)	2.466	2.461	2.460	2.463	2.466	2.466	2.469	2.469
Immeubles, matériel et mobilier	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468	1.468
Valeurs de la Caisse de Pensions du Personnel	1.033	1.028	1.029	1.034	1.034	1.034	1.034	1.034
Divers	1.024	969	930	1.039	1.208	1.148	1.172	1.148
	131.472	130.446	129.204	128.724	127.954	125.848	125.664	124.080
Compte d'ordre :								
Office des Chèques Postaux : Avoir pour compte du Ministre de l'Instruction Publique (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.618	1.618	1.607	1.589	1.579	1.533	1.528	1.512
PASSIF								
Billets en circulation	116.121	115.685	114.521	113.618	115.957	116.188	114.843	114.771
Comptes courants :								
{ compte ordinaire ...	16	7	2	10	9	24	1	23
{ taxe exceptionnelle de conjonct. (Loi du 12-3-1957)	3	3	43	43	43	43	43	84
{ compte spécial liquidation U.E.P. ...	501	501	501	500	500	500	500	500
Banques à l'étranger : comptes ordin.	265	261	261	259	263	255	252	246
Comptes courants divers	6.354	5.610	5.310	5.434	4.465	2.130	3.219	1.664
Accords internationaux (Loi du 28 juillet 1948) :								
a) A.M.E.	208	235	259	267	272	288	352	373
b) autres accords	287	305	250	293	312	322	367	267
Total des engagements à vue ...	123.755	122.607	121.147	120.424	121.821	119.750	119.577	117.928
Monnaies étrangères et or à livrer	3.121	3.232	3.437	3.647	1.437	1.387	1.362	1.419
Caisse de Pensions du Personnel	1.033	1.028	1.029	1.034	1.034	1.034	1.034	1.034
Divers	1.094	1.110	1.122	1.150	1.193	1.208	1.222	1.230
Capital	400	400	400	400	400	400	400	400
Réserves et comptes d'amortissement ...	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069	2.069
	131.472	130.446	129.204	128.724	127.954	125.848	125.664	124.080
Compte d'ordre :								
Ministre de l'Instruction Publique : Avoir pour son compte à l'Office des Chèques Postaux (Pacte scolaire, loi du 29 mai 1959, article 15)	1.618	1.618	1.607	1.589	1.579	1.533	1.528	1.512

SITUATIONS MENSUELLES
DE LA BANQUE CENTRALE DU CONGO BELGE ET DU RUANDA URUNDI
(millions de francs)

85³

Rubriques	1959 31 mars	1959 30 avril	1959 31 mai	1959 30 juin	1959 31 juillet	1959 31 août	1959 30 septembre	1959 31 octobre
ACTIF								
Encaisse or	3.473	3.251	3.171	3.173	2.671	2.673	2.397	2.100
Avoirs en monnaies convertibles en or ...	2.032	2.026	2.536	2.093	2.264	1.904	1.650	1.608
Avoirs en francs belges :								
Banques et divers organismes	1	71	—	1	1	2	1	1
Certificats du Trésor belge	1.400	1.200	900	600	300	—	—	—
Autres avoirs	344	239	251	152	96	89	142	176
Avoirs en autres monnaies	29	49	21	23	28	30	25	136
Monnaies étrangères et or à recevoir	11	11	16	16	16	31	31	132
Débiteurs pour change et or à terme	6	6	11	19	15	11	11	17
Effets commerc. sur le Congo Belge et le Ruanda-Urundi	260	256	293	308	556	474	357	356
Avances sur fonds publ. et subst. précieux.	90	72	292	746	877	322	442	642
Avoirs aux Offices des Chèques Postaux	16	10	10	11	7	10	8	10
Effets publics (stat. : art 6, § 1, n° 3) émis par le Congo Belge	216	190	168	160	160	170	825	1.400
Avances (Stat. : art. 6, § 1, n° 4, litt. a) et c) : au Ruanda-Urundi	6	—	—	—	—	—	—	36
au Congo Belge	—	—	—	—	—	146	—	—
à des organismes créés ou régis par des disp. lég. partic. ou dont les engag. sont garan- tis par le Congo Belge	324	372	281	187	170	200	155	179
Effets publics belges émis en francs cong.	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629	1.629	1.429	1.276
Fonds publics :								
Stat : art. 6, § 1, nos 12 et 13	1.482	1.482	1.482	1.576	1.576	1.573	1.573	1.623
Stat. : art. 6, § 2, n° 4, al. 2	40	41	49	68	75	79	81	85
Immeubles, matériel et mobilier	435	443	443	446	452	457	462	465
Divers	161	172	240	197	196	206	232	222
	11.955	11.520	11.793	11.405	11.089	10.006	9.821	10.464
PASSIF								
Billets et monnaies métalliques en circul.	5.631	5.576	5.675	6.159	6.384	6.339	6.197	6.092
Comptes courants et créditeurs divers :								
Congo Belge	1.584	1.057	1.268	801	403	—	11	26
Ruanda-Urundi	—	202	289	228	253	125	51	—
Comptes courants divers	1.371	1.405	1.266	1.153	1.410	1.239	1.154	1.375
Valeurs à payer	331	203	157	412	270	211	292	299
<i>Total des engagements à vue</i>	8.917	8.443	8.655	8.753	8.720	7.914	7.705	7.792
Créditeurs pour change et or à terme ...	5	6	6	6	5	5	5	5
Engagements en francs belges :								
À vue	881	918	957	1.200	887	846	882	1.311
À terme	906	896	355	61	56	49	78	72
Engagements en monnaies étrangères :								
En monnaies convertibles	246	244	786	332	341	78	9	1
En autres devises	6	6	35	6	6	6	—	13
Monnaies étrangères et or à livrer	25	25	30	24	21	31	31	136
Divers	471	484	330	384	414	438	472	495
Capital	150	150	150	150	150	150	150	150
Fonds de réserve et d'amortissement	348	348	489	489	489	489	489	489
	11.955	11.520	11.793	11.405	11.089	10.006	9.821	10.464

Mois	Comptes chèques postaux 1 3	Mois	Dépôts à vue dans les banques 2 3
1958 Septembre	3,99	1958 Août	1,73
Octobre	4,10	Septembre	1,89
Novembre	4,48	Octobre	1,89
Décembre	4,28	Novembre	1,96
1959 Janvier	4,31	Décembre	2,06
Février	4,33	1959 Janvier	2,01
Mars	4,08	Février	1,91
Avril	4,18	Mars	1,89
Mai	4,50	Avril	1,94
Juin	3,93	Mai	2,03
Juillet	4,14	Juin	1,89
Août	3,82	Juillet	1,87
Septembre	3,84	Août	1,65
Octobre	4,00	Septembre	1,82
Novembre	4,07	Octobre	1,81

1 Voir tableau n° 86.

2 Méthode d'établissement : voir notre *Bulletin d'Information et de Documentation* d'octobre 1950, p. 222.

3 Chiffres réduits en mois-type de 25 jours.

Note. — Les coefficients de rotation des comptes chèques postaux et des dépôts à vue dans les banques ne sont pas comparables, parce qu'ils ne sont pas calculés sur des bases identiques. Les coefficients relatifs aux comptes bancaires sont plus précis.

STOCK MONETAIRE INTERIEUR

(en milliards de francs)

Fin de mois	Monnaie fiduciaire			Monnaie scripturale détenue par						Total du stock monétaire	Pourcentage de monnaie fiduciaire	Mouvements du stock monétaire total
	Billets et monnaies du Trésor	Billets de la Banque Nationale de Belgique	Stock de monnaie fiduciaire *	le Trésor et les pouvoirs publics subordonnés	les entreprises et particuliers **				Stock de monnaie scripturale			
					Comptes courants à la Banque Nationale de Belgique *	Avoirs en comptes chèques postaux *	Dépôts à vue et à un mois au plus dans les banques et établissements para-banquaires *	Total				
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9) = (4) + (8)	(10) = (3) + (9)	(11) = (3) / (10)	(12)	
1957 Août	5,4	111,9	114,7	6,1	0,3	21,3	52,8	74,4	80,5	195,2	58,8	- 3,2
Septembre	5,3	111,5	114,4	6,7	0,3	21,4	51,6	73,3	80,0	194,4	58,9	- 0,8
Octobre	5,3	111,5	114,5	5,8	0,3	22,4	51,3	74,0	79,8	194,3	58,9	- 0,1
Novembre	5,3	111,0	113,9	5,4	0,5	21,8	51,7	74,0	79,4	193,3	58,9	- 1,0
Décembre	5,4	112,7	115,5	6,4	0,9	22,0	53,2	76,1	82,5	198,0	58,3	+ 4,7
1958 Janvier	5,4	110,2	113,1	5,6	0,5	23,0	50,0	73,5	79,1	192,2	58,8	- 5,8
Février	5,4	111,0	113,9	5,2	0,4	22,9	50,7	74,0	79,2	193,1	59,0	+ 0,9
Mars	5,4	111,7	114,5	6,4	0,4	22,2	53,5	76,1	82,5	197,0	58,1	+ 3,9
Avril	5,4	113,1	115,9	6,7	0,5	23,7	54,1	78,3	85,0	200,9	57,7	+ 3,9
Mai	5,4	114,2	116,9	6,7	0,4	23,1	56,3	79,8	86,5	203,4	57,5	+ 2,5
Juin	5,5	115,3	118,1	7,6	0,4	23,2	56,8	80,4	88,0	206,1	57,3	+ 2,7
Juillet	5,5	117,4	120,2	6,3	0,4	24,1	55,7	80,2	86,5	206,7	58,1	+ 0,6
Août anc. sér. . .	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	56,5	80,1	87,7	207,0	57,6	+ 0,3
Août n. sér. ¹	5,5	116,4	119,3	7,6	0,4	23,2	55,0 ¹	78,6 ¹	86,2 ¹	205,5 ¹	58,0 ¹	- 1,2 ¹
Septembre ...	5,5	115,2	118,0	8,1	0,3	22,4	53,2	75,9	84,0	202,0	58,4	- 3,5
Octobre	5,5	115,8	118,8	6,2	0,3	22,8	54,7	77,8	84,0	202,8	58,6	+ 0,8
Novembre	5,5	115,2	118,1	6,3	0,6	23,0	56,8	80,4	86,7	204,8	57,7	+ 2,0
Décembre	5,5	117,4	120,3	7,2	0,5	24,0	57,5	82,0	89,2	209,5	57,4	+ 4,7
1959 Janvier	5,5	115,4	118,2	6,0	0,4	23,9	55,9	80,2	86,2	204,4	57,8	- 5,1
Février	5,5	116,0	118,9	6,6	0,4	23,2	56,0	79,6	86,2	205,1	58,0	+ 0,7
Mars	5,5	116,3	119,0	7,6	0,3	24,0	58,8	83,1	90,7	209,7	56,7	+ 4,6
Avril	5,5	116,8	119,8	8,2	0,3	23,9	58,5	82,7	90,9	210,7	56,9	+ 1,0
Mai	5,5	116,5	119,4	7,1	0,5	24,4	60,7	85,6	92,7	212,1	56,3	+ 1,4
Juin	5,5	117,5	120,3	7,8	0,4	24,9	60,6	85,9	93,7	214,0	56,2	+ 1,9
Juillet	5,6	118,8	121,7	6,2	0,3	24,5	58,6	83,4	89,6	211,3	57,6	- 2,7
Août	5,6	117,5	120,4	7,0	0,4	23,9	59,1	83,4	90,4	210,8	57,1	- 0,5
Septembre ...	5,6	115,6	118,3	8,3	0,4	24,2	58,4	83,0	91,3	209,6	56,4	- 1,2
Octobre	5,6	116,0	119,1	6,6	0,4	24,6	60,2	85,2	91,8	210,9	56,5	+ 1,3

* Déduction faite des encaisses des organismes émetteurs de monnaie.

** Y compris des organismes para-banquaires administratifs.

¹ Depuis août 1958, grâce à une nouvelle ventilation, les comptes à plus d'un mois des sociétés financières dans les banques sont éliminés du stock monétaire.

BILANS INTEGRES DES ORGANISMES MONETAIRES
(en milliards de francs)

Dates	Stock monétaire					Avoirs extérieurs nets				Crédances sur le Trésor et sur d'autres emprunteurs publics				Crédits d'escompte, d'avances et d'acceptation aux entreprises et particuliers résidant en Belgique		Divers			Comptes pour balance	Total	Sous déduction de					Différence (20) - (21) à (25)
	Monnaie fiduciaire	Monnaie scripturale			Total	B.N.B.	Banques privées	Autres avoirs et engagements nets (montants nets)	Total	Crédances sur l'Etat	Crédances sur d'autres emprunteurs publics	Avances nettes au Fonds des Rentes	Total	financés par les organismes monétaires	Pour mémoire financés par et hors les organismes monétaires	Solde des opérations de la Caisse Nationale de Crédit Professionnel et du Fonds Monétaire, autres qu'à court terme	Crédances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires	Solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux			Engagements quasi monétaires des organismes émetteurs de monnaies envers l'économie nationale			Écart entre les fonds propres et immobilisations et participations (Banque Nationale, et banques de dépôts)	Emprunts obligataires (banques de dépôts)	
		détenus par les entreprises et particuliers	détenus par les pouvoirs publics	Total																	Détenus par les entreprises et particuliers	Dépôts en devises détenus par les entreprises et particuliers	Détenus par le Trésor			
		(2)	(3)	(4)																	(5)	(6)	(7)			
1952 Juin	100,6	64,2	6,8	71,0	171,6	+56,2	- 4,2	+2,2	54,2	107,5	1,4	0,8	109,7	33,7	40,3	+0,5	+0,1	-1,2	+1,0	198,0	-17,7	-1,5	-1,3	-5,2	-0,7	171,6
Septembre	100,3	65,0	7,0	72,0	172,3	+51,9	- 4,2	+2,8	50,5	115,6	1,5	0,4	117,5	32,6	40,1	+0,3	-0,2	-1,5	+1,1	200,3	-18,9	-1,5	-1,4	-5,4	-0,8	172,3
Décembre	102,0	65,1	7,4	72,5	174,5	+51,0	- 4,3	+3,7	50,4	115,1	1,4	0,3	116,8	36,5	43,3	+0,1	-0,1	-1,6	+0,2	202,3	-18,6	-1,6	-1,4	-5,2	-1,0	174,5
1953 Mars	101,4	65,0	6,9	71,9	173,3	+49,1	- 4,6	+3,2	47,7	118,0	1,7	—	119,7	35,9	43,5	+0,2	+0,3	-3,0	+0,6	201,4	-19,9	-1,7	-0,3	-5,1	-1,1	173,3
Juin	102,6	66,3	6,9	73,2	175,8	+48,8	- 4,0	+2,7	47,5	116,7	1,7	0,7	119,1	36,1	43,7	+0,3	+0,5	-1,4	+1,5	203,6	-19,3	-1,6	-0,5	-5,2	-1,2	175,8
Septembre	104,4	66,5	7,3	73,8	178,2	+49,7	- 3,4	+2,6	48,9	121,0	1,4	0,3	122,7	36,3	43,6	+0,2	+0,5	-2,0	+1,9	208,5	-19,9	-2,3	-1,2	-5,4	-1,5	178,2
Décembre	105,9	67,3	7,1	74,4	180,3	+52,4	- 4,8	+2,7	50,3	120,0	1,6	—	121,6	38,7	45,4	—	+0,1	-1,9	+1,0	209,8	-20,6	-1,5	-0,2	-5,3	-1,9	180,3
1954 Mars	102,9	66,5	7,5	74,0	176,9	+52,3	- 6,8	+4,3	49,8	116,7	1,7	—	118,4	37,4	45,1	+0,1	+0,2	-1,5	+2,7	207,1	-21,1	-1,4	-0,1	-5,4	-2,2	176,9
Juin	104,3	69,9	8,1	78,0	182,3	+49,7	- 4,8	+2,9	47,8	121,6	1,8	0,2	123,6	38,2	46,2	+0,3	+1,0	-1,9	+2,6	211,6	-19,6	-1,6	-0,1	-5,5	-2,5	182,3
Septembre	105,2	67,1	7,9	75,0	180,2	+49,6	- 4,4	+2,7	47,9	120,7	2,1	—	122,8	38,8	47,0	+0,6	+0,8	-2,5	+2,0	210,4	-20,2	-1,4	-0,1	-5,7	-2,8	180,2
Décembre	106,7	69,5	7,4	76,9	183,6	+50,5	- 3,7	+1,5	48,3	119,9	2,8	1,2	123,9	41,7	49,8	+0,6	+1,0	-1,2	+1,6	215,9	-21,3	-2,0	-0,1	-6,0	-2,9	183,6
1955 Mars	107,5	70,1	7,1	77,2	184,7	+53,7	- 4,7	+2,4	51,4	120,4	2,5	0,1	123,0	41,4	49,6	+0,7	+1,3	-1,4	+1,3	217,7	-22,3	-1,7	-0,1	-5,7	-3,2	184,7
Juin	108,6	71,7	7,3	79,0	187,6	+52,9	- 4,8	+2,7	50,8	121,1	3,3	0,9	125,3	43,0	50,1	+0,7	+1,3	-2,0	+2,2	221,3	-22,4	-1,7	-0,1	-6,1	-3,4	187,6
Septembre	109,7	70,3	7,4	77,7	187,4	+54,3	- 4,8	+2,9	52,4	120,9	4,1	1,4	126,4	41,4	49,5	+0,8	+1,3	-1,9	+1,0	221,4	-22,2	-2,0	-0,1	-6,2	-3,5	187,4
Décembre	110,7	73,9	7,9	81,8	192,5	+56,1	- 4,8	+3,4	54,7	122,3	5,0	0,7	128,0	44,4	52,0	+0,7	+1,3	-1,8	+0,9	228,2	-23,4	-2,4	-0,1	-6,0	-3,8	192,5
1956 Mars	109,5	74,0	7,5	81,5	191,0	+58,8	- 4,9	+3,6	57,5	121,8	4,1	0,7	126,6	43,4	52,0	+0,7	+1,1	-1,6	+0,5	228,2	-24,5	-2,4	-0,1	-6,2	-4,0	191,0
Juin	111,4	77,0	6,7	83,7	195,1	+59,2	- 3,8	+3,1	58,5	124,2	4,1	1,4	129,7	42,1	52,6	+1,0	+1,4	-1,4	+1,9	233,2	-24,5	-2,8	-0,1	-6,6	-4,1	195,1
Septembre	112,8	75,5	7,7	83,2	196,0	+59,2	- 5,1	+2,3	56,4	123,4	5,0	1,3	129,7	45,1	55,3	+0,8	+1,4	-1,9	+1,8	233,3	-23,6	-2,6	—	-6,9	-4,2	196,0
Décembre	114,3	77,5	6,5	84,0	198,3	+56,9	- 6,1	+3,2	54,0	123,4	5,6	2,0	131,0	49,0	58,4	+0,7	+1,2	-1,6	+0,6	234,9	-22,3	-3,2	-0,1	-6,7	-4,3	198,3
1957 Mars	113,6	77,4	7,2	84,6	198,2	+53,2	- 6,2	+3,4	50,4	128,6	4,0	0,7	133,3	50,1	60,3	+0,8	+1,2	-1,5	+1,5	235,8	-23,3	-3,3	—	-6,6	-4,4	198,2
Juin	113,9	80,1	7,9	88,0	201,9	+53,3	- 4,8	+3,0	51,5	127,5	4,2	1,8	133,5	50,9	61,0	+0,9	+1,0	-1,9	+2,7	238,6	-21,9	-3,3	—	-7,1	-4,4	201,9
Septembre	114,4	73,3	6,7	80,0	194,4	+51,4	- 4,7	+2,6	49,3	124,3	4,2	1,2	129,7	50,9	60,0	+0,8	+1,3	-2,0	+2,5	232,5	-22,1	-3,9	—	-7,6	-4,5	194,4
Déc. anc. sér.	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+2,8	55,9	121,8	4,3	1,7	127,8	52,3	61,5	+0,8	+1,3	-2,3	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
Déc. nouv. s. 1	115,5	76,1	6,4	82,5	198,0	+57,0	- 3,9	+3,0	56,1	121,6	1,8	1,7	125,1	52,3	61,5	+0,8	+2,3	-0,8	+1,4	237,2	-23,4	-3,2	-0,2	-7,5	-4,9	198,0
1958 Mars	114,5	76,1	6,4	82,5	197,0	+60,5	- 2,4	+2,1	60,2	122,5	2,0	0,4	124,9	48,8	60,2	+1,0	+2,8	-0,6	+1,4	238,5	-25,4	-3,0	-0,4	-7,4	-5,3	197,0
Juin	118,1	80,4	7,6	88,0	206,1	+67,5	- 3,8	+2,5	66,2	125,0	2,2	2,0	129,2	45,7	58,3	+1,1	+3,0	-0,1	+2,6	247,7	-25,0	-2,5	-0,5	-7,8	-5,8	206,1
Septembre	118,0	75,9	8,1	84,0	202,0	+70,8	- 4,1	+3,4	70,1	120,4	1,7	3,7	125,8	43,5	55,8	+1,0	+3,6	+0,2	+2,5	246,8	-26,9	-2,6	-0,5	-8,5	-6,3	202,0
Décembre	120,3	82,0	7,2	89,2	209,5	+74,1	- 5,4	+3,4	72,1	126,7	2,1	4,1	132,9	43,9	56,3	+1,1	+4,1	+0,1	+0,8	255,0	-27,4	-2,6	-0,6	-8,3	-6,6	209,5
1959 Mars	119,0	83,1	7,6	90,7	209,7	+70,2	- 2,9	+3,0	70,3	129,5	2,9	3,9	136,3	45,2	55,9	+0,8	+4,4	—	+1,4	258,4	-30,1	-3,3	-0,7	-7,8	-6,8	209,7
Juin	120,4	85,9	7,8	93,7	214,1	+72,2	- 6,5	+4,0	69,7	129,6	3,9	5,0	138,5	44,8	55,8	+0,8	+4,7	+1,0	+2,6	262,1	-29,2	-3,1	-0,6	-8,2	-6,9	214,1
Septembre p	118,3	83,0	8,3	91,3	209,6	+70,3	- 5,8	+6,7	71,2	127,9	4,1	2,0	134,0	45,1	55,9	+0,7	+5,2	+1,2	+2,3	259,7	-30,9	-3,1	-0,6	-8,6	-6,9	209,6

* Y compris les comptes d'organismes paratétatiques administratifs.

1 A partir de décembre 1957, l'adoption d'une ventilation plus détaillée des créances des organismes monétaires sur les organismes publics autres que l'Etat a entraîné une modification des rubriques suivantes : « avoirs extérieurs nets : autres avoirs et engagements nets » (colonne 8), « Créances sur d'autres emprunteurs publics » (colonne 11), « Créances et engagements sur et envers des organismes financiers non monétaires » (colonne 17) et « solde des créances et engagements non rangés ailleurs sur et envers des nationaux » (colonne 18).

ORIGINES DES VARIATIONS DU STOCK MONETAIRE
(milliards de francs)

85⁴

Périodes	Stock monétaire	Liquidités quasi monétaires				Total du stock monétaire et des liquidités quasi monétaires	Opérations avec l'étranger (à l'exclu- sion des opérations en capital des pouvoirs publics et des donations officielles)	Financement monétaire des pouvoirs publics *		Moné- tisation de la dette de l'Etat et autres fonds publics	Crédits d'es- compte d'avances et d'accep- tation aux entre- prises et particu- liers nat. financés par les organismes monétaires	Différence entre fonds propres et immo- bilisations + partici- pations des orga- nismes monétaires	Emprunts obliga- taires des banques de dépôts	Opérations autres qu'à court terme du Fonds Monétaire et de la Caisse Nationale de Crédit profession- nel (soldes)	Divers		Comptes pour balance	Total
		Dépôts à terme et comptes spéciaux des expor- tateurs vers l'U.E.P.	Dépôts en devises de nationaux	Avoirs du Trésor	Total			Etat	Autres						Créances et enga- gements sur et envers des orga- nismes financiers non monétaires	Créances et enga- gements non rangés ailleurs sur et envers des orga- nismes nationaux		
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6) = (1) + (5)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)	(18) = de (7) à (17)
1953 1 ^{er} trimestre .	- 1,2	+ 1,3	+ 0,1	- 1,1	+ 0,3	- 0,9	- 0,3	+ 0,7	+ 0,4	- 0,2	- 0,5	—	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	- 1,4	+ 0,1	- 0,9
2 ^e trimestre .	+ 2,5	- 0,6	- 0,1	+ 0,2	- 0,5	+ 2,0	- 0,8	- 0,9	- 0,1	+ 1,3	+ 0,2	—	- 0,1	+ 0,1	+ 0,2	+ 1,6	+ 0,5	+ 2,0
3 ^e trimestre .	+ 2,4	+ 0,6	+ 0,7	+ 0,8	+ 2,1	+ 4,5	- 1,2	+ 6,5	- 0,4	—	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 0,1	—	- 0,6	+ 0,6	+ 4,5
4 ^e trimestre .	+ 2,1	+ 0,7	- 0,8	- 1,1	- 1,2	+ 0,9	+ 1,3	- 0,9	+ 0,2	—	+ 2,3	+ 0,1	- 0,4	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	- 1,3	+ 0,9
Total ...	+ 5,8	+ 2,0	- 0,1	- 1,2	+ 0,7	+ 6,5	- 1,0	+ 5,4	+ 0,1	+ 1,1	+ 2,2	- 0,1	- 0,9	—	+ 0,1	- 0,3	- 0,1	+ 6,5
1954 1 ^{er} trimestre .	- 3,3	+ 0,5	- 0,1	- 0,1	+ 0,3	- 3,0	- 1,0	- 3,8	+ 0,1	+ 1,0	- 1,3	- 0,1	- 0,3	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,5	+ 1,7	- 3,0
2 ^e trimestre .	+ 5,3	- 1,4	+ 0,1	—	- 1,3	+ 4,0	- 2,8	+ 5,4	+ 0,1	+ 0,2	+ 0,8	- 0,1	- 0,3	+ 0,2	+ 0,8	- 0,4	+ 0,1	+ 4,0
3 ^e trimestre .	- 2,0	+ 0,5	- 0,2	—	+ 0,3	- 1,7	- 1,5	+ 0,5	+ 0,2	+ 0,3	+ 0,6	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,6	- 0,8	- 1,7
4 ^e trimestre .	+ 3,3	+ 1,1	+ 0,7	—	+ 1,8	+ 5,1	+ 0,6	- 1,3	+ 0,6	+ 1,7	+ 2,9	- 0,3	- 0,2	—	+ 0,2	+ 1,2	- 0,3	+ 5,1
Total ...	+ 3,3	+ 0,7	+ 0,5	- 0,1	+ 1,1	+ 4,4	- 4,7	+ 0,8	+ 1,0	+ 3,2	+ 3,0	- 0,7	- 1,0	+ 0,5	+ 0,9	+ 0,7	+ 0,7	+ 4,4
1955 1 ^{er} trimestre .	+ 1,1	+ 1,0	- 0,3	—	+ 0,7	+ 1,8	+ 1,4	+ 2,2	- 0,6	- 0,6	- 0,4	+ 0,3	- 0,3	+ 0,1	+ 0,2	- 0,1	- 0,4	+ 1,8
2 ^e trimestre .	+ 2,9	+ 0,1	+ 0,1	—	+ 0,2	+ 3,1	+ 0,5	- 1,1	+ 0,7	+ 1,6	+ 1,7	- 0,3	- 0,2	- 0,1	+ 0,1	- 0,6	+ 0,8	+ 3,1
3 ^e trimestre .	- 0,2	- 0,2	+ 0,2	—	—	- 0,2	+ 1,7	- 0,3	+ 0,7	+ 0,6	- 1,5	- 0,1	- 0,2	+ 0,1	—	+ 0,1	- 1,3	- 0,2
4 ^e trimestre .	+ 5,1	+ 1,2	+ 0,4	—	+ 1,6	+ 6,7	+ 0,5	+ 2,3	+ 0,7	+ 0,4	+ 2,9	+ 0,1	- 0,2	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 6,7
Total ...	+ 8,9	+ 2,1	+ 0,4	—	+ 2,5	+ 11,4	+ 4,1	+ 3,1	+ 1,5	+ 2,0	+ 2,7	—	- 0,9	+ 0,1	+ 0,2	- 0,5	- 0,9	+ 11,4
1956 1 ^{er} trimestre .	- 1,5	+ 1,1	—	—	+ 1,1	- 0,4	+ 3,2	- 1,4	- 0,9	+ 0,2	- 1,0	- 0,2	- 0,2	+ 0,1	- 0,2	+ 0,2	- 0,2	- 0,4
2 ^e trimestre .	+ 4,1	—	+ 0,4	—	+ 0,4	+ 4,5	+ 1,9	+ 1,2	- 0,3	+ 1,3	- 1,3	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 0,2	+ 1,5	+ 4,5
3 ^e trimestre .	+ 0,8	- 0,9	- 0,2	—	- 1,1	- 0,3	- 1,0	- 2,1	+ 0,8	+ 0,3	+ 3,0	- 0,3	- 0,1	- 0,1	—	- 0,5	- 0,3	- 0,3
4 ^e trimestre .	+ 2,4	- 1,2	+ 0,5	—	- 0,7	+ 1,7	- 1,3	- 1,3	+ 0,6	+ 1,0	+ 3,9	+ 0,2	- 0,1	—	- 0,3	+ 0,3	- 1,3	+ 1,7
Total ...	+ 5,8	- 1,0	+ 0,7	—	- 0,3	+ 5,5	+ 2,8	- 3,6	+ 0,2	+ 2,8	+ 4,6	- 0,7	- 0,5	+ 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,3	+ 5,5
1957 1 ^{er} trimestre .	- 0,2	+ 1,0	+ 0,1	—	+ 1,1	+ 0,9	- 1,2	+ 3,4	- 2,0	- 1,3	+ 1,1	—	- 0,1	+ 0,1	—	+ 0,1	+ 0,8	+ 0,9
2 ^e trimestre .	+ 3,7	- 1,4	—	—	- 1,4	+ 2,3	- 0,1	- 0,4	+ 0,1	+ 1,6	+ 0,8	- 0,5	—	+ 0,1	- 0,2	- 0,3	+ 1,2	+ 2,3
3 ^e trimestre .	- 7,5	+ 0,2	+ 0,6	—	+ 0,8	- 6,7	- 2,5	- 3,1	+ 0,1	- 0,3	—	- 0,4	- 0,1	- 0,1	+ 0,2	- 0,2	- 0,3	- 6,7
4 ^e trimestre .	+ 3,7	+ 1,3	- 0,7	+ 0,2	+ 0,8	+ 4,5	+ 5,2	- 0,4	+ 0,2	- 0,5	+ 1,5	+ 0,1	- 0,4	- 0,2	+ 0,1	- 0,3	- 0,8	+ 4,5
Total ...	- 0,3	+ 1,1	—	+ 0,2	+ 1,3	+ 1,0	+ 1,4	- 0,5	- 1,6	- 0,5	+ 3,4	- 0,8	- 0,6	- 0,1	+ 0,1	- 0,7	+ 0,9	+ 1,0
1958 1 ^{er} trimestre .	- 1,0	+ 2,0	- 0,2	+ 0,1	+ 1,9	+ 0,9	+ 3,9	- 0,2	+ 0,2	+ 0,2	- 3,6	—	- 0,4	+ 0,3	+ 0,5	+ 0,2	- 0,2	+ 0,9
2 ^e trimestre .	+ 9,1	- 0,5	- 0,4	+ 0,1	- 0,8	+ 8,3	+ 5,6	+ 3,0	- 0,1	+ 1,8	- 3,0	- 0,4	- 0,5	+ 0,1	+ 0,1	+ 0,4	+ 1,3	+ 8,3
3 ^e trimestre .	- 4,1	+ 2,0	—	+ 0,1	+ 2,1	- 2,0	+ 2,8	- 4,1	- 0,6	+ 2,3	- 2,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	+ 0,6	+ 0,2	+ 0,2	- 2,0
4 ^e trimestre .	+ 7,5	+ 0,5	—	+ 0,1	+ 0,6	+ 8,1	+ 2,6	+ 7,0	+ 0,4	- 0,2	+ 0,4	+ 0,2	- 0,3	+ 0,1	+ 0,5	- 0,3	- 2,3	+ 8,1
Total ...	+ 11,5	+ 4,0	- 0,6	+ 0,4	+ 3,8	+ 15,3	+ 14,9	+ 5,7	- 0,1	+ 4,1	- 8,4	- 0,8	- 1,7	+ 0,4	+ 1,7	+ 0,5	- 1,0	+ 15,3
1959 1 ^{er} trimestre .	+ 0,2	+ 2,7	+ 0,6	+ 0,1	+ 3,4	+ 3,6	- 2,1	+ 1,3	+ 0,4	+ 2,5	+ 1,4	—	- 0,2	- 0,3	+ 0,2	- 0,3	+ 0,7	+ 3,6
2 ^e trimestre .	+ 4,3	- 0,8	- 0,1	—	- 0,9	+ 3,4	- 0,3	- 0,2	+ 1,1	+ 1,1	- 0,4	- 0,4	- 0,1	+ 0,1	+ 0,3	+ 0,9	+ 1,3	+ 3,4
3 ^e trimestre p	- 4,4	+ 1,7	—	- 0,1	+ 1,6	- 2,8	- 0,9	- 1,1	- 0,1	- 0,3	+ 0,3	- 0,4	—	- 0,1	+ 0,1	+ 0,1	- 0,2	- 2,8

* Mouvement des crédits directs aux pouvoirs publics + solde de leurs opérations en capital avec l'étranger. (Pouvoirs publics : Etat et pouvoirs subordonnés).

II. — BANQUES D'EMISSION ETRANGERES

BANQUE DE FRANCE
(milliards de francs français)

86¹

Rubriques	1959 6 mai	1959 4 juin	1959 9 juillet	1959 6 août	1959 3 septembre	1959 8 octobre	1959 5 novembre	1959 8 décembre
ACTIF								
Encaisse or	291	291	291	291	291	432	432	432
Prêt d'or au Fonds de Stabilisation des changes ¹	141	141	141	141	141	—	—	—
Disponibilités à vue à l'étranger	17	127	197	276	307	332	355	398
Monnaies divisionnaires	11	11	11	11	11	10	10	10
Comptes courants postaux	53	55	49	49	56	46	74	56
Av. au Fonds de Stabilisat. des changes ²	—	—	—	—	—	106	106	7
Prêts sans intérêts à l'Etat ³	50	50	50	50	50	50	50	50
Av. provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1944 ⁴	426	426	426	426	426	426	426	426
Avances provisoires à l'Etat ⁵	175	175	175	175	175	175	175	175
Avances spéciales à l'Etat ⁶	380	380	380	350	350	350	350	350
Avances à l'Etat à échéance déterminée ⁷	122	129	141	139	142	148	74	45
Portefeuille d'escompte	1.657	1.545	1.594	1.479	1.440	1.487	1.375	1.352
<i>Effets escomptés sur la France</i>	591	561	583	548	580	530	420	403
<i>Effets escomptés sur l'étranger</i>	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
<i>Effets garant. par l'Office des céréales</i> ⁸	26	21	15	8	13	41	60	63
<i>Effets de mobilisation de crédits à moyen terme</i>	1.040	963	996	923	847	916	895	886
Effets négociables achetés en France ⁹ .	259	235	268	296	280	275	326	322
Avances à 30 jours sur effets publics	21	17	16	16	17	16	17	17
Avances sur titres	9	9	8	8	9	8	9	8
Avances sur or	—	—	—	—	—	—	—	—
Effets en cours de recouvrement	69	37	19	25	32	23	65	38
Divers	57	59	59	61	62	60	58	59
Total ...	3.738	3.687	3.825	3.793	3.789	3.944	3.902	3.745

PASSIF								
Engagements à vue :								
Billets au porteur en circulation	3.399	3.348	3.468	3.445	3.437	3.473	3.406	3.381
Comptes courants créditeurs	239	219	242	234	233	354	346	255
<i>Compte courant du Trésor public</i> ...	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0
<i>Comptes courants des accords de coopération économique</i>	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
<i>Comptes courants des banques et in- stitutions financières françaises et étrangères</i>	156	138	154	147	155	273	267	170
<i>Autres comptes courants et de dépôts de fonds; dispositions et autres en- gagements à vue</i>	83	81	88	87	78	81	79	85
Capital de la Banque	0,2	0,2	0,2	0,2	15	15	15	15
Divers	100	120	115	114	104	102	135	94
Total ...	3.738	3.687	3.825	3.793	3.789	3.944	3.902	3.745

¹ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957.

² Convention du 27 juin 1949.

³ Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1918 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 29 mars 1947.

⁴ Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 80 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944.

⁵ Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1^{er} septembre 1939, convention du 29 février 1940 approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944, approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1^{er} octobre 1947.

⁶ Convention du 26 juin 1957 approuvée par la loi du 26 juin 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958.

⁷ Convention du 6 novembre 1957 approuvée par la loi du 7 novembre 1957, convention du 9 janvier 1958 approuvée par la loi du 29 janvier 1958, convention du 26 décembre 1958 approuvée par l'ordonnance du 30 décembre 1958.

⁸ Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1941.

⁹ Décret du 17 juin 1938.

BANK OF ENGLAND
(millions de £)

86²

Rubriques	1959 6 mai	1959 8 juin	1959 8 juillet	1959 5 août	1959 9 septembre	1959 7 octobre	1959 4 novembre	1959 9 décembre
-----------	---------------	----------------	-------------------	----------------	---------------------	-------------------	--------------------	--------------------

Département d'émission

ACTIF

Dette de l'Etat	11	11	11	11	11	11	11	11
Autres fonds publics	2.086	2.086	2.186	2.236	2.136	2.111	2.161	2.261
Autres titres	1	1	1	1	1	1	1	1
Monnaies autres que monnaies d'or	2	2	2	2	2	2	2	2
Montant de l'émission fiduciaire	2.100	2.100	2.200	2.250	2.150	2.125	2.175	2.275
Monnaies d'or et lingots	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
	2.100	2.100	2.200	2.250	2.150	2.125	2.175	2.275

PASSIF

Billets émis :								
En circulation	2.064	2.082	2.146	2.211	2.115	2.109	2.120	2.219
Au Département bancaire	36	18	54	39	35	16	55	56
	2.100	2.100	2.200	2.250	2.150	2.125	2.175	2.275

Département bancaire

ACTIF

Fonds publics	244	263	227	240	251	291	268	215
Autres titres :								
Escomptes et avances	24	12	20	7	12	4	18	23
Titres	21	21	21	22	22	22	21	21
Billets	36	19	54	39	35	16	56	56
Monnaies	1	1	1	1	1	1	1	1
	326	316	323	309	321	334	364	316

PASSIF

Capital	15	15	15	15	15	15	15	15
Réserves	3	3	4	4	4	3	3	3
Dépôts publics :								
Y compris Trésor, Banques d'épargne, commissaires de la Dette publique et comptes de dividendes	11	14	11	10	10	12	13	11
Autres dépôts :								
Banquiers	233	222	230	216	231	241	269	223
Autres comptes	64	62	63	64	61	63	64	64
	326	316	323	309	321	334	364	316

FEDERAL RESERVE BANKS ¹
(millions de \$)

86³

Rubriques	1959 6 mai	1959 8 juin	1959 8 juillet	1959 5 août	1959 9 septembre	1959 7 octobre	1959 4 novembre	1959 9 décembre
ACTIF								
Certificats-or	18.755	18.692	18.485	18.396	18.306	18.255	18.342	18.247
Fonds de rachat des billets des F.R.	908	913	929	934	926	943	948	970
Total des réserves de certificats-or	19.663	19.605	19.414	19.330	19.232	19.198	19.290	19.217
Billets F.R. d'autres banques	352	296	262	352	357	424	431	338
Autres encaisses	379	353	343	381	345	363	385	330
Escompte et avances	863	731	1.032	631	463	632	645	580
Prêts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Acceptations achetées directement	29	26	25	25	20	20	25	37
Acceptations détenues en vertu d'une con- vention de rachat	—	—	—	—	—	—	—	4
Fonds publics :								
Achetés directement								
Effets	1.827	1.903	2.254	2.516	2.642	2.562	2.552	3.152
Certificats	18.650	18.650	18.650	10.507	10.507	10.507	10.507	10.507
Billets	2.867	2.868	2.867	11.010	11.010	11.010	11.010	11.010
Obligations	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484	2.484
Total achetés directement ...	25.828	25.905	26.255	26.517	26.643	26.563	26.553	27.153
Détenus en vertu d'une convention de rachat	112	—	89	36	32	50	255	49
Total des fonds publics	25.940	25.905	26.344	26.553	26.675	26.613	26.808	27.202
Total des prêts et des fonds publics	26.832	26.662	27.401	27.209	27.158	27.265	27.478	27.823
Avoirs sur banques étrangères	—	—	—	—	—	—	—	—
Moyens de trésorerie non encaissés	4.997	5.008	5.077	4.809	4.591	5.000	5.292	5.013
Immeubles	95	96	96	96	96	98	98	99
Autres avoirs	228	155	200	193	178	233	308	224
Total actif ...	52.546	52.175	52.793	52.370	51.957	52.586	53.282	53.044
EXIGIBLE								
Billets de la Federal Reserve	27.016	27.192	27.630	27.549	27.770	27.604	27.604	28.203
Dépôts :								
Banques affiliées — compte de réserve	18.639	18.099	18.358	18.236	17.787	18.051	18.415	17.971
Trésor américain — compte général ...	542	474	461	387	370	453	453	428
Étrangers	263	354	262	277	308	342	308	340
Autres	391	391	351	334	374	401	334	347
Total dépôts	19.835	19.318	19.432	19.234	18.839	19.247	19.510	19.086
Moyens de trésor. avec disponib. différée	4.234	4.197	4.253	4.096	3.818	4.205	4.635	4.188
Autres engagements et dividendes courus	35	38	33	37	40	38	38	47
Total exigible ...	51.120	50.745	51.348	50.916	50.467	51.094	51.787	51.524
COMPTES DE CAPITAL								
Capital libéré	378	378	381	381	383	384	384	385
Surplus	868	869	868	869	868	868	869	869
Autres comptes de capital	180	183	196	204	239	240	242	266
Total passif ...	52.546	52.175	52.793	52.370	51.957	52.586	53.282	53.044
Engagements éventuels sur acceptations achetées p ^r correspondants étrangers ...	58	80	75	73	71	65	63	80
Engagem. d'emprunts à l'économie privée	—	—	—	—	—	—	—	—
Coefficient des réserves de certificats-or par rapport aux dépôts et billets F.R.	42,0 %	42,2 %	41,3 %	41,3 %	41,3 %	41,0 %	40,9 %	40,6 %

¹ Situation globale des douze banques de réserve fédérales.

NEDERLANDSCHE BANK
(millions de florins)

86⁴

Rubriques	1959 4 mai	1959 8 juin	1959 6 juillet	1959 8 août	1959 7 septembre	1959 5 octobre	1959 9 novembre	1959 7 décembre
ACTIF								
Or	4.402	4.402	4.402	4.397	4.393	4.264	4.260	4.281
Créances et titres libellés en or ou en monnaies étrangères	903 ^{1 2}	704 ¹	749 ¹	782 ¹	779 ¹	765	791	769
Moyens de paiement étrangers	1 ¹	1 ¹	1 ¹	1 ¹	1 ¹	1	1	1
Créances en florins sur l'étranger ³	691	90	81	75	76	78	74	73
Effets, promesses et obligat. escomptés ⁴	—	—	—	—	—	—	—	10
Effets, certificats du Trésor et obligations achetés par la Banque (art. 15, 4 ^o , de la loi bancaire de 1948)	82	444	522	392	308	494	337	308
Avances en comptes courants (y compris les prêts) ⁵	19	37	19	13	11	91	13	23
Avances à l'Etat (art. 20 de la loi bancaire de 1948)	—	—	—	—	—	—	—	—
Monnaies néerlandaises	22	21	21	20	23	26	30	32
Placement du capital et réserves	160	162	162	162	162	162	162	161
Immeubles et inventaire	1	1	1	1	1	1	1	1
Comptes divers	10	7	6	7	6	7	5	6
	6.291	5.869	5.964	5.850	5.760	5.888	5.674	5.665

PASSIF

Billets en circulation	4.314	4.246	4.338	4.399	4.292	4.327	4.270	4.302
Accréditifs	—	—	—	—	—	—	—	—
Comptes courants en florins de résidents	1.471	1.369	1.372	1.186	1.195	1.278	1.114	1.069
Trésor public	673	760	950	496	604	786	478	572
Banques aux Pays-Bas	620	487	301	572	460	374	515	377
Autres résidents	178	122	121	118	131	118	121	120
Comptes courants en florins de non-résidents	35	29	30	34	41	49	57	58
Banques d'émission étrangères et organismes assimilés	31	24	26	28	35	43	47	49
Autres non-résidents	4	5	4	6	6	6	10	9
Engagements libellés en monnaies étrang.	265 ⁶	15	12	14	14	15	9	10
Capital	20	20	20	20	20	20	20	20
Réserves	142	142	142	142	142	142	142	142
Comptes divers	44	48	50	55	56	57	62	64
	6.291	5.869	5.964	5.850	5.760	5.888	5.674	5.665

¹ Conformément aux dispositions des articles 1 (e) et 3 (b) de l'arrêté royal du 27 juin 1956 (Stb. 857) le montant convertible de ces deux postes réunis s'élève à

² Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P.

³ Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P. et d'accords bilatéraux

⁴ Dont, certificats du Trésor (escomptés directement par la Banque)

⁵ Dont, à l'Indonésie (Loi du 15 mars 1953 — Staatsblad, n° 99)

⁶ Dont, par suite de la liquidation de l'U.E.P.

N. B. — Billets mis en circulation par la Banque pour compte de l'Etat

— Soldes en florins de banques d'émission étrangères et d'organismes assimilés placés en bons du Trésor néerlandais

	878	697	741	782	778	—	—	—
	18	—	—	—	—	—	—	—
	605	4	4	10	10	10	10	10
	—	—	—	—	—	—	—	—
	11	11	11	8	8	8	8	8
	243	—	—	—	—	—	—	—
	105	104	104	105	103	103	103	104
	—	—	—	—	—	—	—	—

SVERIGES RIKSBANK
(millions de kr.)

86⁵

Rubriques	1959 30 avril	1959 30 mai	1959 30 juin	1959 31 juillet	1959 31 août	1959 30 septembre	1959 30 octobre	1959 30 novembre
ACTIF								
Monnaies et lingots d'or	451	451	452	452	422	422	421	421
Surplus de valeurs d'or	607	607	609	609	569	568	567	567
Fonds publics étrangers *	1.151	1.161	1.179	1.226	1.236	1.211	1.079	1.081
Effets sur l'étranger *	66	66	61	67	69	43	30	21
Créances nettes sur banques et banquiers étrangers *	246	239	267	230	215	243	164	184
Autres avoirs sur l'étranger	1	1	1	1	7	7	10	10
Effets et obligations du Trésor suédois *	4.047	3.809	3.849	3.784	3.754	3.789	4.120	3.931
Effets payables en Suède *	3	3	3	3	2	2	2	2
Prêts nantis *	74	152	173	55	145	119	149	405
Avances en comptes courants *	—	—	—	—	—	—	—	—
Prêts sur ventes à tempérament	56	55	55	55	55	56	56	56
Fonds de pensions déposés à l'administra- tion de la Dette publique	7	7	7	7	7	7	7	7
Monnaies (autres qu'en or)	33	33	33	33	33	33	32	32
Chèques et effets bancaires	11	4	11	11	2	2	4	2
Autres valeurs actives intérieures	48	33	30	28	28	26	43	49
Quota de la Suède au F.M.I.	517	517	517	517	776	776	776	776
Participation de la Suède au capital de la B.I.R.D.	103	103	103	103	103	103	103	103
Total ...	7.421	7.241	7.350	7.181	7.423	7.407	7.563	7.647
PASSIF								
Billets en circulation ¹	5.699	5.527	5.664	5.501	5.556	5.595	5.754	5.806
Effets bancaires	1	4	2	2	2	1	1	2
Dépôts en comptes courants :	204	188	144	135	126	95	104	97
<i>Institutions officielles</i>	139	135	104	89	88	63	62	57
<i>Banques commerciales</i>	63	52	38	45	36	31	40	39
<i>Autres déposants</i>	2	1	2	1	2	1	2	1
Dépôts	411	395	380	371	364	337	333	325
Comptes d'ajustements de change	535	535	535	535	535	535	535	535
Autres engagements	37	57	89	100	109	117	111	157
Capital	50	50	50	50	50	50	50	50
Fonds de prêts sur ventes à tempérament	65	65	65	65	65	65	65	65
Fonds de réserve	20	20	20	20	20	20	20	20
Fonds de pensions	7	7	7	7	7	7	7	7
Bénéfices reportés	—	1	1	1	1	1	1	1
Fonds Monétaire International	388	388	388	388	582	582	582	582
Banque Internationale de Reconstruction et de Développement	4	4	5	6	6	2	—	—
Total ...	7.421	7.241	7.350	7.181	7.423	7.407	7.563	7.647

N. B. La couverture supplémentaire des billets (art. 10 de la loi sur la Riksbank) comprend les rubriques actives marquées d'un astérisque.
¹ Le montant maximum de l'émission fiduciaire autorisée est de 6.800 millions de Kr. en vertu de la loi no 183 du 22 mai 1959.

BANCA D'ITALIA
(milliards de lires)

86⁶

Rubriques	1959 31 mars	1959 30 avril	1959 31 mai	1959 30 juin	1959 31 juillet	1959 31 août	1959 30 septembre	1959 31 octobre
ACTIF								
Encaisse en or	5	5	5	5	5	5	5	5
Or à l'étranger dû par l'Etat	2	2	2	2	2	2	2	2
Caisse ¹	9	10	11	13	11	11	11	11
Portefeuille d'escompte	378	374	372	362	379	404	418	422
Effets reçus à l'encaissement	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2
Avances sur titres et sur marchandises et comptes courants	59	69	59	89	65	74	46	65
Disponibilités en devises à l'étranger	63	62	62	62	62	62	62	62
Titres émis ou garantis par l'Etat	54	55	50	59	63	67	67	67
Immeubles	—	—	—	—	—	—	—	—
Débiteurs divers	1.763	1.794	1.869	1.952	2.048	2.102	2.157	2.193
Créances diverses	3	3	3	3	3	3	3	3
Avances provisoires à l'Etat	77	77	77	77	77	77	77	77
Avances extraordinaires à l'Etat	343	343	343	343	343	343	343	343
Emissions des autorités militaires alliées ou pour leur compte	145	145	145	145	145	145	145	145
Compte courant du Trésor ²	—	—	—	—	—	—	—	—
Placements en titres pour le compte du Trésor	290	273	253	234	209	184	154	135
Services divers pour le compte de l'Etat	16	14	6	9	5	9	6	—
Dépenses diverses	5	6	7	21	22	23	26	27
Total de l'actif ...	3.212	3.232	3.264	3.376	3.439	3.511	3.522	3.557
PASSIF								
Billets en circulation ²	1.947	1.883	1.916	1.965	1.995	1.992	2.002	1.978
Chèques et autres dettes à vue ³	15	13	12	15	16	14	17	13
Comptes courants à vue	104	99	91	130	111	105	116	98
Comptes courants à terme et réserves obligatoires des banques	894	919	988	935	754	779	874	922
Créditeurs divers	217	207	151	172	154	153	160	152
Compte courant du Trésor	10	86	80	122	87	145	100	333
Compte courant du Trésor, fonds spécial	—	—	—	—	284	284	212	23
Comptes courants des Accords de coopération économique	17	16	14	12	11	11	11	—
Services divers pour le compte de l'Etat	—	—	—	—	—	—	—	7
Capital	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Fonds de réserve ordinaire	2	2	2	2	2	2	2	2
Fonds de réserve extraordinaire	1	1	2	2	2	2	2	2
Bénéfices de l'exercice en cours	5	6	8	21	23	24	26	27
Total du passif et du patrimoine ...	3.212	3.232	3.264	3.376	3.439	3.511	3.522	3.557
Déposants de titres et valeurs (compte d'ordre)	4.096	3.939	3.828	5.060	4.789	4.578	4.370	4.164
Circulation du Trésor (net)	52	53	54	54	56	56	57	—
Circulation bancaire et du Trésor (net)	1.998	1.934	1.969	2.017	2.049	2.046	2.058	—
Moyens de paiement	5.728	5.721	5.810	5.972	5.957	5.920	6.049	—
Escomptes effectués	116	168	66	32	139	191	82	52
Avances effectuées	408	480	424	469	537	480	421	519
Opérations au comptant liquidées par les Chambres de compensation	6.625	7.837	6.110	4.450	8.820	5.534	6.690	7.167
¹ Comprend les billets et monnaies pour compte du Trésor	8	8	8	9	9	8	9	9
² Comprend les billets auprès du Trésor	1	1	1	3	2	2	2	—
³ Comprend valeurs et assignations	13	11	9	13	14	11	11	10

Rubriques	1959 7 avril	1959 6 mai	1959 6 juin	1959 7 juillet	1959 7 août	1959 7 septembre	1959 7 octobre	1959 7 novembre
ACTIF								
Or	11.126	11.108	11.150	11.233	11.297	10.870	10.886	10.904
Avoirs auprès des banques étrangères et placements à court terme à l'étranger .	6.645	6.065	6.598	6.368	6.203	5.939	6.056	6.686
Monnaies étrangères, lettres de change et chèques sur l'étranger	122	123	118	115	148	137	141	126
Crédits aux institutions internationales et crédits de consolidation aux banques centrales étrangères	5.722	5.527	5.504	5.399	5.257	5.241	5.298	5.163
dont : a) U.E.P.	4.111	3.919	3.909	3.811	3.672	3.671	3.618	3.482
b) B.I.R.D.	1.372	1.372	1.372	1.372	1.372	1.372	1.489	1.489
Monnaies divisionnaires allemandes	114	108	104	110	112	111	114	113
Avoirs en comptes chèques postaux	122	136	96	127	107	127	149	100
Effets sur l'intérieur	606	739	994	850	464	1.194	1.468	1.552
Effets du Trésor et bons du Trésor sans intérêt	—	13	30	151	1	2	10	44
Créances sur titres	20	22	19	24	17	17	23	21
Crédits de caisse	51	213	721	1.075	1.050	998	232	28
Titres	235	230	239	240	239	239	236	236
Créances de péréquation et titre d'obligation sans intérêt	3.734	3.240	3.521	3.941	4.077	4.172	4.663	3.521
Crédits à l'Etat pour participation au capital d'institutions internationales ...	662	662	662	662	670	1.175	1.175	1.181
Autres valeurs actives	316	370	353	462	345	396	360	375
	29.475	28.549	30.109	30.757	29.987	30.618	30.811	30.050

PASSIF								
Billets en circulation	16.532	17.254	17.176	17.781	17.603	17.691	17.655	17.596
Dépôts	10.281	8.927	10.555	10.338	9.701	10.170	10.552	10.082
a) institutions de crédit (y compris les Offices des Chèques et des Epargnes Postaux)	7.939	6.922	8.254	7.831	7.521	8.153	7.941	8.139
b) déposants officiels	2.120	1.811	2.101	2.296	1.982	1.804	2.402	1.691
c) autres déposants intérieurs	222	194	200	211	198	213	209	202
Engagements résultant de transactions avec l'étranger	891	814	829	869	932	975	788	707
dépôts étrangers	628	508	528	586	574	536	363	300
autres	263	306	301	283	358	439	425	407
Fonds de prévision	656	672	672	672	672	672	671	671
Capital social	290	290	290	290	290	290	290	290
Réserves	492	522	522	522	522	522	522	522
Autres passifs	333	70	65	285	267	298	333	232
	29.475	28.549	30.109	30.757	29.987	30.618	30.811	30.050

BANQUE NATIONALE SUISSE

(millions de francs suisses)

86⁸

Rubriques	1959 6 mai	1959 6 juin	1959 7 juillet	1959 7 août	1959 7 septembre	1959 7 octobre	1959 7 novembre	1959 7 décembre
ACTIF								
Encaisse or	8.355	8.275	8.269	8.333	8.285	8.221	7.903	7.860
Devises	448	469	519	406	391	396	394	387
Portefeuille effets sur la Suisse	46	45	45	46	46	45	44	51
<i>Effets de change</i>	46	45	45	46	46	45	44	51
<i>Rescriptions de la Confédération Suisse</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
Avances sur nantissement	8	9	7	8	7	8	8	9
Titres	44	44	44	44	44	44	44	44
<i>pouvant servir de couverture</i>	—	—	—	—	—	—	—	—
<i>autres</i>	44	44	44	44	44	44	44	44
Correspondants :	11	12	14	14	16	12	12	12
<i>en Suisse</i>	6	7	7	9	9	7	8	7
<i>à l'étranger</i>	5	5	7	5	7	5	4	5
Autres postes de l'actif	31	30	33	31	34	34	36	40
Total ...	8.943	8.884	8.931	8.882	8.823	8.760	8.441	8.403

PASSIF

Fonds propres	51	51	51	51	51	51	51	51
Billets en circulation	5.622	5.616	5.671	5.679	5.713	5.774	5.821	6.042
Engagements à vue	3.089	3.034	3.023	2.965	2.872	2.745	2.378	2.117
<i>Comptes de virements des banques du commerce et de l'industrie</i>	2.722	2.642	2.651	2.623	2.521	2.375	2.105	1.897
<i>Autres engagements à vue</i>	367	392	372	342	351	370	273	220
Autres postes du passif	181	183	186	187	187	190	191	193
Total ...	8.943	8.884	8.931	8.882	8.823	8.760	8.441	8.403

TAUX D'ESCOMPTE DES PRINCIPALES BANQUES D'EMISSION (*)

(au 30 novembre 1959)

(en % depuis la date indiquée)

86⁹

Allemagne	23 octobre 1959	4,—	Grande-Bretagne	20 novemb. 1958	4,—
Autriche	23 avril 1959	4,50	Grèce	1 ^{er} mai 1956	10,—
Belgique	8 janvier 1959	3,25 ¹	Irlande	27 novemb. 1958	4,25
Congo belge et Ruanda-Urundi	3 août 1959	4,50 ²	Italie	7 juin 1958	3,50
Danemark	19 septemb. 1959	5,—	Norvège	14 février 1955	3,50
Espagne	7 août 1959	6,25	Pays-Bas	16 novemb. 1959	3,50
Etats-Unis (Federal Reserve Bank of New-York)	11 septemb. 1959	4,—	Portugal	12 janvier 1944	2,50
Finlande	1 ^{er} mars 1959	6,—	Suède	3 mai 1958	4,50
France	23 avril 1959	4,—	Suisse	26 février 1959	2,—
			Turquie	6 juin 1956	6,—

 (*) Canada : depuis le 1^{er} novembre 1956, taux d'escompte fixé le jeudi de chaque semaine.

1 Depuis le 24 décembre 1959 : 4 %. Taux de traites acceptées domiciliées en banque et warrants. Autres taux, voir tableau 2.

2 Taux de traites acceptées domiciliées en banque.

III. — BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX, A BALE ¹

Situations en milliers de francs suisses or
[unités de 0,29032258... gramme d'or fin (art. 5 des statuts)]

Actif	30 septembre 1959		31 octobre 1959		30 novembre 1959		Passif	30 septembre 1959		31 octobre 1959		30 novembre 1959	
		%		%		%			%		%		%
I. Or en lingots et monnayé	1.308.361	38,3	1.123.718	33,3	1.173.832	33,5	I. Capital :						
II. Espèces en caisse et avoirs bancaires à vue	42.562	1,2	62.568	1,8	49.139	1,4	Actions libérées de 25 %	125.000	3,7	125.000	3,7	125.000	3,6
III. Portefeuille réescomptable	791.602		863.350		923.818		II. Réserves :	22.606	0,7	22.606	0,7	22.606	0,6
1. Effets de commerce et acceptations de banque	12.828	0,4	12.886	0,4	11.825	0,3	1. Fonds de Réserve légale	9.263		9.263		9.263	
2. Bons du Trésor	778.774	22,8	850.464	25,2	911.993	26,0	2. Fonds de Réserve générale ...	13.343		13.343		13.343	
IV. Effets divers remobilisabl. sur dem.	17.615	0,5	18.751	0,6	19.295	0,6	III. Dépôts (or) :	1.487.322		1.499.867		1.719.399	
V. Dépôts à terme et avances :	361.004		392.318		503.096		1. Banques centrales :						
a) à 3 mois au maximum	313.082	9,2	344.313	10,2	454.940	13,0	a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
b) de 3 à 6 mois	300	0,0	12.530	0,4	48.156	1,4	b) de 3 à 6 mois	106.461	3,1	134.001	4,0	158.127	4,5
c) de 6 à 9 mois	47.622	1,4	35.475	1,0	—	—	c) à 3 mois au maximum	401.347	11,7	541.437	16,0	617.230	17,6
d) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—	d) à vue	867.880	25,4	707.463	20,9	830.081	23,7
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	2. Autres déposants :						
VI. Autres effets et titres :	825.943		848.520		763.701		a) de 6 à 9 mois	—	—	—	—	—	—
1. Or :							b) de 3 à 6 mois	5.883	0,2	5.883	0,2	5.893	0,2
a) à 3 mois au maximum	35.742	1,0	34.703	1,0	34.259	1,0	c) à 3 mois au maximum	34.248	1,0	31.131	0,9	31.132	0,9
b) de 3 à 6 mois	10.707	0,3	19.003	0,6	81.962	2,3	d) à vue	71.503	2,1	79.952	2,4	76.936	2,2
c) de 6 à 9 mois	73.384	2,1	115.589	3,4	52.749	1,5	IV. Dépôts (monnaies) :	1.584.341		1.527.947		1.429.042	
d) de 9 à 12 mois	32.630	1,0	—	—	—	—	1. Banques centrales :						
e) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—	a) à plus d'un an	—	—	—	—	—	—
2. Monnaies :							b) de 9 à 12 mois	—	—	—	—	—	—
a) à 3 mois au maximum	415.251	12,2	412.931	12,2	376.127	10,7	c) de 6 à 9 mois	106.762	3,1	105.854	3,1	—	—
b) de 3 à 6 mois	104.943	3,1	114.463	3,4	132.304	3,8	d) de 3 à 6 mois	184.367	5,4	120.442	3,6	268.132	7,6
c) de 6 à 9 mois	132.773	3,9	125.143	3,7	57.743	1,7	e) à 3 mois au maximum	851.642	24,9	872.997	25,8	759.810	21,7
d) de 9 à 12 mois	—	—	776	0,0	6.419	0,2	f) à vue	20.076	0,6	33.199	1,0	16.829	0,5
e) à plus d'un an	20.513	0,6	25.912	0,8	22.138	0,6	2. Autres déposants :						
VII. Actifs divers	1.377	0,0	768	0,0	1.158	0,0	a) de 9 à 12 mois	319	0,0	—	—	—	—
VIII. Fonds propres utilisés en exécution des accords de La Haye de 1930 pour placem. en Allemagne	68.291	2,0	68.291	2,0	68.291	2,0	b) de 6 à 9 mois	—	—	318	0,0	319	0,0
Total actif ...	3.416.755	100,0	3.378.284	100,0	3.502.330	100,0	c) de 3 à 6 mois	30.563	0,9	61.213	1,8	61.365	1,7
							d) à 3 mois au maximum	358.047	10,5	308.721	9,1	293.833	8,4
							e) à vue	32.565	0,9	25.203	0,8	28.754	0,8
							V. Divers	31.706	0,9	37.084	1,1	40.503	1,2
							VI. Compte de profits et pertes :	9.280	0,3	9.280	0,3	9.280	0,3
							Report à nouveau	9.280		9.280		9.280	
							VII. Provision pour charges éventuelles	156.500	4,6	156.500	4,6	156.500	4,5
							Total passif ...	3.416.755	100,0	3.378.284	100,0	3.502.330	100,0

Exécution des accords de La Haye de 1930 :

Fonds placés en Allemagne : (voir note 2)				Dépôts à long terme :			
1. Créances sur la Reichsbank et la Golddiskontbank, effets de la Golddiskontbank, et de l'adm. des chemins de fer et bons de l'adm. des postes (échus)	221.019	221.019	221.019	1. Dépôts des Gouvernements créanciers au Compte de Trust des Annuités (voir note 3)	152.606	152.606	152.606
2. Effets et bons du Trésor du Gouvernement allemand (échus)	76.181	76.181	76.181	2. Dépôt du Gouvernem. allemand	76.303	76.303	76.303
Total ...	297.200	297.200	297.200	Fonds propres utilisés en exécution des accords (voir ci-dessus)	68.291	68.291	68.291
				Total ...	297.200	297.200	297.200

Note 1. — Ne sont pas inclus dans la présente situation l'or sous dossier, les effets et autres titres détenus en garde pour le compte de Banques Centrales et d'autres déposants. N'y sont pas compris non plus l'or sous dossier, les avoirs en banque, les effets et autres titres détenus par la Banque en sa qualité d'Agent de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (Union Européenne de Paiements), de Tiers Convenu aux termes du contrat de nantissement conclu avec la Haute Autorité de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier, ainsi que de Mandataire-trustee ou d'Agent financier d'emprunts internationaux.

Note 2. — Aux termes d'une Convention en date du 9 janvier 1953 conclue entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne et la Banque et qui fait partie de l'Accord sur les dettes extérieures allemandes du 27 février 1953, il a été convenu que la Banque ne réclamerait pas avant le 1er avril 1966 le remboursement en principal de ses placements en Allemagne qui sont indiqués ci-dessus, y compris les intérêts arriérés y afférents à la date du 31 décembre 1952.

Note 3. — La Banque a reçu de Gouvernements dont les dépôts s'élevaient à l'équivalent de francs suisses or 149.920.880,—, confirmation qu'ils ne pourront lui demander, au titre de tels dépôts, le transfert de montants supérieurs à ceux dont elle pourra elle-même obtenir le remboursement et le transfert.

TABLE DES MATIERES

STATISTIQUES COURANTES

(Les chiffres précédés de la lettre « p » sont provisoires)

MARCHE DE L'ARGENT.

Ia. — Taux officiels d'escompte et de prêts	2
Ib. — Taux de l'argent au jour le jour et à très court terme	2
Ic. — Taux des certificats de trésorerie	2
II. — Taux des dépôts en banque et à la Caisse Générale d'Epargne et de Retraite	4
III. — Marché de l'argent au jour le jour et à très court terme	8
IV. — Taux d'escompte des principales banques d'émission	86 ^p

METAUX PRECIEUX.

Cours des métaux précieux	9
---------------------------------	---

MARCHE DES CHANGES.

Cours officiels arrêtés par les banquiers réunis en Chambre de Compensation à Bruxelles	10 ¹
---	-----------------

MARCHE DES CAPITAUX.

I. — Cours comparés de quelques fonds publics	14
II. — Indices des actions aux Bourses de Bruxelles et d'Anvers	15 ¹
III. — Mouvement des opérations à la Bourse de Bruxelles	15 ²
IV. — Rendement de titres à revenu fixe cotés à la Bourse de Bruxelles	16
V. — Emissions des sociétés industrielles et commerciales : Tableau rétrospectif	17 ¹
VI. — Emprunts des pouvoirs publics	18
VII. — Opérations bancaires du Crédit Communal	19
VIII. — Inscriptions hypothécaires	20

FINANCES PUBLIQUES.

I. — Situation de la Dette publique	25 ¹
II. — Situation des avoirs en effets publics de la Banque Nationale de Belgique	25 ²
III. — Aperçu de l'exécution des budgets	25 ³
IV. — Rendement des impôts	26

REVENUS ET EPARGNE.

I. — Rendement des sociétés par actions belges et congolaises : Tableau rétrospectif	30 ³
II. — Caisse Générale d'Epargne et de Retraite : Dépôts sur livrets des particuliers à la Caisse d'Epargne.	31
III. — Indice des rémunérations horaires brutes des ouvriers	82

MOUVEMENT DES AFFAIRES.

I. — Activité des Chambres de Compensation : Mouvement du débit	35
II. — Mouvement des chèques postaux	36

PRIX.

a) Indices des prix de gros en Belgique	45 ¹
b) Indices des prix de gros en Belgique et à l'étranger	45 ²
c) Indices des prix de détail en Belgique	46

PRODUCTION.

I. — Indices de l'activité et de la production industrielle	50
II. — Combustibles et produits métallurgiques	55 ¹ et 55 ²
III. — Produits textiles	56 ¹
IV. — Produits divers	56 ²
V. — Energie électrique	58
VI. — Gaz	59

CONSOMMATION.

I. — Indices mensuels des ventes à la consommation : base moyenne 1953 = 100	65 ² et 65 ³
II. — Consommation de tabac	66
III. — Abattages dans les 12 principaux abattoirs du pays	67

TRANSPORT.

I. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer belges : a) recettes et dépenses d'exploitation	70 ¹
b) wagons fournis à l'industrie	70 ²
c) trafic : 1° trafic général	70 ²
2° grosses marchandises	70 ³
A) ensemble du trafic B) service interne belge	
II. — Activité de la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	70 ⁴
III. — Mouvement des ports : a) Port d'Anvers	71 ¹
b) Port de Gand	71 ²
IV. — Mouvement général de la navigation intérieure	72

COMMERCE EXTERIEUR.

Nomenclature des sections d'après la classification type du commerce international (C.T.C.I.)	75
---	----

CHOMAGE.

I. — Chômage complet et partiel	81 ¹
II. — Répartition des chômeurs contrôlés par province ...	81 ²
III. — Moyenne journalière des chômeurs contrôlés	81 ³
IV. — Répartition des chômeurs contrôlés par groupe de professions	81 ⁴

STATISTIQUES BANCAIRES ET MONETAIRES.

I. — Belgique et Congo belge : Situations globales des banques	85 ¹
Banque Nationale de Belgique : Situations hebdomadaires	85 ²
Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi : Situations mensuelles	85 ³
Vitesse de circulation de la monnaie scripturale en Belgique	85 ⁴
Stock monétaire intérieur	85 ⁴
Bilans intégrés des organismes monétaires	85 ⁴
Origines des variations du stock monétaire	85 ⁴
II. — Banques d'émission étrangères. Situations : Banque de France	86 ¹
Bank of England	86 ²
Federal Reserve Banks	86 ³
Nederlandsche Bank	86 ⁴
Sveriges Riksbank	86 ⁵
Banca d'Italia	86 ⁶
Deutsche Bundesbank	86 ⁷
Banque Nationale Suisse	86 ⁸
Taux d'escompte	86 ⁹
III. — Banque des Règlements Internationaux, à Bâle ...	87

Prix de l'abonnement annuel { Belgique, 250 francs.
Etranger, 300 francs.

Virement au compte chèques postaux n° 500 de la Banque Nationale de Belgique, ou au compte courant ouvert dans ses livres sous la rubrique « Bulletin d'Information et de Documentation ».

Les abonnés voudront bien nous signaler s'ils désirent recevoir l'édition française ou néerlandaise.



IMPRIMERIE
DE LA BANQUE NATIONALE DE BELGIQUE
L'INGÉNIEUR EN CHEF DE L'IMPRIMERIE
CH. AUSSEMS
15 SQUARE DES NATIONS, BRUXELLES 8